

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

7^e SÉANCE

Séance du mardi 14 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 155).
2. **Eloge funèbre de M. Paul Bénard, sénateur de la Réunion** (p. 155).

MM. le président, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Suspension et reprise de la séance (p. 156)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

3. **Aménagement du territoire.** - Discussion de questions orales avec débat (p. 156).
- MM. Jean François-Poncet, Jean Faure, Hubert Haenel,

Georges Lombard, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Suspension et reprise de la séance (p. 166)

MM. Pierre Salvi, Roland Grimaldi, Jacques Braconnier, Louis Minetti, Louis de Catuëlan, André Delelis, Marcel Vidal, Henri de Raincourt, Jean-François Pintat, Louis Minetti, Lucien Neuwirth, Geoffroy de Montalembert, le ministre.

Clôture du débat.

4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 181).
5. **Ordre du jour** (p. 181).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. PAUL BÉNARD, SÉNATEUR DE LA RÉUNION

M. le président. Mes chers collègues, c'est peut-être parce qu'elles nous parviennent de ce qui peut apparaître comme le bout du monde que certaines nouvelles nous touchent davantage. (*M. le ministre, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*) Ainsi en a-t-il été de ce message, reçu le 2 février 1987, qui nous apprenait le décès subit de notre collègue Paul Bénard, sénateur de la Réunion. Il avait succombé à une crise cardiaque dont le rythme de ses activités, particulièrement intense et peut-être excessif, n'avait sans doute pas contribué à éliminer le risque.

C'est à Saint-Paul-de-la-Réunion que naquit, le 9 décembre 1924, notre collègue. Sa famille était de condition modeste. Suffisamment avertie des possibilités ouvertes à ceux qui poursuivent des études, elle décide de l'avenir de Paul Bénard. Après être allé à l'école primaire de Rivière-Saint-Louis, il fréquente le lycée Leconte de Lisle. Boursier d'études pour la France, il viendra à la faculté de Montpellier pour faire sa pharmacie.

Auparavant, en 1944, il avait été mobilisé et avait choisi les Forces françaises combattantes. C'est avec les galons de capitaine que la paix le surprendra.

Revenu à Saint-Paul, il s'installe comme pharmacien et, pendant les quelque vingt années qui le séparent de son entrée dans la politique active, il va connaître une expérience qui le marquera profondément : il va côtoyer la vie quotidienne de ces populations souvent démunies, où seule parfois une certaine aisance apparaît. Il en conservera des principes qui pourraient se résumer en trois démarches complémentaires : un souci poussé jusqu'à l'anxiété de l'avenir de la jeunesse de ce pays, une volonté de lutter énergiquement contre tous les gaspillages et une attitude d'égalité envers tous les Français, là où ils se trouvent. De ces préoccupations surgira son action politique.

En 1965, il devient maire de Saint-Paul. Quelques années plus tôt, en 1960, un homme dont le nom évoque quelques souvenirs à bon nombre d'entre nous, M. Defos du Rau, avait écrit un ouvrage où il n'hésitait pas à noter que Saint-Paul était devenue une ville « déchue ». Le terme était très fort et il hantera notre collègue, qui en percevait la réalité. Saint-Paul était alors une ville de 2 000 habitants, où les seuls

vestiges de l'époque de la Compagnie des Indes étaient peu à peu ruinés avant que d'être détruits par l'usure du temps. La départementalisation, décrétée en 1946, n'avait pas encore eu les conséquences heureuses qu'on en attendait. Il crée le Front militant départementaliste, et toute son énergie tendra à faire de ce concept de département d'outre-mer une réalité.

Elu conseiller général de Saint-Paul, il deviendra, quelques années plus tard, vice-président et surtout président de la commission des finances du conseil général.

En quelques années, par son opiniâtreté, que d'aucuns ont pu qualifier d'excessive et qui n'était en réalité que la traduction d'une véritable passion, le paysage va changer. La renaissance de Saint-Paul devient, d'année en année, une réalité. Passionné de sport, il crée un complexe sportif de grande qualité et dote sa ville de la seule piscine olympique de l'île. Il attire des jeux internationaux qui favorisent le développement de toute une infrastructure d'accueil. Pour cette jeunesse qui lui tient tant à cœur, il construit un lycée, des C.E.S., des écoles primaires, des écoles maternelles, des garderies. Pour cette population très modeste, il lance de vastes programmes de logements sociaux et des constructions d'hôpitaux. Pour animer cette ville, il attire le Club Méditerranée, des villages vacances-familles. Petit à petit, et sans vouloir faire de comparaison outrancière, Saint-Gilles, la plage de Saint-Paul, devient une modeste Côte d'Azur réunionnaise. L'environnement est, lui aussi, bouleversé. Il réhabilite les sites oubliés tels que la grotte des Premiers Français, la chaussée royale, la tour des Roches, le Bernica, et les transforme en lieux de promenade et de détente. En quelques années, Saint-Paul dépassera 10 000 habitants.

Dans cette quête permanente pour doter tous les jeunes Réunionnais d'un « vrai passeport pour l'avenir », comme il avait coutume de le dire, Saint-Paul et la Réunion deviennent des sites connus au-delà des rivages bordés par l'océan Indien. « La lumière s'éveille à l'Orient du monde » écrit Leconte de Lisle ; c'est bien de cela qu'il s'agit ! Certes, le fait que la Réunion ait donné deux Premiers ministres à la V^e République n'est pas absent de cette réussite, mais je pense profondément que la volonté de notre collègue a été déterminante. C'est ce qui apparaît dans un livre qu'il avait consacré à sa ville et qu'il sous-titrait « Berceau d'un peuple », dans lequel il évoque l'histoire et l'évolution depuis 1642, époque où le navire *Le Saint-Louis* prenait possession de l'île Bourbon au nom du Roy de France.

En 1983, il est élu sénateur de la Réunion. Membre de la commission des affaires sociales, il participera à nos travaux, tout spécialement dans les domaines dans lesquels il était particulièrement compétent : crédits d'outre-mer de la loi de finances, projet de loi sur la compétence des régions et, bien entendu, projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie.

Telle fut, mes chers collègues, la vie de Paul Bénard. Une vie délibérément consacrée à sa terre natale. Cette terre dans laquelle il repose, dans ce cimetière marin qu'aurait pu chanter Paul Valéry, non loin de Leconte de Lisle, qui, dans les « Poèmes tragiques », évoquait, lui aussi, en termes émouvants, ce bord de mer :

« Le vent léger du large, en longues nappes roses
« Dont la houle indécise avivait la couleur,
« Remuait les maïs et les cannes en fleur,
« Et caressait au vol, des vétiviers aux roses, »

J'ai la certitude qu'en dépit de ce décor ses concitoyens, sa famille, ses amis ne sont pas préparés à l'oubli, tant son empreinte demeure profondément gravée.

Je prie ses collègues du groupe du rassemblement pour la République de croire que nous partageons leur tristesse à l'occasion de cette perte douloureuse.

Je prie sa famille, à laquelle j'adresse toutes mes pensées, de croire que le souvenir de Paul Bénard sera conservé dans ce Palais du Luxembourg tout autant que dans sa ville natale, dont il parlait si souvent à ses amis.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le président, le Gouvernement tient à s'associer à l'hommage rendu au sénateur Paul Bénard.

Mon collègue M. Bernard Pons, retenu à l'Assemblée nationale par le projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie, m'a chargé de transmettre au Sénat ses excuses et de vous faire part de ses sentiments personnels d'émotion.

Né le 9 décembre 1924 à Saint-Paul-de-la-Réunion d'une famille de condition modeste. Paul Bénard devait fréquenter l'école primaire de Rivière-Saint-Louis, puis le lycée Leconte-de-Lisle et étudier la pharmacie à la faculté de Montpellier.

Mobilisé à vingt ans, il choisira les forces françaises combattantes. Son dévouement le conduira au grade de capitaine.

Revenu dans sa ville natale, il s'y établira et exercera comme pharmacien. Cette activité lui permettra de côtoyer la vie quotidienne de populations souvent démunies. Son souci de l'avenir de la jeunesse, sa volonté de lutter contre tous les gaspillages et sa profonde attitude d'égalité entre les Français seront le moteur de son action.

En 1965, Paul Bénard devient maire de Saint-Paul. Il transforme considérablement cette ville en y multipliant les équipements. Il sera élu conseiller général et deviendra quelques années plus tard vice-président de l'assemblée départementale.

En 1983, il est élu sénateur de la Réunion. Membre de la commission des affaires sociales, il participe aux travaux de la Haute Assemblée dans les domaines qu'il connaît particulièrement : le crédit d'outre-mer, la compétence des régions et le projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie.

Paul Bénard devait consacrer sa vie à sa terre natale. Le Gouvernement, monsieur le président, s'associe au Sénat dans l'hommage qui lui est rendu et adresse ses pensées à sa famille, à ses administrés et à ses collègues du groupe du rassemblement pour la République.

M. le président. Mes chers collègues, selon la tradition, nous allons interrompre nos travaux pendant quelques instants en signe de deuil.

La séance est suspendue:

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Michel Dreyfus-Schmidt.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Discussion de questions orales avec débat

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. - M. Jean François-Poncet demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir préciser devant la Haute Assemblée les orientations qu'il entend mettre en œuvre en matière d'aménagement du territoire. Si la crise économique, l'élargissement de l'espace économique et la décentralisation

sont des éléments nouveaux dont il convient de tenir compte, une politique vigoureuse d'aménagement du territoire reste plus que jamais nécessaire à un développement harmonieux de l'économie nationale qui passe par le soutien aux zones touchées par la crise industrielle ou en voie de dépopulation rurale. A cet égard, on ne peut que constater combien la répartition régionale du produit intérieur brut illustre l'écrasante prépondérance de l'Île-de-France, qui, en 1984, fournissait 27 p. 100 du P.I.B. national et restait largement en tête pour le montant du P.I.B. par habitant.

On doit aussi remarquer que la répartition entre les différentes régions françaises a assez peu évolué depuis vingt ans. Il attire notamment son attention sur l'urgence d'un effort particulier en faveur des grandes liaisons interrégionales, ainsi que sur la faiblesse des crédits affectés à l'aménagement du territoire en France, par rapport à nos partenaires européens.

Il lui demande s'il compte s'inspirer des propositions formulées dans le rapport de M. Olivier Guichard, qui suggère le maintien de la prime d'aménagement du territoire pour traiter les zones sensibles de la désindustrialisation, attirer en France des investisseurs étrangers et favoriser les pôles de développement urbain (n° 93).

II. - M. Jean Faure demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir exposer au Sénat les grandes lignes de la politique d'aménagement du territoire qu'il entend conduire, notamment en ce qui concerne les régions de montagne et la mise en œuvre, la modification ou le développement de la « loi-montagne » récemment adoptée par le Parlement (n° 27).

III. - M. Hubert Haenel demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir préciser devant la Haute Assemblée les orientations qu'il entend donner à la politique d'aménagement du territoire.

Les options libérales, la politique européenne, la crise économique, la décentralisation ne peuvent conduire l'Etat à se désengager dans un domaine où la solidarité nationale « réaffirmée » doit jouer en faveur de toutes les zones défavorisées sans exception, en particulier les zones touchées par les mutations industrielles, agricoles et sociales. Une politique d'aménagement du territoire qui ferait abstraction de vastes zones du territoire national, ou les sacrifierait, aurait en effet des conséquences désastreuses pour la France et porterait profondément atteinte à son identité et à son unité.

La dimension humaine de l'aménagement du territoire paraît de plus en plus « gommée » des préoccupations et des orientations d'aménagement ainsi que les aspects culturels, géographiques et historiques.

Il attire son attention sur la « dérive » constatée depuis plusieurs années en matière d'aménagement de l'espace et de répartition des activités économiques qui a notamment consisté à parer au plus pressé au détriment d'un aménagement du territoire qui s'inscrirait dans un plan et un projet national.

Il souligne l'inadaptation, d'une part, de la fiscalité locale des collectivités locales de base, gardiennes de notre patrimoine, d'autre part, des critères pris en compte pour le calcul et l'attribution des dotations globales de fonctionnement et d'équipement qui n'intègrent pas les difficultés nouvelles auxquelles sont confrontées, en particulier, les communes rurales.

Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider les zones industrielles en difficulté, faciliter l'investissement étranger et permettre aux petites communes de gérer leur espace.

Il l'interroge, en outre, sur les conséquences prévisibles de la politique agricole communautaire sur la maîtrise et l'exploitation de l'espace rural.

Il lui demande s'il envisage de mettre en œuvre telles quelles les options d'aménagement du territoire présentées et développées dans le rapport de M. Olivier Guichard et si les propositions de ce groupe de travail ont volontairement « oublié » des pans entiers du territoire national ou tout au moins « occulté » les problèmes liés au monde rural, au risque d'accentuer le déséquilibre entre régions et, au sein de chaque région, entre certaines portions du territoire (n° 99).

IV. - M. Georges Lombard demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir exposer devant le Sénat la politique qu'il entend suivre en matière d'aménagement du territoire (n° 110).

V. - M. Pierre Salvi demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports de bien vouloir exposer au Sénat la politique que le Gouvernement entend mener en matière d'aménagement du territoire et de préciser à cette occasion les suites qu'il entend donner au rapport sur la politique d'aménagement du territoire remis par M. Olivier Guichard au Gouvernement (n° 114).

VI. - M. Roland Grimaldi interroge M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les nouvelles orientations que le Gouvernement compte définir en matière d'aménagement du territoire et les structures chargées de les mettre en œuvre.

Il rappelle l'importance qui s'attache à maintenir les grandes orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire définies en 1983 et spécialement la construction d'un nouvel avenir pour les régions de conversion industrielle, l'encouragement du développement décentralisé des activités tertiaires, le développement des zones rurales fragiles et l'instauration d'un nouveau dialogue Etat-région par les contrats de plan.

Après la publication des « propositions pour l'aménagement du territoire » de M. Olivier Guichard, il s'inquiète de certaines solutions préconisées qui suscitent des craintes justifiées du Conseil économique et social telles que la théorie des « quinze pôles de croissance » qui pourrait faire craindre « une France cassée en deux » : une France développée et une France à la traîne.

Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il compte mettre en place une nouvelle politique d'aménagement du territoire s'inspirant largement de réflexions pour certaines traduisent un manque d'imagination et un certain passéisme et qui pourraient mettre un terme aux exigences de solidarité et de cohérence nationale (n° 117).

VII. - M. Jacques Braconnier demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports si le Gouvernement entend intégrer, dans un X^e Plan, les objectifs de sa politique d'aménagement du territoire et associer les régions à la mise en œuvre de ceux-ci, par l'intermédiaire de contrats de plan.

Il lui fait observer que la définition d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire suppose ainsi que soit tranchée la question de l'avenir de la planification.

Or, il devient urgent que le Gouvernement précise ses intentions dans ce domaine. En effet :

- s'il ne doit pas subsister de Plan national, les modalités de programmation des objectifs des politiques de l'Etat en matière d'équipement et d'aménagement du territoire doivent alors être précisées rapidement ;

- si, au contraire, il doit y avoir un X^e Plan, les délais indispensables à la mise en place d'une concertation véritable imposent de commencer dès maintenant à le préparer ; cela est d'autant plus nécessaire que les régions ont souhaité disposer d'une période plus longue pour préparer leur propre plan et discuter, avec l'Etat, du contenu des contrats de plan. Celles-ci, en se déclarant unanimement favorables au renouvellement de tels contrats, ont d'ailleurs implicitement pris parti pour le maintien d'un Plan national (n° 120).

VIII. - M. Louis Minetti s'étonne auprès de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports des orientations prises sur les recommandations du rapport Guichard. Les projets gouvernementaux, en accord avec la politique européenne, tendent, après la « casse » dans les domaines de la sidérurgie et de la construction navale notamment, à la liquidation de pans entiers de l'agriculture française par la création de « couloirs écologiques », le retour à la jachère, sous le prétexte d'utiliser le désert français. Les problèmes du tourisme ne seront pas résolus avec les parcs de loisirs du type Disneyland et les « marinas » sur les côtes françaises. Que signifient les discours sur le grand Paris effaçant les communes de la région parisienne et les regroupements de communes dans la France entière ?

Une telle conception de l'aménagement ne conduit-elle pas, en fait, à la destruction du territoire pour favoriser la recomposition du paysage économique, politique et social français en une simple province de l'Europe ? (n° 122).

Je rappelle que chaque auteur de question dispose de vingt minutes et chaque orateur inscrit de dix minutes.

La parole est à M. Jean François-Poncet, auteur de la question n° 93.

M. Jean François-Poncet. Monsieur le ministre, l'aménagement du territoire, après une période de déclin, sinon d'éclipse, paraît être redevenu depuis hier - du moins l'espérons-nous - une grande priorité nationale. S'il en est ainsi, c'est en bonne partie à vous que nous le devons. Vous me permettez, par conséquent, de commencer en vous adressant un triple remerciement.

D'abord d'être ici, avec nous, aujourd'hui pour répondre à nos questions, si tôt dans le début de notre session. Ensuite d'avoir, dès votre prise de fonctions, demandé à M. Olivier Guichard, qui est une autorité en la matière, de faire au Gouvernement des propositions sur l'aménagement du territoire. Son rapport, qui est remarquable même si l'on peut et l'on doit lui faire un certain nombre d'objections, et je ne suis pas le dernier à en faire, a eu l'immense mérite de relancer sur ce sujet un grand débat national. Enfin, d'avoir obtenu du Gouvernement hier - et je pense que vous donnerez sur ce sujet des indications concrètes - à l'occasion de la réunion du C.I.A.T. une série de décisions qui concernent, notamment, les grandes infrastructures routières et autoroutières nationales.

Oui, nous avons le sentiment d'une résurrection, ou plutôt d'un réveil, que la convention nationale sur l'aménagement du territoire - qui doit se tenir à Besançon au mois de juin prochain - devrait normalement prolonger et dont je crois que le Gouvernement se propose à l'automne, à l'occasion d'une deuxième réunion du C.I.A.T., de tirer les conséquences pour les zones rurales.

Monsieur le ministre, il était grand temps. Nous avons eu le sentiment d'avoir assisté, au cours de ces dernières années, à un effritement de la politique d'aménagement du territoire sous l'effet d'un triple choc : le choc de la crise économique, le choc de la concurrence européenne et ce qu'il faut bien appeler le choc de la décentralisation.

Ce sont des chocs qui datent d'époques différentes mais qui, tous, développent et conjuguent leurs conséquences.

Je n'insisterai pas sur le choc de la crise économique, tant il est présent à tous les esprits. Qu'il me suffise de rappeler que la crise a balayé les surplus de croissance que la D.A.T.A.R. s'employait à répartir avec succès sur le territoire national ! Cette crise a substitué à une stratégie offensive une stratégie défensive de l'aménagement du territoire qui a été tout entière accaparée par les grands sinistres qui ont successivement ébranlé les régions de vieille industrialisation.

Un autre choc résulte de la concurrence européenne qui, avec l'ouverture des frontières, a substitué à la vieille dialectique qui nous est depuis trente ans familière entre « Paris et le désert français » - je dis « substitué », mais je devrais dire « ajouté » à cette dialectique qui a conservé, hélas ! toute son actualité - une bataille nouvelle : je veux parler de celle que se livrent aujourd'hui, dans l'espace élargi de l'Europe des Douze, les différentes régions européennes pour obtenir la faveur des investisseurs japonais et américains.

Ce choc du grand espace et d'ailleurs plus encore devant nous que derrière nous puisque c'est en 1992 que doivent disparaître définitivement les frontières qui cloisonnent encore nos espaces économiques nationaux.

Cet horizon de 1992, nous devons le conserver en permanence présent à l'esprit.

Il est un dernier choc, enfin : celui de la décentralisation. Il peut paraître paradoxal d'opposer décentralisation et aménagement du territoire ; il est cependant difficile de ne pas le faire : la décentralisation, en effet, n'a pas seulement - comme l'écrit justement Olivier Guichard dans son rapport - multiplié les niveaux de décision et fait voler en éclat l'unité d'action que l'Etat avait naguère imposée à tous, mais elle a, à mes yeux, beaucoup plus dangereusement accentué les disparités entre régions riches et régions pauvres. La décentralisation, dans l'Etat actuel de la législation - peut-être ma formule paraîtra-t-elle quelque peu outrée - aboutit à

l'enrichissement des riches et à l'appauvrissement des pauvres... (Très bien ! sur les travées de l'union centriste et du R.P.R.)

M. Henri Belcour. Bravo !

M. Jean François-Poncet. ... non seulement parce qu'elle renvoie chacun à ses moyens - ce qui est dans sa nature et constitue, d'une certaine façon, la contrepartie du dynamisme que l'autonomie imprime aux collectivités locales - mais aussi parce que les mécanismes de compensation financière qui l'accompagnent, dotation globale d'équipement et dotation globale de décentralisation, ont pour effet de donner des moyens supplémentaires à ceux qui en ont déjà. Ces dotations sont fonction, en effet, des investissements accomplis et, par conséquent, des ressources dont disposent départements ou régions, ainsi que de leur population. Au surplus, ces dotations n'attendent pas les handicaps et les infirmités dont souffrent les régions faibles. Je pense, en particulier, aux charges sociales croissantes qu'entraîne, pour certaines régions, le fardeau combiné de l'exode rural et du vieillissement.

Nous sommes tous soulagés, dans nos différents départements, de constater que nous sommes parvenus à maîtriser le galop des dépenses d'aide sociale. Mais ce soulagement n'est qu'un répit et nous verrons peu à peu la démographie nous imposer sa loi.

Il est surprenant que l'aménagement du territoire ait été à ce point absent de la réflexion de ceux qui ont mis en place la décentralisation. Cette dernière, monsieur le ministre, devra être corrigée dans ses mécanismes financiers.

Tels sont les trois chocs qui ont ébranlé et qui ébranlent encore tous les jours un peu plus la politique d'aménagement du territoire telle que nous la connaissons. Malheureusement, ces chocs vont être prolongés et complétés dans leurs effets négatifs par deux autres phénomènes qui apparaissent à l'horizon de l'Europe : je veux parler de la crise de la politique agricole commune et de la réforme des fonds structurels européens.

Ce n'est pas au ministre de l'agriculture que vous fûtes hier que je dirai que nul ne peut prévoir aujourd'hui avec exactitude ce qu'il adviendra de la politique agricole commune. Mais tout permet de penser que l'engorgement des marchés mondiaux que nous constatons aujourd'hui et que tout annonce pour demain contraindra la Communauté à accentuer son effort dans les directions dans lesquelles elle s'est orientée depuis cinq ans, celle de l'abaissement des prix réels des produits agricoles et celle de la maîtrise des quantités produites.

Ces tendances auront pour conséquence d'accroître brutalement les inégalités régionales. Les régions les plus productives ont des chances de s'en sortir et peuvent même espérer, à la faveur de cette évolution, s'imposer au reste de l'Europe. C'est le cas du bassin parisien, par exemple, dans la concurrence qui, tôt ou tard, l'opposera à la Bavière.

Globalement, on peut imaginer que, pour la France, ce pari peut valoir la peine d'être couru. Toutefois, n'oublions pas, mes chers collègues, qu'il existe plus de « Bavière » en France que de « bassin parisien » et que ce qui nous menace, en raison de la crise des agricultures régionales, c'est la désertification de près du tiers du territoire national, avec l'apparition de 4 à 6 millions d'hectares de friches agricoles qui seront au paysage rural ce que les friches industrielles sont au paysage urbain.

Oui, tout annonce que la crise de la politique agricole commune prendra une dimension régionale aiguë au moment même où se dessine à Bruxelles une évolution tout aussi inéluctable à mes yeux que la première, qui réservera aux régions méditerranéennes - à l'exclusion des régions méditerranéennes françaises - le bénéfice des fonds structurels européens.

J'en viens ainsi au deuxième phénomène que je signalais : l'élargissement de la Communauté a eu pour conséquence de créer en son sein une opposition entre le Nord et le Sud, opposition qui bloquera le fonctionnement des institutions européennes au point d'empêcher l'avènement du marché unique pour 1992 si, entre-temps, la Communauté n'a pas mis en place une politique d'aménagement du territoire européen apportant aux régions de l'Europe méridionale les compensations qu'elles attendent.

La Commission l'a parfaitement compris puisque, au nom de ce que l'on appelle la « cohésion » de la Communauté, elle a proposé une réforme des fonds structurels qui réservera à la Grèce, à l'Italie, à l'Espagne, au Portugal et à l'Irlande - adjointe, pour des raisons que chacun comprend, à la cohorte des pays qu'il faut aider - le bénéfice de ces fonds structurels. Seuls les programmes intégrés méditerranéens resteraient, pendant quelques années, à la disposition des régions du sud de la France.

Quelle en est la signification pour les régions françaises défavorisées ? La réponse est claire : elles sont assises entre deux chaises. Parce qu'elles appartiennent à un Etat membre de la Communauté réputé riche, elles ne bénéficieront pas des crédits de la politique structurelle européenne. Mais comme les crédits alloués à la D.A.T.A.R. se sont peu à peu effilochés - au point qu'on a du mal aujourd'hui à les apercevoir - elles n'auront plus maintenant le recours national, contrairement aux régions correspondantes de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Il faut savoir, mes chers collègues, que les crédits d'aménagement du territoire connaissent aujourd'hui un rapport de 1 à 6 entre la France et la Grande-Bretagne et de 1 à 4 entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Dieu sait pourtant que ces pays sont, dans un cas comme dans l'autre, animés par une orientation politique libérale ! Les préoccupations doctrinales n'ont donc rien à voir dans le sujet qui nous occupe. Je vois venir à l'horizon le moment où la Crète et la Calabre seront mieux placées que le Gers, l'Aveyron, l'Ariège, voire, permettez-moi de le mentionner, le Lot-et-Garonne !

Je ne veux pas noircir le tableau, monsieur le ministre, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'aux crises industrielles qui ont ébranlé nos régions du Nord et de l'Est de la France vont succéder et probablement s'ajouter les crises que vont connaître un grand nombre de nos régions agricoles, crises qui, à vrai dire, ont déjà commencé, mais dont on ne mesure pas encore pleinement l'ampleur tant l'agriculture familiale est accrochée au sol et résistante.

Ces crises, nous n'avons, pour le moment, à mon sens, ni la réflexion, ni les outils, ni les crédits pour les traiter comme il convient. L'agriculture peut être, pour la France, un atout si, au lieu de la laisser dériver, entre la revendication démagogique et le désespoir, l'Etat l'aide à prendre le virage du XXI^e siècle.

Monsieur le ministre, telles sont les préoccupations que la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat m'a demandé de vous exposer. Je constate, avec un début de soulagement, que le Gouvernement - vous me permettez de l'en féliciter - a, en partie, devancé ces préoccupations.

C'est avec impatience que nous attendons les indications concrètes que vous allez nous donner sur les décisions qu'il a prises et les intentions qu'il a pour l'avenir.

Pour vous faciliter la tâche et aussi pour conclure, vous me permettez de vous livrer les questions concrètes que nous avons à l'esprit.

Première question : que compte faire le Gouvernement pour rendre la France pleinement compétitive par rapport à la République fédérale d'Allemagne, à la Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et aussi à l'Italie dans la bataille pour les grands investissements internationaux ?

Nous avons à l'esprit le nom de certaines batailles qui ont été perdues récemment. Je pense à une grande société d'électronique américaine, qui a choisi la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, la société Compaq.

Pour y arriver, il nous faut une politique d'infrastructures. Vous allez nous en parler. Cette politique doit raccorder le territoire national à la grande épine dorsale qui va de la plaine du Pô à la vallée du Rhin en passant par la Suisse et que le tunnel sous la Manche va relier à la Grande-Bretagne.

Cette épine dorsale, il est impératif aussi, monsieur le ministre - mais les journaux en ont moins parlé ce matin - de la raccorder à l'Espagne, car nous ne recentrerons réellement le territoire national dans l'espace européen que si nous jouons audacieusement les percées transpyrénéennes et les grandes verticales. (M. Pintat applaudit.)

M. Paul Malassagne. Très bien !

M. Jean-François-Poncet. Les transversales sont nécessaires, mais les verticales ne le sont pas moins.

Le grand risque que court la France - j'en parle en tant qu'homme du Sud-Ouest - c'est de voir l'Espagne jouer à « saute-mouton » au-dessus de notre territoire ou de ne se raccorder au reste de l'Europe que par la côte méditerranéenne, ce qui reviendrait à peu près au même.

Cependant, monsieur le ministre, les infrastructures ne suffisent pas. Il faudra des aides. Il faudra un système d'allègements fiscaux pour que, dans la comparaison entre les pays d'Europe, la France soit au moins à égalité avec nos grands concurrents.

Deuxième question : le Gouvernement se propose-t-il de moduler territorialement par un système d'aides nationales complémentaires la politique agricole commune ? La réglementation européenne ne pourra s'y opposer : je pense aux aides au revenu, aux aides aux services publics ruraux et au tourisme, aux aides aux activités complémentaires de l'activité agricole qui deviendront nécessaires, aux aides à la diversification de la production, à la promotion et à l'exportation des productions spécialisées, aux aides aux transports aériens et aux allègements de la fiscalité foncière.

Chacun d'entre nous sait que l'imposition du foncier non bâti est incompatible avec « l'extensification » de l'agriculture que l'évolution de la politique agricole commune va imposer.

Monsieur le ministre, de telles orientations devraient trouver leur place dans une résurrection des contrats de pays et des contrats de villes moyennes, qui, hélas ! ont été abandonnés au cours des dernières années.

Troisième question : le Gouvernement envisage-t-il d'imposer à l'administration et aux entreprises publiques un nouvel effort de décentralisation vers la province des centres de décision, des centres de gestion, des centres de formation ?

Je suis stupéfait de constater que l'on a décentralisé sans déplacer un seul fonctionnaire parisien !

M. Paul Séramy. C'est vrai !

M. Jean François-Poncet. Quatrième question : le Gouvernement se propose-t-il de réviser en profondeur les mécanismes de la péréquation financière de la décentralisation ? A-t-il retenu cette orientation ? A quelle date compte-t-il saisir le Parlement de propositions éventuelles ?

Cinquième question : elle concerne la création d'entreprises. Chacun d'entre nous sait bien que les créations d'entreprises et les décentralisations ne viendront pas des grands groupes nationaux qui, dans la majorité des cas, continueront d'accroître leur productivité et de supprimer des emplois, mais des petites entreprises, principalement à la création de celles-ci. Tout doit être fait pour que la France, notamment la France défavorisée, la France rurale, devienne une immense « éclosérie » d'entreprises.

MM. Pierre Laffitte et Paul Robert. Très bien !

M. Jean François-Poncet. C'est un vieux thème. On en parle depuis si longtemps qu'on a l'impression que tout a été fait. J'ai la faiblesse de penser, monsieur le ministre, que presque tout reste à faire pour alléger les contraintes, les charges, les impositions, pour assurer l'accompagnement en équipements, en formation et en centres de recherche, pour mettre à la disposition des fondateurs d'entreprises les moyens financiers si faciles à trouver aux Etats-Unis et si difficiles encore à trouver dans notre pays. Dans quel pays les banques sont-elles plus conservatrices et moins innovantes que dans le nôtre ?

M. Marc Lauriol. C'est bien vrai !

M. Jean François-Poncet. Monsieur le ministre, j'en ai terminé. Vous allez, je l'imagine, me renvoyer aux régions, aux départements et aux communes, acteurs privilégiés du développement local. Vous aurez raison de le faire. J'accepte par avance cette réaction et, comme président d'un conseil général, je la revendique...

M. André Delélis. La décentralisation a du bon !

M. Jean François-Poncet. ... à condition que l'Etat...

M. Philippe François. Eh oui !

M. Jean François-Poncet. ... fasse ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. (*Très bien ! et applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Je ne suis pas un adversaire de la décentralisation. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. André Delélis. Vous changez.

M. Jean François-Poncet. Non, mais ne faites pas dire aujourd'hui à la décentralisation ce qu'elle ne dit pas. C'est une œuvre à compléter, ce n'est pas une œuvre à condamner.

MM. Bernard Legrand et Jean-François Pintat. Très bien !

M. Jean François-Poncet. Trouverons-nous à Paris l'accueil et le soutien que nous attendons ? C'est en définitive la question que je suis venu vous poser ici, monsieur le ministre.

Pour que votre réponse soit crédible, il faudrait, d'une part, que les crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale soient très substantiellement accrus et, d'autre part, que l'aménagement du territoire devienne l'affaire de tous les ministres du Gouvernement, et non seulement la vôtre, qu'il devienne la grande entreprise des ministères de l'agriculture, de l'intérieur, de l'éducation nationale, pour ne pas mentionner les autres.

Si tel était le cas, nous saurions, monsieur le ministre, que l'aménagement du territoire est redevenu la grande affaire de la France à l'horizon de la fin du siècle. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur celles du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Faure, auteur de la question n° 27.

M. Jean Faure. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous remercier d'avoir accepté l'organisation de ce grand débat sur l'aménagement du territoire au Sénat.

M. Jean François-Poncet a abordé ce problème sur un plan général. Les orateurs suivants compléteront sans doute un certain nombre de points. Pour ma part, en tant que rapporteur du groupe de travail « montagne » au Sénat, présidé par mon collègue M. Hubert Haenel, ma question portera essentiellement sur les problèmes généraux de l'aménagement du territoire dans les zones de montagne.

Je souhaiterais, en premier lieu, attirer l'attention du Gouvernement sur le problème, d'ailleurs soulevé par M. Jean-François Poncet, de la taxe foncière sur le non-bâti. Dans de nombreux départements de montagne, cette taxe est supérieure au produit du fermage. Elle entraîne des conséquences tout à fait catastrophiques pour l'aménagement rural : déprise des terres agricoles, boisements en timbre-poste et retour aux ventes d'herbe.

De surcroît, elle constitue un obstacle insurmontable à l'« extensification » de l'exploitation des zones de montagne, disposition prise au titre de la politique agricole commune.

Je tiens à souligner cette contradiction, car le groupe de travail « montagne » n'approuve pas « l'extensification » : si c'est une politique que l'on a choisie, il faut savoir qu'elle ne sera pas réalisable si l'impôt foncier non bâti est trop élevé.

Par ailleurs, se pose le problème connexe et fondamental des quotas laitiers. Je tiens à votre disposition un catalogue de toutes les promesses électorales faites par les hommes politiques de tous bords qui s'engageaient à exonérer des quotas laitiers les zones de montagne.

Qu'en sera-t-il exactement à l'issue de la présente campagne laitière ? Respecterons-nous le principe du droit à la différence qui a été énoncé clairement lors de l'élaboration de la loi « montagne » ? A défaut, on risque de perturber gravement l'économie agricole de nombreux départements pour lesquels, il faut le rappeler une fois de plus, il n'existe aucune production alternative.

En termes d'aménagement du territoire, je vous rappelle qu'en montagne la disparition d'une laiterie signifie la mort et, dans tous les cas, la désertification d'une vallée.

Indépendamment de la remise en cause générale de la politique agricole commune, je souhaiterais connaître avec précision les réflexions du Gouvernement sur la taxe foncière, sur les quotas laitiers et sur l'impact pour la montagne des mesures socio-structurelles prises récemment à Bruxelles.

J'ajouterai que je ne partage pas pleinement - vous le savez, monsieur le ministre - les conclusions du rapport Guichard.

Comme je vous l'ai déjà dit, le groupe de travail « montagne » du Sénat s'est ému de constater dans cet ouvrage l'absence de référence à la montagne, qui, pourtant, comme chacun le sait, représente 21 p. 100 du territoire. A ce titre, notre groupe de travail estime qu'il serait probablement dommageable de rayer d'un trait de plume les commissaires à l'aménagement des massifs et la procédure F.I.D.A.R. - fonds interministériel de développement et d'aménagement rural - en l'état actuel de sa réflexion, il lui apparaîtrait préférable de revoir leurs missions, en les étoffant ou en les recentrant, dans la perspective notamment d'une revitalisation des comités de massifs.

Par ailleurs, le chapitre relatif à l'aménagement des territoires ruraux relève d'une approche intéressante, mais il ne semble pas recueillir un accord sans réserve des principaux utilisateurs de l'espace rural, c'est-à-dire des organisations professionnelles agricoles.

Le groupe de travail estime donc que la réflexion en ce domaine doit être impérativement approfondie avant que le Gouvernement ne définisse ses principales options en matière d'aménagement des zones rurales. Le deuxième point de ma question portera précisément sur les modalités d'élaboration de la politique générale d'aménagement du territoire en zone de montagne.

Je rends hommage à vos services, monsieur le ministre, plus particulièrement à la D.A.T.A.R. et aux commissaires à l'aménagement des massifs. Il semble toutefois que les institutions qui ont été créées par la « loi montagne » ne fonctionnent pas réellement. Le conseil national de la montagne, par exemple, ne s'est réuni qu'une fois ; à ma connaissance, il n'a pas été consulté sur les orientations du dernier C.I.D.A.R. - comité interministériel de développement et d'aménagement rural - du 27 novembre 1986, alors que la loi disposait expressément qu'il devait l'être sur les priorités d'intervention du F.I.A.M. - fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne - et du F.I.D.A.R.

Les comités de massifs, quant à eux, ont enregistré des résultats fort inégaux. Les différentes auditions auxquelles nous avons procédé au sein de ce groupe « montagne » nous conduisent à penser que ces comités n'ont pas de réflexion globale. Il en est qui fonctionnent d'une certaine façon - d'ailleurs probablement satisfaisante - d'autres d'une façon tout à fait différente. De nombreux représentants d'organisations professionnelles semblent, d'ailleurs, manifester un désintérêt croissant pour leurs réunions.

A mon sens, la prise des décisions est encore largement perfectible compte tenu de la multiplicité des intervenants : ministères, D.A.T.A.R., conseil national de la montagne, F.I.A.M., F.I.D.A.R., régions, contrats de plan Etat-régions, départements, comités de massifs, commissaires à l'aménagement, préfets coordonnateurs.

Pour la définition d'une politique globale de l'aménagement des zones de montagne, deux constatations me paraissent donc s'imposer.

La première est la préservation de cellules horizontales au sein des administrations centrales ; trois d'entre elles existent à ce jour : au ministère de l'équipement, au ministère de l'agriculture et à la D.A.T.A.R. Or, je crois savoir que les « bureaux montagne » des ministères de l'agriculture et de l'équipement vont être « éclatés » entre plusieurs directions et que le rapport Guichard préconise notamment la suppression des commissariats à l'aménagement des massifs.

Sous réserve d'informations contraires, il nous paraît absolument nécessaire de maintenir ces structures horizontales. En effet, la « loi montagne » a été cosignée par vingt-trois ministres ; or, si à l'intérieur des ministères concernés la montagne est « éclatée » entre plusieurs services, je suis conduit à me demander où va être définie une véritable politique de la montagne.

La deuxième exigence est relative au maintien d'une procédure contractualisée entre l'Etat et les régions intégrant les crédits des fonds spécialisés comme le F.I.D.A.R. Or, je constate que les contrats de plan et les contrats particuliers ne sont pas assurés d'être reconduits lors de l'éventuel 10^e Plan et qu'il est parfois envisagé d'en faire sortir les fonds spécialisés.

Sur ces deux points, il me semble donc que des arbitrages devraient être rendus rapidement. J'espère, monsieur le ministre, que vous serez sensible à mon plaidoyer qui correspond, je crois, à une attente assez unanime de nos collègues élus de la montagne.

Le troisième point de ma question est relatif aux activités touristiques en zone de montagne. M. Jean François-Poncet a déclaré tout à l'heure que ces activités complémentaires étaient absolument nécessaires ; or, s'agissant du tourisme d'hiver, un certain nombre de problèmes se posent, notamment liés à l'application de la « loi montagne ».

La procédure de mise en place des U.T.N. - unités touristiques nouvelles - ne nous paraît pas encore suffisamment rodée. Excessivement tatillonne dans certains départements pour de petits projets, elle décourage les initiatives locales. Je pourrais à cet égard vous fournir des exemples significatifs du comportement de certaines directions départementales de l'équipement.

Mal adaptée aux spécificités de certains massifs, cette procédure ne couvre pas certains projets qui modifient pourtant sensiblement les paysages et l'économie locale. Telle est notamment l'opinion de quelques collègues du Massif central. Enfin, elle reste trop floue pour plusieurs formulations juridiques, comme la définition d'un site vierge ou l'urbanisation en continuité.

J'aimerais donc, monsieur le ministre, connaître les instructions que vous comptez donner à vos services en vue d'adapter et, surtout, d'homogénéiser cette procédure U.T.N. selon les massifs.

En outre, il serait important de disposer d'une étude très précise sur l'évolution de la consommation de sports d'hiver - cette étude est prévue ; elle devrait être conduite par le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne. Cette étude devrait porter sur le marché de la neige et sur l'évolution parallèle de la construction de lits dans les stations.

Je crains en effet que, faute d'un tel éclairage, ne se produise un décalage significatif entre l'offre et la demande, ce qui mettrait en danger l'équilibre financier des opérateurs et des stations.

En matière de tourisme d'hiver, j'aimerais également connaître la position du Gouvernement sur la procédure de conventionnement - d'ailleurs prévue dans la « loi montagne » - tant en ce qui concerne les indemnités éventuelles à verser aux exploitants de remontées mécaniques que pour la durée de validité de l'autorisation de l'exploitant lorsqu'il n'y a pas eu de mise en conformité. Il s'agit là de problèmes très techniques - je prie mes collègues de m'excuser de les aborder - qui inquiètent beaucoup les professionnels de ce secteur.

D'une manière plus générale - mais cela dépasserait le cadre de cette question - c'est à une réforme globale de la dotation touristique et de la taxe de séjour qu'il faudrait s'attaquer aujourd'hui. Je sais que le Gouvernement y est disposé et qu'un certain nombre de consultations ont lieu actuellement sur ce sujet. Je soutiendrai personnellement le Gouvernement pour faire avancer ces dossiers.

En dernier lieu, monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur les retards constatés en matière de publication des textes d'application de la « loi montagne ». Je tiens d'ailleurs à préciser que ces retards ne sauraient vous être imputés, monsieur le ministre, car, dans votre domaine, vous avez beaucoup œuvré depuis votre prise de fonctions.

Un certain nombre de décrets sont bloqués. Je vais en citer trois exemples concrets.

En premier lieu, le seuil de revenu des sections de communes en deçà duquel l'élection de la commission syndicale n'est pas automatique. Sur ce point, le groupe du travail du Sénat estime qu'il conviendrait de procéder à un « toilettage » de la loi et de ne pas faire renaître artificiellement des sections moribondes qui seraient susceptibles d'entraver le fonctionnement régulier des conseils municipaux. Sur ce point, j'ajoute que, lors de la discussion de la loi, j'étais tout à fait disposé à soutenir tout amendement qui aurait tendu, peu à peu, à régler définitivement ce problème de sections des communes.

En deuxième lieu : la mise en œuvre des dispositions relatives à l'utilisation des ressources hydroélectriques. Le groupe de travail constate que les retards dans la publication des décrets se traduisent par une perte annuelle de 72 millions de francs de recettes pour les zones de montagne, soit une

somme près de deux fois supérieure au montant des crédits du F.I.A.M. - fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne. Nous aimerions, en outre, être rassurés sur la parfaite conformité des dispositions des décrets avec les objectifs fixés par les articles 90 et suivants de la « loi montagne ».

En troisième lieu : la définition des critères qui permettraient d'octroyer à certains produits agro-alimentaires l'appellation « montagne » ou la dénomination « provenance montagne ».

Le dernier point de mon intervention, monsieur le ministre, concerne la formation. L'orateur précédent a souligné la nécessité de créer des activités complémentaires, notamment en direction du tourisme. Or, certains organismes de tourisme qui existent actuellement éprouvent des difficultés à leur conventionnement, notamment sur la prise en compte de leur taux horaire. Là aussi, il s'agit d'un problème très technique. Toutefois, des organismes qui forment des ruraux à des activités du tourisme et qui permettent de maintenir des populations dans des zones déshéritées, méritent une aide particulière.

Voilà, monsieur le ministre, les nombreux éléments de la politique d'aménagement du territoire et de l'application de la « loi montagne » sur lesquels je souhaiterais obtenir un certain nombre de réponses.

Je ne peux vous cacher que la remise en cause des principes fondamentaux de la P.A.C. nous inquiète très vivement, comme nous préoccupent d'ailleurs certaines orientations du rapport Guichard que mes confrères vont sûrement préciser, notamment dans le domaine des zones rurales. Cette menace de désertification de larges pans dans notre France rurale est d'ailleurs mise en évidence par de récentes études de la D.A.T.A.R.

La montagne est une création de l'homme et non pas un don de la nature ! Si nous n'en prenons pas conscience et si la solidarité nationale, telle que nous l'avions définie dans la « loi montagne », ne s'exerce pas, notre responsabilité sera grande à l'égard des générations futures. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Haenel, auteur de la question n° 99.

M. Hubert Haenel. Je vous remercie tout d'abord, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu engager au Sénat, en votre nom et au nom du Gouvernement, un débat sur nos grandes interrogations dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, que ces problèmes, ces questions et ce débat valent bien d'autres débats sur certains autres problèmes dits de société ?

Voilà une vraie et une réelle question de société.

A travers vos fonctions et votre mission interministérielle, monsieur le ministre, je m'adresse aussi à l'ensemble des membres du Gouvernement concernés par ces différents problèmes.

Sachez aussi, monsieur le ministre, que mon intérêt pour tous ces problèmes n'est pas de circonstance. J'ai eu l'occasion, au début de l'année dernière, de m'exprimer plus complètement sur un des aspects de ces problèmes dans un rapport que j'ai remis, au début du mois de juin 1986, au Premier ministre et intitulé : « Le monde rural, une chance pour la France. »

Ce monde rural est quelque peu perdu de vue dans le rapport du groupe de travail présidé par M. Olivier Guichard. La publication de ce rapport n'est donc que l'occasion de s'interroger et de vous interroger sur l'avenir de la politique d'aménagement du territoire.

Je dis d'emblée que je fais miennes les observations tout à fait remarquables et très complètes de M. Jean François-Poncet et de mon collègue M. Jean Faure. Comme eux, je mettrai l'accent sur la nécessité de prendre en compte dans les projets d'aménagement du monde rural pris globalement, c'est-à-dire non pas au sens que lui donne l'I.N.S.E.E. mais de tout ce qui n'est pas ville.

Heureusement, le temps n'est plus à la mise en cause de l'existence même d'une politique d'aménagement du territoire à l'échelon national. Certains beaux esprits, en effet, sous des

prétextes divers - modernisme, décentralisation, libéralisme, que sais-je encore ! - préconisaient, et certains préconisent encore la suppression pure et simple de la D.A.T.A.R., donc, en réalité, la mise en sommeil voire la disparition de toute politique d'aménagement du territoire à l'échelon national - je dis bien « national » et non pas « hexagonal » non plus que « régional ».

Certes, monsieur le ministre, l'État doit se ramasser, se cantonner autant que faire se peut dans l'exercice de ses fonctions de souveraineté, pour qu'il y ait ainsi moins d'État, mais - aussi peut-être, par la même occasion, « mieux d'État ».

Si la première mission de l'État est, par essence même, l'exercice des fonctions régaliennes ou de souveraineté, la seconde, aussi essentielle et complétant la première, est la mission de solidarité : solidarité entre les personnes dont peuvent en partie, mais en partie seulement, se charger certaines grandes collectivités territoriales - elles le font d'ailleurs souvent mieux que l'État, notamment les départements ; solidarité entre certaines portions du territoire, certaines régions au sens physique du terme. L'État n'est-il pas garant de l'unité nationale ?

La politique d'aménagement du territoire que nous souhaitons voir réaffirmée solennellement aujourd'hui et concrétisée dans des mesures Gouvernementales immédiates s'inscrit dans cette solidarité et en est l'expression.

Il en va - faut-il le souligner ? - de l'unité nationale, de la cohésion nationale. En effet, sans cette solidarité, qui implique coordination, plan d'ensemble, cohérence, aucun grand projet national ne sera possible.

Sans cette solidarité - M. Jean François-Poncet, l'a dit très justement tout à l'heure - les territoires riches deviendraient plus riches et les territoires pauvres encore plus pauvres.

M. Raymond Courrière. C'est cela !

M. Hubert Haenel. Le Gouvernement est-il prêt, monsieur le ministre, à assurer cette forme de solidarité et à tout mettre en œuvre pour éviter la marginalisation de certaines zones et des populations qui y vivent ?

L'aménagement du territoire a encore une autre dimension, européenne, cette fois. Nous avons tous - à juste titre - les yeux rivés sur 1992, sur le marché unique européen. Nous nous devons donc de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire à l'échelle européenne.

Or nous constatons que, pour l'instant, les Communautés européennes n'ont pas engagé la réflexion sur ce point. Elles n'ont pas de politique d'aménagement du territoire digne de ce nom. En effet, au travers des politiques agricoles et industrielles, elles ne font, comme nous l'avons fait trop longtemps et trop souvent, que parer au plus pressé : éteindre les incendies.

Quelles initiatives envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour faire en sorte que les Communautés européennes mesurent les conséquences prévisibles de leurs politiques industrielle et surtout agricole sur la maîtrise et l'exploitation de l'espace rural français, pour que, en un mot, elles aient une politique d'aménagement du territoire européen prenant en compte les espaces de nos grandes régions naturelles rurales ?

Permettez-moi une digression régionale ; elle est alsacienne, bien sûr. En Alsace, nous sommes très bien placés pour constater qu'un monde sépare les conceptions et les instruments d'aménagement du territoire de la France, d'une part, de la République fédérale d'Allemagne, d'autre part.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que ces disparités entre deux voisins, mis dos à dos pour l'instant, soient gommées d'ici au face-à-face de 1992 ? Qu'attendons-nous pour nous inspirer des conceptions et des méthodes de nos voisins les plus proches ?

A ce propos, permettez-moi également une toute petite question de détail, monsieur le ministre : qu'avez-vous voulu dire, l'autre jour, à Ribeauvillé, lors de l'inauguration de l'usine Sony, quand vous avez déclaré : « L'Alsace peut devenir un pôle international d'excellence. » ? Qu'envisagez-vous de faire pour qu'elle le devienne ?

Une autre de mes préoccupations est la prise en compte, dans les mesures que vous envisagez, de la dimension à la fois humaine, culturelle et historique de l'aménagement du territoire au sens « braudelien » du terme.

Il s'agit, certes, de maintenir, sur l'ensemble du territoire, la présence de l'homme - j'allais dire sa « marque », au sens biblique du terme - mais il s'agit surtout de faire en sorte que celles et ceux qui vivent et vivront sur certaines portions du territoire national puissent y vivre normalement en tant que couples, familles, enfants, et ce quotidiennement.

Une politique d'aménagement du territoire ne doit-elle pas, monsieur le ministre, à la fois aider et renforcer les nouveaux pôles de développement pour rendre la France concurrentielle par rapport aux autres nations industrielles européennes et mondiales, tout en facilitant le développement, le maintien de la vie dans le reste du pays ?

On a dénoncé à une certaine époque « Paris et le désert français ». La politique d'aménagement du territoire des prochaines années peut-elle conduire à une autre réalité : les grandes métropoles d'équilibre, les villes moyennes et un autre désert français, de grandes infrastructures et rien entre elles, des oasis de développement reliées entre elles par des réseaux de communication traversant des déserts ? Le Gouvernement de la France ne peut envisager de sacrifier ainsi une partie du pays.

D'ailleurs, ces divers aspects, ces dimensions ne sont pas, comme certains le préconisent, des conceptions différentes, voire opposées de l'aménagement du territoire, mais des axes d'une même politique qui, au lieu de se concurrencer, se complètent. Il s'agit d'occuper le terrain, le territoire, tout en menant sur certains pôles de développement ce que j'appellerai « la bataille de l'avant ».

L'histoire de France n'a pas été que l'histoire des cathédrales, des abbayes, de la percée des tunnels et canaux, de la construction de nos réseaux ferroviaires, du T.G.V., des autoroutes. L'histoire est un tout et la géographie ne se coupe pas en petits morceaux privilégiés. Enfin, l'aménagement du territoire ne doit-il pas aussi être conçu à la fois en termes macro-économiques et micro-économiques ?

Je suis obligé de dire toutes ces choses aussi nettement parce que je sens un danger, si nous n'y veillons pas. La dévitalisation de pans entiers du territoire national se fera imperceptiblement, mais inexorablement, et il sera alors trop tard.

Mais changeons un instant de registre ; soyons maintenant un peu plus terre à terre. Monsieur le ministre, l'aménagement du territoire, ce n'est pas seulement de l'argent, un budget, c'est aussi une politique, donc une volonté qui permet aux gens de façonner quotidiennement notre territoire.

Voilà un autre aspect, moins spectaculaire, cette fois, trop souvent oublié : permettre aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux petites et moyennes entreprises, qui sont, au même titre que les grandes industries et les grands commerces, des agents économiques, d'assurer sur tout le territoire le tissu social et économique.

Cela implique de la part du Gouvernement tout entier qu'il engage une politique qui, de plusieurs façons, lève les obstacles, les entraves au développement et qui donne aux ruraux de nouveaux outils, de nouveaux instruments de développement.

Qu'attendons-nous, qu'attendez-vous, en effet, pour desserrer le carcan administratif qui pèse sur toute initiative, sur tout projet de développement, pour réduire le nombre d'interlocuteurs que la décentralisation a encore, malheureusement, multipliés, pour clarifier les compétences entre les différents et trop nombreux échelons administratifs, et singulièrement entre Etat, régions et départements, pour répondre à la question : qui fait quoi et comment ?

Il serait souhaitable de ne pas trop tarder à répondre à cette question, en un mot, de mener la décentralisation jusqu'à son terme, car affirmer cela, ce n'est pas être contre la décentralisation, c'est au contraire la pousser jusqu'à son terme.

La décentralisation a été trop pensée, trop conçue pour les grandes villes. Elle s'est plaquée sur des structures napoléoniennes et jacobines qu'il fallait au contraire élaguer et transformer en profondeur. La caricature pourrait d'ailleurs être la suivante : pour faire avancer les choses, il y en a un qui tire et l'autre qui retient.

Qu'attendons-nous pour assouplir et aménager les normes administratives secrétées par les bureaux centraux et locaux qui sont trop souvent autant d'agents « démobilisateurs » alors que le Gouvernement prêche pour que nous ayons des projets « mobilisateurs » ?

Qu'attendons-nous pour déconcentrer et dégraisser les « pouvoirs » des multiples autorités administratives, trop souvent ressentis comme des pouvoirs d'empêcher et de compliquer ?

Il s'agit, entre autres, monsieur le ministre, de s'attaquer - ce n'est pas une mince affaire ! - aux us et coutumes administratifs. Ce sont ces mœurs administratives françaises contemporaines qui prévalent trop souvent sur le droit et les institutions.

Comment peut-on exiger des agents économiques d'être efficaces sur le plan industriel, agricole et commercial, quand on les laisse se mouvoir carcan au cou, entravés et boulets aux pieds ?

Certes, des initiatives ont été récemment prises par vous-même et par certains autres ministres. Vous avez sollicité les hommes de terrain pour proposer des réformes. Monsieur le ministre, ne peut-on conjuguer ces mesures que nous réclamons, que nous attendons, non pas toujours au futur, mais, cette fois, au présent ? Et ne vous serait-il pas possible, monsieur le ministre, de revenir ici, à l'automne, avec tous ceux de vos collègues qui sont chargés de missions d'aménagement du territoire, pour faire le point des résultats et des initiatives gouvernementales dans ce domaine ?

Lever les obstacles administratifs au développement est une chose ; encore faut-il donner aux ruraux de nouveaux outils et de nouveaux instruments de développement !

Il s'agit de donner aux ruraux la possibilité et les moyens de se prendre en charge. Quelques exemples seulement, monsieur le ministre. J'ai eu, là aussi, l'occasion d'analyser, de proposer une série de solutions ; je n'y reviendrai donc pas.

Il convient d'envisager, par exemple, la prise en compte de l'espace dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement - D.G.F. - pour corriger le critère « habitant » dans les communes faiblement peuplées, communes qui ont en charge un territoire disproportionné par rapport à la population. J'indique tout de suite que la réponse qui m'a déjà été faite par un autre que vous, monsieur le ministre, à savoir la prise en considération de la longueur de la voirie, ne me paraît pas du tout suffisante pour assurer ce correctif.

Autre exemple : l'arrêt de l'hémorragie des services publics. Les services publics, au gré des économies, des restructurations - que sais-je encore ? - glissent imperceptiblement vers les villes. N'est-ce pas notamment un effet, monsieur le ministre, de l'application de normes administratives de rentabilité trop uniformes et donc artificielles ?

Ce point est capital pour nous. Je ne vois qu'un moyen pour que nous soyons au moins tenus informés des projets des administrations, pour que nous puissions nous faire entendre et comprendre - nous en avons d'ailleurs discuté au sein du groupe « Montagne » - c'est de décider que toute suppression ou modification de tout service public en zone rurale sera soumise obligatoirement et préalablement à une commission départementale comprenant des représentants des ruraux, bien sûr, commission qui auditionnera obligatoirement le ou les maires concernés.

Il y aurait lieu aussi de privilégier en zone rurale le rôle des secrétariats de mairie, mais j'y reviendrai à l'occasion d'un autre débat.

Enfin, la commune est trop souvent un cadre trop étroit pour les initiatives et projets de développement - contrats de pays, dont on a parlé tout à l'heure, chartes intercommunales de développement. Les lois de décentralisation ont totalement occulté le monde rural. En revanche, Paris, Lyon, Marseille n'ont pas été oubliés et ont eu droit à une organisation spécifique.

Le Gouvernement envisage-t-il, monsieur le ministre, d'inciter et d'encourager la coopération intercommunale en modifiant et en assouplissant les règles du code des communes ? C'est le seul moyen pour les petites communes de vivre, de s'organiser, de se donner les moyens du développement, tout en conservant leur identité.

Rassurez-vous, je m'arrêterai là pour aujourd'hui ; ce ne sont que quelques exemples. Il y a, en effet, mille moyens d'encourager, de faciliter le développement.

Mais il y a, en réalité, un problème, monsieur le ministre : le monde rural n'est pas à la mode. Le monde rural, pour beaucoup de fonctionnaires, n'est pas très valorisant. Le monde rural n'est pas non plus médiatique. Et pourtant - vous le savez, monsieur le ministre - le monde rural existe, il est bien vivant et il veut continuer à vivre.

Dites-nous, monsieur le ministre, qu'il ne peut y avoir en France, pour les années qui viennent, des laissés-pour-compte de l'aménagement du territoire, donc du développement.

Vos réponses, vos actions, vos initiatives, vos décisions - celles du Gouvernement déjà prises hier - celles de vos collègues, seront la réponse positive que nous attendons. Vous nous direz ainsi concrètement que toutes les zones rurales font partie intégrante du territoire national, qu'elles ont une vocation particulière dans l'ensemble national et européen et que l'Etat se doit de les aménager.

En revanche, si le Plan et vos projets d'aménagement du territoire ne prenaient pas en compte de façon décisive cette spécificité, je ne crains pas d'affirmer qu'on laisserait alors se développer le processus de défiguration de notre pays, on laisserait porter atteinte à notre patrimoine, en un mot, à l'identité de la France.

Mais je suis persuadé, monsieur le ministre, que nous serons entendus par un homme comme vous, par l'ensemble des membres du Gouvernement et, en particulier, par son chef. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Lombard, auteur de la question n° 110.

M. Georges Lombard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ceux qui ont vécu le combat de l'aménagement du territoire - c'est le cas de tous les membres de cette assemblée - pour corriger au maximum les déséquilibres humains, sociaux démographiques de la nation, afin d'en permettre le développement le plus harmonieux possible, se rappellent ce qu'a permis cette « ardente obligation » pour reprendre la formule célèbre du général de Gaulle. Ils sont restés attachés à cette notion - je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre - même quand les conséquences de la guerre du Kippour ayant fini par mettre le pays dans l'obligation de faire face seulement au court terme, ont mis du même coup l'aménagement du territoire entre parenthèses, comme si la conjoncture empêchait la France d'avoir une réflexion, une volonté et une politique à long terme.

En affirmant dès votre retour aux affaires, malgré les partisans du « laisser faire », que l'aménagement du territoire devait rester et restait une mission essentielle de l'Etat, vous avez posé non seulement un acte fondamental dont je me félicite et vous félicite, mais aussi un défi - et quel défi !

Nous sommes à la veille de l'Acte unique européen ; l'économie s'est mondialisée, l'assainissement de notre appareil de production n'est pas terminé, l'agriculture qui, de subsistance est devenue de spéculation, connaît, sur le plan des techniques, des hommes et des contraintes, des bouleversements qui remettent en cause le devenir physique de vastes zones de notre territoire ; enfin, les partenaires à l'acte d'aménagement n'ont cessé d'augmenter et les moyens d'y parvenir de se parcelliser entre eux, des communes à l'Etat, en passant par les départements et les régions pour finir - pourquoi pas ? - à l'Europe.

Je voudrais pour ma part, négligeant le cadre de l'action qui a été abordée, en particulier par notre collègue et ami Jean-François-Poncet, me borner à la philosophie qui doit inspirer l'action d'aménagement du territoire et je commenterai, tant il y a de leçons à tirer du passé, par un rappel.

L'Histoire nous apprend en effet que, lorsque la France - et ce fut le cas pour l'Europe - est passée de l'ère rurale à l'ère industrielle - une ère dont dont nous avons d'ailleurs pas mal de difficultés à sortir - les zones fortes se sont tout naturellement constituées dans des bassins dotés de ressources indispensables. Elles ont engendré, tout naturellement aussi, les grands axes maritimes, fluviaux, routiers, ferroviaires puis aériens, les reliant entre eux et donnant à leurs productions des ouvertures vers l'Europe et le monde, axes qui marquent toujours aujourd'hui, et profondément, notre pays.

S'y est ajouté, pour des raisons que tout le monde connaît, l'accroissement constant du poids de Paris, accroissement qui, après avoir diminué, monsieur le ministre, semble d'ailleurs reprendre.

Pendant cette longue période, la richesse appelant la richesse, la plus grande part de nos moyens a été consacrée au renforcement des zones fortes, ce renforcement entraînant

à son tour une concentration toujours plus grande des hommes, des usines, de la recherche, des centres de décision - et j'en passe - sur une partie extrêmement réduite du territoire français.

Est née alors, mes chers collègues, à côté de ces zones fortes, une France seconde à dominante agricole - prix du laisser faire au niveau de vie inférieur à la moyenne nationale, aux infrastructures insuffisantes, sans autre relation digne de ce nom qu'avec Paris et sans vraie liaison sûre et rapide entre les régions qui la composaient.

Au lendemain de la guerre, et grâce à une politique volontariste de l'aménagement du territoire, cette France seconde, pour une grande part, s'est transformée. Le tissu industriel s'y est développé, comme la recherche ou la formation, et le niveau de vie, sans rattraper la moyenne nationale, s'y est amélioré.

Ensuite est arrivée la guerre du Kippour et ses conséquences. Manifestement, les acquis ainsi obtenus sont très rapidement apparus comme très fragiles. En effet, si les crises touchent d'abord les régions fortes, elles atteignent ensuite, mais plus gravement et plus durablement, les autres.

Le choc brutal que crée une crise, dans les zones fortes, par ses répercussions sur l'emploi, entraîne en effet immédiatement des réactions. L'érosion plus tardive qui frappe les zones périphériques, même si elle atteint leur substance vive et remet fondamentalement en cause leur devenir, ne s'appréhende pas aussi rapidement, car, par essence, cette érosion est diffuse.

Cette constatation, monsieur le ministre, me semble importante et elle pose, car elle en est au cœur, le vrai problème de la conception de l'aménagement du territoire.

Le rapport Guichard que vous avez commandé - je vous en félicite, ainsi d'ailleurs que son auteur - malgré ses impasses - volontaires ou obligées - ou à cause d'elles, a le mérite de restituer le problème dans son véritable contexte. Il dit : « Il y a l'Europe et la concurrence internationale que nous ne devons pas oublier. » C'est vrai. Il y a donc des mesures à prendre pour que nous soyons capables d'y faire face et y tailler notre place. C'est vrai encore. Mais à ce défi s'en ajoutent bien d'autres qui touchent aux hommes, à un art de vivre, à un savoir-faire, à un équilibre urbain-rural subtil, épanouissant mais fragile et désormais menacé, comme les orateurs précédents vous l'ont indiqué. Il me vient à l'esprit une formule que je n'aime pas, mais qui traduit bien leur inquiétude, sinon leur désarroi : on a parlé jadis du pétrole vert ; on risque de parler demain du désert vert.

Alors, comme un certain nombre de mes collègues, je me pose la question : peut-on faire l'impasse sur un tel bouleversement ? Quel en serait le prix pour chacune de nos régions et finalement pour la France ?

Vouloir tout jouer, comme certains le proposent, sur une quinzaine de pôles où tout serait concentré pour qu'ils atteignent ce que les économistes appellent dans leur jargon « l'effet de seuil international » mérite, c'est le moins que l'on puisse dire, une réflexion approfondie même si la tradition économique française - il ne faut pas se faire d'illusions à ce sujet - et les habitudes pèsent de tout leur poids dans cette direction qui semble au plus grand nombre presque la plus naturelle, en tout cas la plus facile.

Cette propension à vouloir toujours jouer des centres forts est d'ailleurs bien française ; elle est au surplus dans le droit-fil de la politique industrielle du XIX^e siècle dont je viens de parler.

Je sais bien, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il est difficile de sortir des schémas classiques dans lesquels la vie nous enferme trop souvent. Toutefois, je ne suis quand même pas sûr, contrairement à ceux qui préconisent les « villes technopôles » que la diversité française, à condition qu'elle s'organise - ce sera la dernière partie de mon propos - ne soit pas un atout plus fort dans un monde où, l'importance du cadre de vie, de l'environnement culturel, au sens large du terme, les espaces sauvegardés et, pour les régions que la mer borde, les rêves qu'elle permet, deviennent des facteurs de plus en plus essentiels.

Il faut quand même se rappeler que les moyens toujours plus perfectionnés de la communication évitent le déplacement physique des responsables économiques et permettent leur rencontre instantanée par l'image. Il faut se rappeler que la connaissance immédiate de leurs décisions abolit désormais la distance et offre d'autres possibilités que la concentration classique de jadis.

La question se pose donc désormais de savoir si, à terme, ce sont fatalement de grosses unités - qu'on les appelle « villes technopôles » ou d'un autre nom - qui auront la préférence des investisseurs de l'ère post-industrielle - et nous sommes, avec combien de difficultés, en train d'y entrer - si, en face d'elle, se constituent des ensembles, disons des régions, possédant des points forts qui, individuellement, seraient certes insuffisants, mais qui, fédérés et renforcés intelligemment à partir de leur pôle naturel, deviendraient très sérieusement attractifs.

L'interrogation mérite au moins qu'on s'y arrête et que s'organise à ce sujet la réflexion qui s'impose. Sur ce point, je vous présenterai une proposition, monsieur le ministre.

Une réflexion peut être organisée de différentes manières.

On peut la conduire à Paris en réunissant un certain nombre d'experts et, éventuellement, un certain nombre de présidents de telle ou telle collectivité territoriale. On peut faire mieux : on peut en effet se rendre sur le terrain.

Devant les choix auxquels nous sommes confrontés, une information sur le terrain, un inventaire, la confrontation des priorités générales et la recherche constante de solutions innovantes faisant bouger les choses, mobilisant les énergies sont indispensables à cette réflexion, d'autant que l'aménagement du territoire, pour être efficace, doit être mouvement, adaptation, imagination et qu'il doit se nourrir, à tous les niveaux, de la réflexion nécessaire.

L'Etat, pour jouer le rôle qui lui revient dans l'orientation des choix de demain, doit, en effet, corrigeant les conceptions héritées du XIX^e siècle, se projeter dans l'avenir.

Ce qui s'est passé hier au comité interministériel et les nouvelles qui ont filtré à travers la presse me démontrent que tel est le cas. Là encore, je m'en réjouis et je vous en félicite.

Il faut, en effet, vous avez raison, monsieur le ministre, accrocher la France au réseau de communication des pays européens comme il faut aussi accrocher nos propres réseaux régionaux au réseau national, de telle manière qu'ils puissent jouer le rôle pour lequel ils ont été conçus.

La rupture avec la conception des transports du XIX^e siècle doit conduire également à l'aménagement de relations aisées et directes entre toutes les régions et même et surtout entre les régions les plus périphériques. Or la France dans ce domaine est l'un des pays d'Europe où elles sont les plus difficiles, voire dans certains cas inexistantes.

Pour le reste, l'Etat à travers tout ce qu'il contrôle - recherche publique, administrations structurantes, universités, services industriels dépendants de lui et j'en passe - peut renforcer ici et là les régions pour les rendre concurrentielles souvent au prix d'un effort modeste.

Le tout suppose évidemment des choix, des priorités, une vue prospective mais aussi - il ne faut pas se le cacher - M. Jean François-Poncet y a fait allusion tout à l'heure - une clarification du rôle des différents acteurs qui concourent à l'acte d'aménagement du territoire.

Je dirai à ce propos que le problème du rôle de la D.A.T.A.R. et du Plan se pose. Oui ou non serait-il préférable que ces deux vénérables institutions, ô combien importantes pour l'avenir du pays, dépendent d'un seul ministère ? En posant cette question, je ne mets bien évidemment personne en cause.

Monsieur le ministre, votre tâche n'est pas facile. Elle est de longue haleine. Elle ne sera pas toujours comprise. Rompre avec le passé, remettre en cause des notions admises comme des vérités d'évidence entraîne toujours des contestations. L'avenir serait cruel dans son jugement si la partie que nous avons à gagner ne l'était pas vraiment faute d'avoir suffisamment pris en compte non seulement ce que les technologies nouvelles permettent mais, surtout, l'éternel désir des hommes de vivre dans un monde à leur mesure avec, dans toutes les régions de France, la possibilité de trouver un « coin de terre et de ciel bien à eux ». L'oublier serait échouer. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais apporter dès à présent quelques réponses aux quatre premiers orateurs, dont j'ai apprécié les interventions.

Je suis très heureux que ce débat ait lieu aujourd'hui et ici : aujourd'hui, parce que nous sommes au terme d'une phase de réflexion, de « mise à plat » de la politique d'aménagement du territoire et, je le souhaite vivement, à l'aube d'un nouvel élan qui ne se produira que s'il est soutenu très largement par les forces vives de ce pays, en particulier par le Parlement ; ici, tout simplement parce que les sénateurs manifestent une sensibilité plus vive aux problèmes et au devenir de la France à l'intérieur de l'Europe, une sensibilité plus proche aussi, compte tenu de l'inquiétude de nombreux élus et responsables de collectivités quant au devenir de leur propre région, spécifiquement des régions rurales - cela a été exprimé par les quatre intervenants - du fait de l'évolution de la politique agricole et de la démographie telle qu'elle est aujourd'hui et telle que chacun peut l'envisager pour les dix ou quinze ans qui viennent.

Lorsque, voilà maintenant un an, le Premier ministre m'a confié cette responsabilité, j'ai pensé qu'il était indispensable de mettre fin à ce qui était une crise d'identité de la politique d'aménagement du territoire, crise d'identité qui a été parfaitement décrite par M. Jean François-Poncet. Cette crise résulte à la fois de la fin de la croissance, du transfert de certaines responsabilités aux élus et de multiples autres raisons que je ne détaillerai pas ici.

Il était également indispensable de mettre fin à un discours tenu fréquemment - M. Lombard le rappelait tout à l'heure - dans toutes les familles politiques d'ailleurs, par ceux qui pensent que, finalement, la politique d'aménagement du territoire a fait son temps et qu'on peut tranquillement l'enterrer, sans se rendre compte que les facteurs de déséquilibre à l'intérieur du territoire, s'ils ont changé de nature, sont aujourd'hui plus puissants que jamais. Il existe des facteurs qui conditionnent une nouvelle évolution, une nouvelle concentration urbaine et qui se ressentent très fortement sur la région Ile-de-France et quelques autres métropoles. C'est, d'ailleurs, un phénomène européen, et même international, tant il est vrai que les emplois de demain ont besoin d'un environnement technologique de qualité et de tout un ensemble de formations supérieures.

Voilà quelques semaines, lors d'un débat qui s'est tenu à l'occasion du trentième anniversaire de la Défense, nombre de chefs d'entreprise m'ont dit que, pour leur implantation, voire pour le transfert de leur siège social de province vers l'Ile-de-France, les facteurs d'insécurité étaient les plus faibles compte tenu des taux de taxe professionnelle, de la possibilité de retrouver très facilement des cadres très spécialisés qui leurs sont nécessaires et aussi d'un environnement de formation qui est de plus en plus important pour de nombreuses entreprises et de nombreuses familles.

Par conséquent, les facteurs de concentration sont aujourd'hui plus puissants que jamais. Mais en même temps qu'existent ces facteurs de concentration des fonctions tertiaires supérieures, d'importantes zones rurales sont confrontées à la fois au vieillissement de la population et à l'évolution d'une politique agricole dont chacun sait ici - cela a été dit clairement - que les perspectives ne permettent pas, hélas ! à quatre ou cinq ans d'espérer, depuis la rupture des années 1980-1982 que personne n'avait d'ailleurs prévue, un changement d'évolution de la demande sur le marché mondial des produits agricoles. Enfin, on compte des zones de vieille industrie qui sont engagées dans une régression que les politiques de conversion n'ont pu que ralentir ou, dans le meilleur des cas, arrêter, mais très localement.

C'est en vertu de cette évolution que j'ai demandé à M. Guichard de réfléchir à la politique d'aménagement du territoire, à son bilan, ainsi que de procéder à une réflexion et d'engager un vaste débat dans le pays. Celui-ci a eu lieu et j'ai reçu plus de 250 communications écrites provenant de nombreuses associations départementales ou régionales, de chambres professionnelles, de chambres de commerce, de chambres d'agriculture. Je crois pouvoir dire que cette réflexion a été extrêmement utile.

Avant d'en fixer le cadre, je replacerai en quelques mots, dans le temps et dans la géographie de l'Europe et de la France, cette politique d'aménagement du territoire.

Nous sommes aujourd'hui dans la quatrième phase de la politique d'aménagement du territoire. Nous avons connu, d'abord, la phase de reconstruction des années cinquante, symbolisée par les premières prises de conscience exprimées d'un côté par M. Claudius-Petit et de l'autre par M. Pierre Mendès-France ; puis une période de croissance forte et de redistribution, dans les années merveilleuses 1960-1970, durant lesquelles le Premier ministre M. Michel Debré a joué un rôle extrêmement important au niveau de la redistribution de la croissance industrielle ; enfin, la troisième étape, celle dans laquelle nous vivons encore aujourd'hui, avec le freinage de la croissance, où la politique d'aménagement du territoire a été une politique de type Canadair ayant l'ambition de calmer les incendies qui se développaient ici ou là, mais se situant sur la défensive.

La nouvelle phase de la politique d'aménagement du territoire telle que je l'espère doit être plus offensive et marquée par l'ouverture sur l'Europe des régions françaises, en prenant en compte deux exigences : celle de la compétitivité et celle de la solidarité. Les deux peuvent parfaitement se concilier ; notre ambition est de mettre en valeur les atouts potentiels de toutes les régions de France.

C'est cette quatrième phase de la politique d'aménagement du territoire que nous avons à construire ensemble.

Sur le plan géographique, la perspective de l'Europe à terme de dix ou quinze ans, ce sont deux ensembles qui prennent de plus en plus de poids. D'une part, le polygone Londres-Paris-Amsterdam-Cologne, remarquablement bien placé, qui se renforcera. Malgré ses points de faiblesse, il a toutes les chances d'un développement futur. D'autre part, un axe dont on voit aujourd'hui tous les prémices et les perspectives : l'axe alpin méditerranéen, du sud de la Bavière - Munich - à Lyon, en passant par Toulouse, Barcelone et Milan. Ce second pôle a, lui aussi toutes ses chances de développement. Le reste est constitué de différentes zones dans lesquelles s'inscrivent les perspectives, les espoirs et les inquiétudes de toutes les régions françaises.

En résumé, je voudrais simplement, avant de fixer le cadre, demander à tous ceux qui portent un jugement rapide sur la politique d'aménagement du territoire : que serait la France d'aujourd'hui sans la politique sérieuse d'aménagement du territoire qui a été menée dans les années 1960-1970 ?

Je suis de ceux qui considèrent que si cette politique avait été menée encore plus rudement, de façon plus volontariste, d'abord, nous n'aurions pas eu de grandes banlieues urbaines dans lesquelles des hommes ont été déracinés ; ensuite, nous aurions encore mieux résolu nos problèmes de politique agricole parce que leur solution a été quelque peu ralentie en raison de l'exode rural ; enfin, nous aurions probablement un pays plus solide encore parce qu'il reposerait sur des pôles de développement éclatés, plus forts et plus autonomes.

Si nous devons imaginer la France de demain dans l'Europe, nous ne pourrions la voir avec un pôle puissant qui risquerait par son autodéveloppement, si nous n'y prenions garde, de perdre en qualité ce qu'il gagnerait en quantité. Le rêve de l'Île-de-France est non pas de gagner en quantité, mais de jouer la qualité, car c'est ainsi, que ce soit dans le domaine des transports ou dans celui des logements et de leur coût, que nous avons le plus de chances de faire de notre capitale un atout pour la France en la rendant attractive pour l'ensemble des investisseurs internationaux qui ont besoin d'une grande métropole comme la nôtre.

C'est en jouant sur la qualité pour Paris et la redistribution des investissements publics que nous avons le plus de chances de répondre à une géographie qui, selon moi, est attendue par les hommes. C'est en fonction de cette géographie à l'intérieur de l'Europe et de cette aspiration des hommes que le Gouvernement a fixé à la politique d'aménagement du territoire quatre objectifs essentiels.

Le premier est le renforcement des infrastructures de communication. Lors du débat qui s'est instauré voilà une dizaine de jours avec les parlementaires qui l'ont souhaité, l'un d'entre vous a fait part d'un sentiment qui est partagé par beaucoup en déclarant qu'aujourd'hui la politique d'aménagement du territoire en Europe ce sont 70 p. 100 d'efforts en matière d'infrastructures de communication : routes, voies ferrées, mais aussi tarification téléphonique et tout ce qui va avec les communications.

Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé de faire un effort extrêmement substantiel et de prendre les dispositions financières adéquates pour renforcer les infrastructures

de communication en prévoyant non pas le maillage des routes tel que nous le connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire des routes toutes orientées vers Paris, mais un nouveau système routier de régions ouvertes sur l'Europe en ajoutant un programme de construction, dans les dix ans, de 1500 kilomètres d'autoroutes et de 630 kilomètres de routes à quatre voies à structure autoroutière. Cela permettrait de passer d'un rythme de cent kilomètres d'autoroutes que nous réalisons dans les dernières années à un rythme de 250 à 280 kilomètres dans les dix années à venir.

Le choix de ces infrastructures routières est déterminé par la perspective de l'aménagement du territoire. Priorité doit être donnée aux axes transversaux qui permettent de relier la façade maritime de la France au reste de l'Europe.

Il s'agit, d'abord, de l'axe Genève-Lyon-Clermont-Ferrand-Bordeaux, avec l'ouverture d'une structure autoroutière entre Périgueux et Clermont-Ferrand ; puis de l'axe autoroutier qui relie les ports du Havre et de Rouen au nord de l'Europe, par Amiens et Reims ; ensuite de la liaison directe Nantes et l'Ouest de la France à la Suisse et à l'Italie, par la liaison Nantes-Lyon, qui sera réalisée par la création de deux structures autoroutières : Angers-Tours à quatre voies, à structure autoroutière sans péage, prolongée par une autoroute entre Tours et Vierzon d'une part et la liaison Lyon-Balagny, qui était un barreau manquant, d'autre part. C'est ce que j'appelle le troisième axe de liaison transversale de la façade maritime atlantique à l'Europe. Le quatrième axe transversal est celui qui prend appui sur Orléans-Troyes.

J'en viens aux liaisons Nord-Sud qui évitent la région parisienne, liaisons autoroutières ou à quatre voies. En effet, je tiens à le dire ici, le Gouvernement se donne trois à six mois pour engager le débat avec les régions, les départements et les collectivités locales, afin d'effectuer les adaptations possibles soit d'une structure autoroutière vers une route à quatre voies, soit d'une route à quatre voies vers une structure autoroutière, étant entendu que, dans un cas, nous avons des engagements précis dans le temps, et que, dans l'autre, il existe toujours une petite incertitude dans les perspectives budgétaires.

Les deux axes Nord-Sud concernent la liaison Rouen-Alençon-Le Mans, d'une part, et, d'autre part, la route des estuaires, qui, elle, serait à quatre voies, à structure autoroutière, mais sans péage.

Enfin, un barreau alpin était manquant. Il était très important puisque tous les élus de la montagne s'étaient mobilisés pour le défendre ensemble. Il s'agit du barreau Grenoble-Sisteron, qui permet de relier la Suisse à la région de Marseille et à la Côte d'Azur.

Nous atteindrons ainsi, je pense, l'équilibre et la solidité grâce à ces 1500 kilomètres d'infrastructure autoroutière, qui, dans les dix ans qui viennent, vont changer le visage de la France.

Mais s'y ajoute un dispositif financier qui donne toute sa force à cette structure.

Il s'agit d'abord de la dotation de 2 milliards de francs « privatisation » ; elle permettra de mieux réaliser ce qui est de la responsabilité de l'Etat : les infrastructures.

Deuxième décision : un emprunt de 3 milliards de francs adjoint aux 2 milliards de francs de dotation.

Troisième décision : nous ne consentirons plus d'avances aux sociétés d'autoroutes ; cela représenterait 600 à 700 millions de francs par an, que nous utiliserions à la réalisation, en dix ans et même en huit, de la liaison vitale Clermont-Ferrand-Méditerranée et de la liaison Vierzon-Limoges-Toulouse, deux axes importants pour la région Massif Central.

Dernier élément de ce dispositif : faire respirer la région d'Île-de-France. Je sais que tout à l'heure M. Salvi abordera cette question ainsi que d'autres peut-être. Cela constitue une ambition : doubler, en cinq ans, le volume des moyens financiers par l'emprunt et par l'augmentation de la redevance sur les bureaux, qui n'était pas facile à faire admettre dans l'ouest de la région parisienne, mais qui constitue un élément de solidarité entre l'ouest et l'est, un élément de participation à l'amélioration des infrastructures de transport. Cela nous permettra d'obtenir, enfin, en cinq ans, un deuxième périphérique autour de la région parisienne, ce que j'appelle « la rocade des villes nouvelles ». Les régions pourront ainsi être reliées entre elles sans qu'on soit contraint de venir dans cet entonnoir central que constitue le périphérique actuel, qui

détériorer la qualité de vie de huit millions de Parisiens et de Français et qui augmente fortement le coût de production des entreprises, compte tenu des millions d'heures perdues chaque année du fait de ces conditions de transport dans la région d'Ile-de-France.

Voilà ce qui constitue, en effet, aujourd'hui le premier élément d'une politique d'aménagement du territoire, c'est-à-dire des infrastructures de communication.

J'ajoute que nous menons cette politique dans une perspective européenne. En effet, si l'on regarde aujourd'hui la carte de l'Europe, on constate que le risque formidable pour la France, dans une Europe de 320 millions d'habitants, dont les trafics croissent au rythme de 6 p. 100 par an, c'est de voir les couloirs de circulation emprunter, à partir de la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, les pays du Benelux, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et éviter la France, compte tenu de ses structures autoroutières toutes concentrées sur Paris.

Or, si la France a la possibilité de valoriser la chance qu'elle a d'être au centre de l'Europe, elle ne le fera qu'en renforçant la qualité de ses infrastructures et en étant vraiment le centre géographique, la plaque tournante de l'Europe ; cela a été aussi l'un des éléments vitaux de cette réflexion et de cette décision.

Mais je partage l'avis de MM. Jean François-Poncet, Georges Lombard et Hubert Haenel : il ne suffit pas de disposer d'un beau réseau d'infrastructures accéléré dans les dix ans qui viennent, de faire respirer la région d'Ile-de-France ; il faut aussi à la politique d'aménagement du territoire ce que j'appelle d'autres « piliers », à savoir la localisation des activités économiques, des investissements et des activités tertiaires, l'aide à la reconversion dans les zones industrielles difficiles et enfin la recherche d'un nouvel équilibre des zones rurales ; par souci de lucidité, je ne dis pas « revitalisation des zones rurales », car je ne suis pas sûr de pouvoir l'obtenir.

La localisation des activités économiques, c'est, d'abord, l'effort pour attirer les investissements étrangers ; compte tenu des contraintes horaires, je préciserai ces points au cours de la séance de nuit, monsieur François-Poncet. Il s'agit, me semble-t-il, d'un élément essentiel. C'est, ensuite, la nécessité de lancer - avec le soutien, en effet, monsieur Haenel, de tous les ministres - une politique d'aménagement du territoire et de redistribution des activités tertiaires et administratives. Nous ne pouvons pas nous en empêcher. Il est des investissements qui doivent être effectués à Paris et dans la région d'Ile-de-France - ils ne peuvent pas l'être ailleurs - mais certaines administrations peuvent parfaitement se situer ailleurs. C'est également vrai pour certains investissements dans le domaine culturel ou dans celui de l'éducation nationale.

En effet, les facteurs de localisation dépendront de plus en plus de la vitalité culturelle des régions, de ce que j'appelle les pôles d'excellence. Or, les pôles d'excellence - ou les pôles de croissance - ce n'est pas au Gouvernement de les décider. Les pôles de croissance - ou les pôles d'excellence - seront le résultat du dynamisme des hommes dans les régions. Qu'on ne s'y trompe pas ! C'est en fonction de la capacité d'anticiper les mutations que certaines villes et certaines régions seront mieux placées que d'autres pour assurer, ce qui est en effet nécessaire au pays, quelques pôles pour équilibrer la région parisienne. Je pense à la région de Toulouse, à la région lyonnaise et à d'autres.

Toutefois, ces pôles d'excellence - ou ces pôles de croissance - qui se développeront par eux-mêmes, ne le seront véritablement que s'ils concourent vraiment, par leur rayonnement, à la redistribution des richesses, pour que, dans un rayon de 100 ou de 150 kilomètres autour d'eux, se produise un éclatement et non une concentration du développement.

Tels sont les éléments essentiels de ce que j'appelle l'effort en matière de localisation des activités. J'y reviendrai ce soir.

Les deux derniers éléments concernent l'aide aux zones de reconversion industrielle et l'aide aux zones rurales. Pour leur permettre de trouver un nouvel équilibre, il y a d'abord ce que nous leur apportons comme routes. Ce n'est pas négligeable quand je pense à l'effort que représente ce plan pour le désenclavement du Massif central. Mais il y a aussi - cela a été dit très clairement - la nécessité de poser le problème de l'équilibre financier des exploitations agricoles dans une

perspective de plus grande extensivité de l'agriculture. Nous ne tiendrons pas avec les taux du foncier non bâti d'aujourd'hui.

Mais qui paiera ? Cela suppose une redistribution des richesses. C'est la même chose pour la dotation globale de fonctionnement. Mais il faut reconnaître aujourd'hui que la D.G.F. va plus à ceux qui sont plus riches et moins à ceux qui sont plus pauvres. Si le Parlement lui-même, maître de cette fiscalité, accepte les conséquences d'une certaine redistribution progressive des richesses - nous ne sommes pas allés dans cette direction ces dernières années - il dispose d'une marge d'initiative. Mais je crois que nous ne pourrions pas éviter, à côté de l'effort de désenclavement de certaines régions rurales, la nécessité de reposer en termes concrets les problèmes financiers des zones rurales et de l'agriculture.

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, quelques réflexions, brèves, compte tenu de l'heure. J'aurai l'occasion, au cours du débat de cette nuit, de répondre encore plus précisément et plus concrètement sur ce que j'estime être une nécessaire politique d'aménagement du territoire et un nouvel élan de cette politique dans l'intérêt du pays et de tous nos compatriotes. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. En conférence des présidents, nous étions convenus d'interrompre nos travaux vers dix-huit heures pour les reprendre à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix, est reprise à vingt-deux heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des questions orales avec débat, jointes, à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, sur la politique d'aménagement du territoire.

La parole est à M. Salvi, auteur de la question n° 114.

M. Pierre Salvi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me réjouis qu'à l'occasion de ces questions posées à M. le ministre un grand débat s'institue aujourd'hui au Sénat sur un problème qui me paraît fondamental.

J'ai écouté avec une attention toute particulière les intervenants précédents, MM. Jean François-Poncet, Jean Faure, Hubert Haenel et Georges Lombard. Je partage une large part des préoccupations dont ils ont fait état à cette tribune. J'ai aussi écouté très attentivement M. le ministre de l'équipement quand, à la fin de la séance de cet après-midi, il leur a répondu. J'ai été très heureux de voir prendre en considération une région qui pose problème, qui est la mienne, la région d'Ile-de-France.

Depuis la création de la D.A.T.A.R. en 1963, plusieurs changements majeurs sont intervenus. Ils ont été parfaitement mis en lumière par le « rapport Guichard ». Tous motivent une nouvelle définition de la politique d'aménagement du territoire.

Le premier est celui de la réussite, effectivement observée, des efforts de rééquilibrage entre Paris et ce que l'on a appelé le « désert français », et d'industrialisation du sud-ouest de la ligne Le Havre-Marseille.

On craignait à l'époque une région parisienne de vingt millions d'habitants. La population de l'Ile-de-France a été stabilisée à onze millions d'habitants, soit neuf millions de moins que ce qui était prévu, et de grandes villes de province ont pleinement acquis un titre de métropole.

Même si certaines régions du Sud-Ouest restent dépressives - tout à l'heure notre collègue M. François-Poncet le rappelait - l'émergence d'un triangle au dynamisme remarquable, Genève-Nice-Toulouse, ne permet plus de réduire le problème de l'aménagement spatial du territoire à un problème Nord-Sud.

Cela est d'autant plus sensible que la crise économique a considérablement affaibli les vieilles régions industrielles du Nord et de la Lorraine et, dans une mesure moindre, mais dans une mesure certaine, de la vallée de la Seine.

Cette crise économique est, naturellement, une des causes essentielles de l'évolution constatée de l'action de la D.A.T.A.R. Intervenant de plus en plus comme un « cana-

dair » pour éteindre des incendies sociaux et économiques, elle a été soumise à une « dictature du quotidien » manifestement contraire à sa vocation première.

Enfin, la décentralisation a profondément modifié les conditions dans lesquelles devait être conçu l'aménagement du territoire, en substituant à une philosophie unitaire définie par l'Etat une approche éclatée et complexe par quatre niveaux d'aménageurs théoriquement autonomes.

L'ensemble de ces mutations économiques, sociales, géographiques, politiques, justifie très largement que soit recherchée une nouvelle notion d'aménagement du territoire, et je me réjouis tout à la fois qu'une mission de réflexion ait été confiée dans cet objectif à M. Olivier Guichard et que le Gouvernement envisage, comme vous nous l'avez confirmé cet après-midi, monsieur le ministre, de retenir du rapport qui lui a été remis un certain nombre de propositions.

Vous aviez eu également l'heureuse initiative de consulter les régions et les départements sur ce rapport et, même si les délais qui nous étaient impartis étaient très courts, un peu trop courts même, je me permets de vous remercier du réel souci de concertation dont vous avez ainsi témoigné.

L'importance de ces réflexions pour notre pays et pour l'ensemble de ses collectivités locales n'échappe en réalité à personne et les débats qui ont pu ou pourront encore avoir lieu autour des propositions du « rapport Guichard » me paraissent indispensables pour que l'aménagement du territoire soit, comme le souhaite la commission, le vecteur permettant de maintenir l'unicité sociale de la nation.

Je voudrais, en ce qui me concerne, insister sur quatre points qui me paraissent essentiels.

L'équilibre Paris-province n'est sans doute plus la principale des préoccupations qui doit être assignée à la politique d'aménagement du territoire. Non seulement, comme on l'a déjà dit, la population de la région d'Ile-de-France s'est stabilisée, mais encore son produit intérieur brut a augmenté moins vite entre 1974 et 1984 que le produit intérieur brut du reste du pays. Il faut le signaler.

Puisque j'évoque la région d'Ile-de-France, permettez-moi de signaler un fait qui paraîtra peut-être tout à fait extraordinaire aux provinciaux qui sont parmi nous : en quittant le Sénat à dix-huit heures, pour rejoindre ma commune qui est située à quarante kilomètres de Paris, il m'aurait fallu à peine plus de deux heures pour y parvenir ; or, à cinq kilomètres de ma commune, dans un petit village, on a fermé cette année l'école primaire, car il n'y avait plus d'élèves. Dans cette région rurale, la population se réduit. La région Ile-de-France, c'est aussi cela. Il faut le savoir !

La mondialisation des échanges et de l'économie ne permet plus, comme c'était peut-être le cas voilà vingt-cinq ans, de réduire les grands problèmes d'implantations à l'alternative Paris-province. Interdire à telle entreprise internationale de se fixer en Ile-de-France, c'est courir le risque, plusieurs fois constaté, de la voir s'établir en Allemagne ou en Belgique.

Des enjeux considérables, comme ceux de l'implantation des quartiers généraux des firmes multinationales en Europe, supposent à l'évidence que l'Ile-de-France soit attractive à tous points de vue. Or, pour ce marché, notre pays arrive loin derrière la Belgique et le Royaume-Uni et juste devant la Suisse : 150 sièges pour la Belgique, 146 pour le Royaume-Uni, 81 en France, 73 en Suisse.

Dans ces conditions, il m'apparaît que la régulation administrative de l'offre en bureaux n'est pas de nature à donner à l'Ile-de-France toutes ses chances.

Plutôt que de recourir, voire, dans certains cas, de revenir à des interventions contraignantes de la puissance publique en matière d'agrément de bureaux, il serait de loin préférable de réfléchir aux moyens de mieux faire jouer les lois du marché pourvu que celles-ci prennent en compte la totalité des coûts générés par l'urbanisation.

Au demeurant, l'objectif prioritaire n'est-il pas de trouver les moyens de diriger l'offre de bureaux là où elle doit être plutôt que de la plafonner arbitrairement ?

En effet, le rééquilibrage entre l'Ile-de-France et les régions est devenu une préoccupation d'aménagement du territoire sans doute beaucoup moins importante que celle qui ressortit à l'équilibre de la région elle-même.

Son poids, sa place, le fait que l'Etat y avait défini et mis en œuvre un certain nombre d'options volontaristes d'aménagement - création des villes nouvelles, qu'il ne faut pas

oublier - sont autant de raisons qui peuvent justifier que les problèmes d'équilibre interne de la région d'Ile-de-France soient traités explicitement au titre de l'aménagement national du territoire.

Il doit en être ainsi en ce qui concerne les moyens de communication, en particulier les transports.

Le rapport Guichard étudie de façon approfondie cet aspect. Rompant avec l'idée que certains avaient caressée de voir sous peu la plupart des échanges assurés par les télécommunications, le rapport Guichard réhabilite la notion de réseau de transports de personnes et de biens.

La facilité et la rapidité de ces transports constituent une condition *sine qua non* du succès et, comme c'est la route qui assure une part de plus en plus importante des trafics, c'est bien sûr à la route que les régions demandent d'assurer le désenclavement qui leur est nécessaire pour se développer.

Je vois dans le fait que le comité interministériel à l'aménagement du territoire tenu hier ait été consacré en grande partie au volet routier la preuve éclatante de cette nouvelle prise de conscience et, naturellement, je m'en félicite.

Cette prise de conscience ne doit cependant pas être limitée - et je sais qu'elle ne l'est pas dans l'esprit du ministre de l'équipement - à ce que le rapport Guichard intitule les « grandes liaisons interrégionales ».

Certes, de très importants besoins sont à satisfaire sur les itinéraires ne passant pas par Paris ou sur ceux qui seraient meilleurs s'ils n'étaient pas obligés de faire un détour par la capitale. En effet, notre réseau de transports ressemble encore beaucoup à une toile d'araignée centrée sur Paris.

Cependant, deux éléments me semblent devoir être pris en compte pour que le label « Routes d'aménagement du territoire » ne soit pas accolé aux seules liaisons transversales.

C'est bien souvent vers Paris que les besoins de relations se manifestent ; la toile d'araignée autoroutière est loin, au rythme actuel des financements, d'être tissée. Pour toute la région d'Ile-de-France c'est une préoccupation majeure.

Le développement des infrastructures routières en Ile-de-France constitue, d'autre part, à mon sens, un véritable enjeu d'aménagement du territoire. Le constat de la situation est, en effet, particulièrement préoccupant.

Si la population de la région a stagné, les départements de la grande couronne ont connu, au détriment du noyau central, une croissance de population et d'emplois qui a considérablement accru les déplacements. Le coût, déjà important, des infrastructures a été alourdi par la légitime prise en compte des contraintes d'environnement.

Une politique audacieuse en matière d'équipements routiers est plus que jamais indispensable pour le bon fonctionnement de la région, pour son développement économique et pour le renforcement de la place qu'elle peut donner à l'ensemble du pays. Vous l'avez en partie souligné cet après-midi dans votre intervention, monsieur le ministre.

J'en viens maintenant aux aspects plus institutionnels de l'aménagement du territoire.

La décentralisation a, c'est une évidence, considérablement modifié les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales dans l'aménagement du territoire.

Les textes de 1982 reconnaissent à l'Etat et à la région des responsabilités majeures en la matière.

Hormis la mise en place d'aides financières ponctuelles que l'un et les autres ont effectuée en faveur de l'aménagement du territoire et la conclusion de nombreux contrats de plan, les compétences de l'Etat et des régions se sont exercées dans un cadre trop général pour permettre une définition précise de leurs missions respectives.

Si l'Etat demeure l'aménageur le plus riche, le plus puissant et le plus influent pour son propre patrimoine et s'il est bien le garant et le compensateur des équilibres et des handicaps, rien ne définit clairement comment il peut orienter sa politique patrimoniale et jusqu'où il doit aller dans ses péréquations.

L'Etat doit se limiter lui-même en acceptant le principe de « subsidiarité » : ce qu'un échelon peut faire sans compromettre les territoires voisins, il ne faut pas le confier à une entité plus vaste.

Mais comment accorder effectivement ce principe avec la compétence générale que garde l'Etat et avec son rôle de compensateur des déséquilibres ?

La compétence générale d'aménagement du territoire que la loi reconnaît à la région seule reste mal définie.

Dans l'esprit du rapport Guichard, la région devrait être la seule à avoir une politique régionale, l'Etat n'ayant pas à lui disputer cette responsabilité mais devant s'accorder avec elle au travers des contrats de plan.

En tant qu'instance de planification, la région devrait alors être déchargée des tâches de gestion. Une telle conception de la répartition des rôles m'apparaît préoccupante pour les collectivités départementales et communales.

Les compétences de planification et celles de gestion ne peuvent, en effet, être dispersées sans graves dommages entre collectivités différentes.

Comment planifier l'utilisation de l'espace au niveau de la région alors que sa gestion - j'entends par là la définition des documents d'urbanisme comme les schémas directeurs ou les plan d'occupation des sols - est décidée par les communes ou les syndicats de communes ?

Comment planifier valablement des équipements publics tels les routes, les écoles, les collèges et, éventuellement, les lycées, en en laissant le financement à d'autres ?

Comment définir une politique régionale de développement économique qui ne prendrait pas en compte les actions de chaque département ?

Il me semble que cette division du travail entre régions planificatrices et départements réalisateurs serait facteur de dysfonctionnement et d'irresponsabilité.

La décentralisation devrait, au contraire, conduire à ce que les départements soient insitutionnellement associés à la définition et à la mise en œuvre de l'aménagement de leur territoire.

Il reste à trouver une véritable articulation entre les niveaux de responsabilité pour que, dans le respect de l'autonomie de chacun, chaque collectivité puisse participer de plein droit aux grands choix concernant l'organisation de son espace et de son économie.

La tâche est sans aucun doute ardue, mais c'est la seule possible pour que les décisions prises à chaque niveau s'intègrent dans un projet concerté et cohérent.

Elle suppose qu'une démarche active de déconcentration des services de l'Etat permette à celui-ci de déléguer véritablement des responsabilités à ceux qui le représenteront devant les collectivités décentralisées.

Elle suppose, enfin, qu'une nouvelle répartition des moyens financiers puisse résulter de l'indispensable refonte de la fiscalité locale.

Je conclurai cette partie de mon propos en reprenant une évidence que souligne le rapport Guichard : la France doit aménager un territoire qui est essentiellement rural. Tous les intervenants dans ce débat et vous-même, monsieur le ministre, ont insisté sur cet aspect des choses.

Or cet espace est menacé, dans une large proportion - peut-être un tiers, mais peut-être davantage - par l'évolution des politiques agricoles et par les conséquences d'une industrialisation déjà ancienne.

C'est sans doute paradoxalement à l'augmentation de la productivité agricole - 30 p. 100 entre 1970 et 1982 - qu'il convient d'attribuer en partie les difficultés actuelles : celle-ci a, à la fois, entraîné une diminution du nombre des actifs agricoles et une surproduction de certains produits, entraînant la baisse des cours et des revenus et une politique de limitation des surplus. C'est un problème que vous avez parfaitement connu dans d'autres fonctions ministérielles, à une autre époque.

Une réaction contre la dévitalisation et la paupérisation de vastes secteurs ruraux est désormais nécessaire pour qu'au sens propre ils ne retournent pas en friches.

C'est bien au travers de l'initiative et du dynamisme locaux que doivent être trouvés les moyens de sortir de cette situation préoccupante : développement de la pluriactivité, valorisation des ressources locales, intégration de projets individuels dans des projets collectifs, recherche de nouveaux modes d'agriculture et d'élevage.

Le défi ainsi lancé au secteur rural est aussi lancé à la décentralisation qui doit et peut être le moteur de cette reconquête.

Mieux que l'Etat centralisé, les nouveaux pouvoirs locaux sont aptes à définir et à accompagner l'immense effort nécessaire. La maîtrise locale de l'aménagement rural est donc sans nul doute un enjeu primordial de la décentralisation.

J'en viens maintenant brièvement à la seconde partie de mon intervention.

Au moment de proposer une définition des objectifs et d'identifier les grands leviers de l'aménagement du territoire, certains développements du rapport Guichard consacrent la vocation « structurante » des voies de communication de toute nature.

Cette constatation ne souffre aucune réserve. Toutefois, quelle que soit leur indiscutable nécessité, celles-ci n'ont pas à elles seules le pouvoir de tout résoudre en la matière, en tous points de l'hexagone. En réalité, il faut en être conscient, autant les voies de communication sont bénéfiques pour des sites disposant préalablement de capacités dynamiques d'équipement et d'accueil, autant elles peuvent aboutir à dissuader les flux de personnes, d'activité et de vie lorsqu'un site en est privé.

En fait, il apparaît à la réflexion que d'autres types d'activités et d'équipements sont indispensables en complément des voies de communication, afin d'assurer, dans le tissu urbain et surtout rural, la fixation des effets du désenclavement. C'est tout particulièrement le cas des investissements affectés à l'habitat ou à d'autres constructions que le logement.

Certes, on considère généralement à bon droit que la construction du logement, de l'école, de l'hôpital est plus induite par la préexistence d'une population à loger, éduquer ou soigner qu'elle ne déclenche ou n'entraîne un processus de développement ou d'aménagement.

Il ne faut cependant pas négliger, dans la définition d'une politique d'aménagement du territoire, le rôle d'entraînement et d'induction que certains équipements « d'accueil » ont la capacité d'exercer, notamment dans le milieu rural ou dans les villes moyennes et les villes-centres de faible dimension.

Ainsi en va-t-il, par exemple, des opérations de réhabilitation et de rénovation, groupées ou isolées, ou du patrimoine bâti, qui contribuent à donner un nouvel élan à la cité et à son environnement, des équipements de tourisme ou plus modestement de loisirs, de certains équipements à caractère social et humanitaire, des équipements à caractère économique - ateliers préconstruits et susceptibles d'être utilisés soit pour l'accueil d'activité « importées », soit pour la mise en valeur de ressources locales - ou de tous équipements inducteurs et générateurs d'activités et de vie qui, il faut le répéter, constituent une chance fondamentale pour les zones les moins attractives.

Bien entendu, le développement de ces perspectives se limitera nécessairement à l'obstacle des moyens et à l'objection du saupoudrage, auxquels il faut opposer les ressources de l'imagination créatrice.

Il faut, par exemple, rechercher ou inventer des financements privés se substituant aux financements publics ou se combinant avec eux.

Telles sont les quelques remarques que je voulais formuler afin de compléter la question que je vous ai posée. Je serais heureux, monsieur le ministre, de connaître les réponses que vous pourrez apporter à l'ensemble des problèmes que j'ai soulevés concernant plus spécifiquement la région d'Ile-de-France, mais aussi l'ensemble du territoire français. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi, auteur de la question n° 117.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le ministre, vous avez déclaré tout à l'heure que nous sommes aujourd'hui dans la quatrième phase de l'aménagement du territoire ; cela prouve donc que cette politique d'aménagement du territoire mérite une adaptation constante aux problèmes et aux réalités de notre temps.

Il est vrai que l'aménagement du territoire fut, à ses débuts, l'expression d'une volonté nationale, dont les ambitions et les résultats déclineront au fil des ans et surtout des difficultés liées à la crise économique.

Je tiens néanmoins à dire que, de 1981 à 1986, les socialistes eurent le mérite de créer des outils, tels que la mise en place de la décentralisation, la reconnaissance de l'impor-

tance des régions, la nouvelle procédure des contrats de plan Etat-régions, autant de réformes dont chacun reconnaît maintenant l'importance, même si la majorité actuelle en a combattu certains aspects lorsqu'elle était dans l'opposition et les combat encore aujourd'hui.

J'ai entendu tout à l'heure de vives critiques à l'encontre de la décentralisation. Je serais tenté de demander à mes collègues de la majorité pourquoi, puisque la décentralisation est si mauvaise, ils ne proposent pas une loi pour revenir au passé !

M. André Delelis. Eh oui !

M. Roland Grimaldi. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'ils seraient suivis par la majorité des élus locaux de notre pays !

M. André Delelis. Très bien !

M. Roland Grimaldi. En tant que parlementaire de la région Nord - Pas-de-Calais, sénateur du Nord, je tiens à préciser que nous avons créé un certain nombre d'outils. Je citerai simplement : le F.I.B.M. - fonds d'industrialisation du bassin minier - la Finorpa - Financière du Nord - Pas-de-Calais - en ce qui concerne le bassin minier, et la Sodiner en ce qui concerne la sidérurgie. Voilà autant d'outils qui ont pour objet de s'attaquer à la reconversion, certes difficile et malaisée, des secteurs industriels en difficulté, que ce soit dans le bassin minier ou dans la sidérurgie.

L'aménagement du territoire doit être, c'est vrai, une grande ambition.

La construction européenne, que les socialistes ont toujours prônée, connaîtra, à partir de 1992, avec l'instauration du marché unique, une étape décisive. Cet événement nous impose une dynamique nouvelle de l'aménagement du territoire. Il y va de la place de la France dans ce grand espace européen.

Par conséquent, l'aménagement du territoire représente une dimension essentielle de l'action politique. Aujourd'hui, le Gouvernement a entrepris une réflexion. Il s'agit d'une démarche positive.

Nous souhaitons, pour notre part, participer à ce grand débat national afin d'affirmer, d'abord, l'importance d'une politique d'aménagement du territoire, qui, nous l'espérons, ne se limitera pas à un discours très original, mais qui précèdera les actes d'intervention et surtout les moyens.

J'affirmerai ensuite, avec force, que toute politique d'aménagement du territoire doit avoir comme ambition le développement équilibré de notre pays.

En fait, l'exigence de la solidarité nationale doit être un des axes forts, d'autant que les capacités financières des régions ne sont pas équivalentes. Un certain nombre d'orateurs ont souligné tout à l'heure ce point.

Nous sommes inquiets, monsieur le ministre, de certaines propositions contenues dans le rapport Guichard oscillant entre les nécessités de l'interventionnisme et le souhait d'une conduite plus libérale de l'aménagement du territoire.

A ce sujet, les intervenants de la majorité ont manifesté une ambiguïté constante entre le discours libéral et l'appel à l'Etat pour obtenir des aides sous toutes les formes.

Nous sommes donc inquiets, dis-je, de ces propositions oscillant entre les nécessités de l'interventionnisme et le souhait d'une conduite plus libérale de l'aménagement du territoire fondées, d'une part, sur la volonté de privilégier quelques zones capables de se placer dans la concurrence internationale qui recevraient alors un puissant appui de l'Etat - en fait ce sont, dit-on, les pôles de croissance de dimension internationale - d'autre part, sur un certain désengagement de l'Etat, de ses missions essentielles aboutissant, soit à laisser assumer par d'autres l'effort de solidarité nationale, soit à laisser certains territoires se débrouiller pour valoriser seuls leurs atouts. Nous pensons là spécialement aux zones rurales, complètement abandonnées d'ailleurs dans le rapport Guichard.

S'il nous apparaît indispensable de hisser à un niveau international nos meilleurs atouts et de favoriser le développement de villes ou de zones qui s'insèrent économiquement déjà de manière prometteuse dans l'univers européen ou mondial, il serait tout à fait dramatique de mettre en place une France à deux vitesses, une France duale, où se trouveraient, d'un côté, quelques points d'ancrage d'un développe-

ment moderne et, de l'autre, des centres de seconde zone ; d'un côté, quelques villes privilégiées au plan des aides et, de l'autre, le reste des communes qui devraient s'en tirer par leurs propres moyens en valorisant leurs atouts par elles-mêmes ; en réalité, donc une France développée d'un côté et une France à la traîne de l'autre, celle des zones en difficulté, celle des zones rurales délaissées.

Il nous apparaît, au contraire, indispensable que l'ensemble du territoire puisse se développer en prenant en considération les potentialités et les moyens de chacune de ses composantes.

La politique d'aménagement du territoire ne peut, en effet, se désintéresser de la manière dont le territoire s'équilibre entre ses diverses composantes : métropoles régionales, villes moyennes, petites villes.

Vouloir « jouer » quelques pôles sans se soucier d'y faire participer, de mobiliser un très large réseau de zones et d'acteurs, relèverait d'une politique à court terme.

Il faut, à l'évidence, éviter que ne se constituent des déserts régionaux autour des métropoles. L'Etat doit y veiller, chaque région devant conjuguer, dans une dynamique d'ensemble, croissance et solidarité de ses composantes.

Il serait également illusoire de vouloir limiter à un petit nombre les zones susceptibles d'affronter la concurrence internationale.

Outre le fait que les vingt-deux métropoles régionales aspirent à atteindre un fort rayonnement, le renforcement de quelques pôles au détriment du reste du territoire ne constitue pas, pour nous, une voie de l'avenir.

Si, aujourd'hui, une région ne peut plus tenir à l'égard de l'Etat un discours uniquement revendicatif, à l'inverse l'Etat ne jouerait pas le jeu de la décentralisation s'il ignorait les spécificités et les volontés régionales, en recherchant uniquement une adhésion à une participation régionale aux politiques unilatéralement définies par lui.

En somme, l'exigence de la solidarité nationale me paraît devoir constituer l'un des axes forts de toute politique d'aménagement du territoire.

Je voudrais en énumérer les différentes raisons.

D'abord, des disparités structurelles demeurent d'une région à l'autre et elles ont quelquefois tendance à s'amplifier dans des domaines majeurs : par exemple, la formation, la recherche, les télécommunications ou les transports.

Ensuite, chaque région a sur son territoire des zones en crise, qui, si elles ne sont pas prises en compte, peuvent entraîner des explosions du tissu social, voire des ruptures de la cohésion nationale.

Puis, la recherche de l'efficacité économique serait vaine si elle ne reposait pas sur une cohésion sociale forte autour d'objectifs acceptés.

Enfin, l'Etat est historiquement le garant de la cohésion du pays, l'un des principaux responsables de la redistribution équitable des fruits de la croissance et au moins d'un minimum de justice. En ce sens, le rapport Guichard mésestime le rôle déterminant que doit garder l'Etat pour conduire la politique de l'aménagement du territoire.

Expression et garant de la cohésion nationale, l'Etat doit garder un rôle prééminent dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'aménagement du territoire essentiellement dans trois directions : l'impulsion générale pour permettre à notre territoire de faire face au défi de l'avenir, l'exercice de la solidarité nationale et de la cohésion territoriale, le soutien à l'affirmation de la démocratie locale, à la modernisation des pratiques sociales et économiques.

Mais il est évident que les acteurs privilégiés seront les collectivités territoriales, en particulier les régions, mais aussi les départements et les communes.

Monsieur le ministre, le comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu hier a défini les grandes orientations et les grandes priorités gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Nous avons lu dans la presse ce matin - vous nous en avez fait état tout à l'heure - l'annonce d'un vaste programme de réalisation d'infrastructures routières et autoroutières. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Je dois dire que le désenclavement des régions par de meilleures liaisons est un élément essentiel d'une politique d'aménagement du territoire, mais elle ne suffit pas.

Je constate d'ailleurs que le Gouvernement redécouvre à cette occasion comme facteur de relance les vertus du fonds spécial de grands travaux, qu'il avait supprimé dès son arrivée au pouvoir en mars 1986. Ce petit aparté ne remet pas en cause l'importance des programmes d'infrastructures que vous avez annoncés tout à l'heure.

Au-delà de ces grands programmes d'infrastructures routières et autoroutières, il est nécessaire aujourd'hui, monsieur le ministre, d'éclairer le Parlement sur le contenu précis de votre nouvelle politique d'aménagement du territoire. Nous pensons qu'aménagement du territoire et planification sont étroitement liés.

Je vais maintenant vous poser quelques questions : y aura-t-il ou non un 10^e Plan ? La politique des pôles de conversion industrielle sera-t-elle maintenue ?

Les contrats de plan avec les régions seront-ils reconduits ?

Y aura-t-il, monsieur le ministre, une politique volontariste - je ne veux pas simplement dire dans le discours, mais également dans les moyens financiers - en direction du monde rural ?

Y aura-t-il une politique volontariste en direction des secteurs en difficulté où existent de véritables poches de chômage ?

Les moyens financiers adéquats seront-ils dégagés pour attirer en France les investissements étrangers ?

La France est-elle déterminée à convaincre nos partenaires européens de définir quelques grands projets d'intérêt commun, financés comme tels ?

Enfin, le Gouvernement compte-t-il relancer la politique de décentralisation ?

Telles sont, monsieur le ministre, les préoccupations majeures du groupe socialiste qui attend de vous la justification de la mise en place d'une nouvelle politique ainsi que la définition de ses structures et de ses moyens. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Braconnier, auteur de la question n° 120.

M. Jacques Braconnier. Sans doute ne serez-vous pas étonné, monsieur le ministre, si mon intervention se situe sur un autre registre que la précédente, même si certains points de convergence existent, car je pense que l'aménagement du territoire et la planification, loin d'être des sujets de politique politicienne, intéressent l'ensemble des Français et pas seulement certains groupes.

Aussi avais-je l'intention d'intervenir sur deux plans qui sont, à mon avis, intimement liés. Il s'agit, bien entendu, en premier lieu, d'un sujet qui vous préoccupe et dont vous avez la responsabilité, à savoir l'aménagement du territoire ; en second lieu, il s'agit du plan et je dois dire très franchement que je regrette qu'il n'y ait plus un seul et même ministère s'occupant à la fois du plan et de l'aménagement du territoire. Je vous le dis comme je le pense.

M. Roland Grimaldi. Très bien !

M. Jacques Braconnier. Merci mon cher collègue !

Le plan et l'aménagement du territoire sont, selon moi, indissociables.

En effet, l'aménagement du territoire se prête particulièrement à la planification. Il est en soi une planification, comme l'a d'ailleurs fait remarquer récemment M. Olivier Guichard, car aménager c'est prévoir, choisir et tenter de donner davantage de cohésion aux actions des agents économiques.

Aménager, c'est prévoir. L'aménagement du territoire doit s'inscrire non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps. Les distributions ponctuelles d'aide à localisation d'activité doivent s'accompagner d'une action patiente et programmée d'amélioration de l'environnement des entreprises, qu'il s'agisse des infrastructures de transports - vos déclarations sont encourageantes - et de communication ou de la formation et de la mobilité de la main-d'œuvre.

Une meilleure prise en compte par le plan des évolutions des marchés doit permettre également d'anticiper le déclin inévitable des activités implantées dans certaines régions. Combien de reconversions industrielles auraient pu être effectuées de façon moins douloureuse - je pense à certains bassins sidérurgiques et charbonniers - si elles avaient été mieux prévues et mieux préparées !

Aménager, c'est non seulement prévoir, mais aussi choisir. Il est écrit dans le rapport Guichard : « S'il suffisait de faire de la péréquation un ordinateur y pourvoirait. » Je me permettrais d'ajouter que, s'il suffisait de faire du saupoudrage, la direction du budget s'en chargerait. Ces boutades n'ont d'autre objet que de souligner l'importance d'une politique sélective d'aménagement du territoire conduite, à l'échelon de l'Etat, par une administration spécifique.

La politique dite des « points forts » - c'est là que mon interprétation diffère de celle de mon prédécesseur - préconisée par le rapport Guichard a été beaucoup critiquée, sans doute en raison de l'emploi de formules quelque peu provocantes, comme celle qui dénonce « l'obsession de l'égalitarisme des régions » ou encore celle qui conseille à certaines de ces dernières de « jouer l'atout du désert ».

Les conclusions des rapporteurs ne doivent pas pour autant être caricaturées et la part de vérité incontournable qu'elles contiennent doit être reconnue.

Le rapport Guichard ne se borne pas à prôner une politique d'aménagement exclusivement axée sur le développement d'une quinzaine de pôles de croissance. Il constate seulement que, en France, le nombre de pôles susceptibles d'acquiescer, comme Paris, la dimension internationale est nécessairement limité.

Au demeurant, le rapport souligne que ces pôles peuvent couvrir des espaces assez vastes « mêlant le mode urbain et le mode rural ». Vous-même, monsieur le ministre, avez d'ailleurs déclaré, à Toulouse, en mars 1987 et cet après-midi encore au Sénat, qu'il importait que les zones environnantes soient associées au développement des capitales régionales. Aussi conviendrait-il de prendre certaines mesures afin d'éviter ce que j'appellerai « l'effet boulimique » de ces pôles.

Les auteurs du rapport ont raison, selon moi, de souligner qu'il est impossible à l'Etat d'effacer complètement toutes les disparités régionales et de garantir que les conversions industrielles se fassent toujours « à l'identique ». Cela ne les empêche pas de souhaiter, par ailleurs, que la décentralisation n'aboutisse pas à renforcer les forts et à affaiblir les faibles.

La lutte contre les déséquilibres, qui doit demeurer l'objectif de toute politique d'aménagement du territoire, suppose de la part de l'Etat un double effort : d'une part, la création d'infrastructures, qui mettent les régions à égalité pour exploiter leurs potentiels - les récentes décisions gouvernementales sur le schéma directeur autoroutier vont dans ce sens - et, d'autre part, l'encouragement à la diversification des activités qui aide les régions de conversion industrielle et les zones rurales les plus déshéritées à combler leurs handicaps.

Cependant, aménager ne signifie pas uniformiser et je souscris aux conclusions du rapport Guichard selon lesquelles « le développement des régions doit être différencié et trouver son ressort dans les différences ».

La recherche d'une limitation des prélèvements obligatoires condamne toute dispersion des efforts et conduit à tenter de combiner l'utilisation optimale des moyens budgétaires et la valorisation maximale des atouts régionaux. Les aides doivent être accordées non seulement selon les besoins, mais aussi en fonction de leur efficacité.

Le soutien des faibles ne doit pas aboutir à se priver du concours des forts. Sans y consacrer nécessairement l'essentiel de ses moyens, l'aménagement du territoire doit pouvoir miser sur les effets d'entraînement du développement des pôles de croissance.

Prévoir, choisir, ces nécessités de la politique d'aménagement du territoire tendent à permettre de donner plus de cohésion aux actions des agents économiques. C'est en cela aussi que l'aménagement est, par essence, planificateur.

La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale assume ainsi une fonction de coordination à différents niveaux. Localement, tout d'abord, elle favorise les projets d'aménagement qui associent plusieurs partenaires et encourage, notamment, les ententes entre collectivités territoriales. Au sein de l'administration centrale, ensuite, elle suscite et anime les actions interministérielles d'aménagement et tente d'harmoniser, ce qui n'est pas toujours facile, les points de vue des différents ministères dans le dialogue Etat-régions. Sur le plan international, enfin, il semble nécessaire que l'Etat coordonne les initiatives que prennent les collectivités

pour promouvoir leurs produits, attirer les investisseurs étrangers ou obtenir des aides de la Communauté économique européenne, qui sont maintenant peut-être aléatoires, j'en conviens.

Je voudrais profiter de l'occasion que m'offre ce débat pour rendre hommage à l'action menée par la D.A.T.A.R. tout au long de son existence, dans tous ces domaines, notamment pour attirer en France les industriels étrangers, mais aussi en faisant appel à des chargés de mission du secteur privé pour faciliter le dialogue Etat-entreprises.

Planifiable par nature, l'aménagement du territoire mérite de demeurer au rang des priorités d'un plan rénové. Je dirai plus : la rénovation du plan, qui est indispensable à sa survie, implique un « recentrage » de la planification, d'une part, sur l'aménagement du territoire et, d'autre part, sur le marché.

La planification « à la française » a failli mourir de ses prétentions et de ses excès : prétention à l'exhaustivité et à l'infailibilité, excès de volontarisme et vision trop théorique ainsi que trop hexagonale des réalités économiques. Je ne développerai que brièvement ces points sur lesquels, monsieur le ministre, je reviendrai devant votre collègue chargé de la fonction publique et du plan.

Un plan ne peut prétendre fixer dans les moindres détails toutes les orientations du développement économique, social et culturel de la nation. Il doit se concentrer sur les actions essentielles, celles qui conditionnent l'avenir, répondent à la demande et ont le plus grand effet multiplicateur. Je pense à la formation et à la recherche, qui valorisent notre capital de matière grise, aux grands équipements structurants et au développement des secteurs à la faveur desquels nous pouvons accroître nos parts de marché.

Autant qu'un réducteur d'incertitudes, un plan doit être un révélateur d'aléas. Il est vain, dans la période d'instabilité où nous nous trouvons, que le plan veuille décréter un taux de croissance ou déterminer un niveau de chômage. Vouloir n'est pas pouvoir et les planificateurs doivent s'imprégner des réalités du marché et du caractère mondial de l'économie plus que des résultats des modèles macroéconomiques nationaux, qui sont fondés sur l'observation du passé et sur des théories parfois contestables.

Les nécessités d'un plan demeurent cependant. Il importe, en effet, que les décideurs soient éclairés par une analyse prospective sur les conséquences des évolutions inéluctables qui se produiront à long terme : je pense, en particulier, aux perspectives démographiques et à l'émergence des nouveaux pays industriels.

De même, l'adaptation de notre production aux modifications du marché doit faire l'objet d'une stratégie fondée sur l'observation de l'économie mondiale.

Enfin, en matière de formation, de recherche et d'équipements structurants, l'Etat ne peut renoncer à s'imposer à lui-même ce minimum d'ardente obligation sans lequel le plan perdrait une grande partie de sa crédibilité et de son effet mobilisateur.

En bref, la critique des erreurs passées doit conduire non à la suppression, mais à la rénovation du plan. A partir d'une analyse plus pragmatique des réalités économiques, la planification doit être rendue plus sélective et plus souple, en un mot, plus réaliste, afin de faire du plan un instrument plus efficace de politique économique et de progrès social.

C'est ce souci de réalisme qui commande, comme je le disais au début de cette partie de mon propos, de resserrer les liens du plan, d'une part, avec le marché et, d'autre part, avec l'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, dont la nécessité humaine et économique demeure, apparaît ainsi comme l'une des raisons d'être du maintien d'un plan, l'autre justification de la planification étant de faciliter l'adaptation de notre économie aux besoins du marché mondial.

Le plan doit ainsi permettre de faire la synthèse entre les priorités géographiques et sectorielles de notre politique économique. Il doit être aussi - cela est très important - l'instrument qui associe les régions à la mise en œuvre des objectifs à moyen terme de cette politique.

A travers l'élaboration des plans régionaux et la négociation des contrats de plan, la planification régionalisée a ainsi le mérite d'assurer la cohérence des actions de l'Etat et des différentes collectivités territoriales, cohérence dont on aurait pu craindre qu'elle ne soit menacée par la décentralisation.

Dans le débat dont l'avenir de la planification fait actuellement l'objet sur un plan général, la position unanime des régions en faveur de la prolongation de l'expérience des contrats de plan n'est pas un des éléments qui doivent le moins être pris en considération par le Gouvernement.

Espérant vous avoir convaincu, si vous ne l'étiez déjà, de l'utilité d'un plan rénové, monsieur le ministre, je voudrais maintenant, beaucoup plus brièvement, attirer votre attention sur le caractère urgent des décisions qui doivent être prises dans ce domaine.

Les lois de plan actuelles supposent que s'écoule une période d'au moins un an entre la remise au Gouvernement du rapport de la commission nationale de planification qui sert de base à l'élaboration de la première loi de plan et l'entrée en vigueur de celui-ci.

C'est ensuite au début de la session de printemps qui précède cette entrée en vigueur que la deuxième loi de plan doit être examinée par le Parlement. L'expérience prouve que ces délais qui n'incluent pas la durée des phases de concertation préalable sont trop courts.

Je suis de ceux qui pensent que les procédures actuelles doivent être simplifiées et qu'un plan plus sélectif pourrait ne faire l'objet que d'une seule loi de plan. Les possibilités de raccourcissement des délais qui en résultent sont néanmoins limitées car tout le monde s'accorde à souhaiter que l'élaboration du plan continue d'être pleinement concertée.

Or, le 9^e Plan expire à la fin de 1988. S'il doit y avoir un 10^e Plan il est d'autant plus urgent de commencer à le préparer dès maintenant que les régions désirent disposer d'un temps suffisant pour préparer leur propre plan et discuter avec l'Etat du contenu des contrats de plan.

Si, au contraire - et je le déplore - il ne doit pas substituer de plan national, les modalités de programmation des objectifs des politiques de l'Etat en matière d'équipement et d'aménagement du territoire doivent alors être précisées rapidement. Le Gouvernement doit aussi, dans ce cas, indiquer aux régions, dans de brefs délais, si oui ou non l'Etat continuera à contribuer à l'exécution des plans régionaux et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

Les raisons qui militent en faveur d'un plan et d'une politique d'aménagement du territoire sont les mêmes : nécessité de prendre en compte la dimension internationale des problèmes, de situer les actions économiques dans la durée et l'espace, d'assurer la cohérence des comportements des agents économiques.

Il me paraît dangereux de vouloir dissocier les deux notions et je m'inquiète, de ce point de vue, de la réponse apportée par M. le ministre chargé du plan à une question écrite concernant l'avenir des contrats de plan. Cette réponse affirme, en effet, qu'il n'est pas nécessaire de planifier des actions concernant l'ensemble de la société française pour que l'Etat exprime les orientations de la politique régionalisée qu'il entend mener.

S'il s'agit là de dénoncer la prétention passée du Plan à vouloir être exhaustif, j'approuve cette position, et je m'en suis déjà expliqué.

Si, en revanche, la réponse signifie que les actions menées par l'Etat à l'échelon régional ne doivent pas être intégrées dans un plan national, permettez-moi alors de ne pas être d'accord.

Je pense, en effet, qu'il risque d'en résulter un appauvrissement tant de l'aménagement du territoire que de la planification.

Le Plan et l'aménagement du territoire se complètent en permettant, comme je l'ai déjà montré, une synthèse des aspects sectoriels et géographiques des problèmes économiques. Un Plan rénové doit, en outre, permettre aux acteurs de l'aménagement de disposer d'une analyse approfondie des perspectives d'évolution du marché mondial.

La planification est, enfin, le meilleur moyen d'éviter qu'il y ait autant de politiques régionales que de régions et de ministères.

J'ai conscience, monsieur le ministre, d'avoir tenu des propos que j'aurais pu, aussi bien, adresser, et que j'adresserai, à votre collègue chargé du Plan ; mais je crois avoir également montré que l'avenir de la planification concernait au premier chef l'aménagement du territoire et l'action régionale, et je ne désespère pas, par ailleurs, de vous voir user de votre influence au sein du Gouvernement pour défendre le

Plan, en même temps que - j'en suis déjà convaincu - l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti, auteur de la question n° 122.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comment est-il possible de parler d'aménagement du territoire lorsque des tomes entiers d'études seraient nécessaires pour seulement noter la démolition de la France industrielle et agricole ?

Je citerai très rapidement quelques exemples : La Navale, avec le bâillon pour les ouvriers et les ingénieurs, à qui l'on refuse la possibilité de faire acte de candidature pour la construction de navires à la Normed ; la sidérurgie ; Renault où, les effets des réductions d'effectifs par les « voies sociales » s'avérant insuffisants, on parle de fermeture d'usine ; le textile ; la chimie, où le refus de développer ce secteur de Elf en France, en coopération avec C.D.F.-Chimie et les Houillères, constitue une menace directe sur la production locale.

De même, à Fumel, dans le Lot-et-Garonne, l'abandon par Saint-Gobain de la production de mécanique et de tubes menace le haut fourneau ; dans la sidérurgie, Unimétal, qui regroupe aujourd'hui la quasi-totalité de nos productions, envisage de supprimer 10 134 emplois sur un total de 24 000 salariés.

A cela ajoutons la S.N.C.F., la R.A.T.P., les P.T.T. où les réductions d'effectifs se chiffrent également en milliers.

Pas un secteur, ou presque, n'échappe aux coupes sombres, y compris les industries agro-alimentaires où, jusqu'à 1985, les effectifs augmentaient et où l'on prévoit cette année un solde négatif des emplois.

En même temps, la production française stagne, ne satisfaisant pas le léger accroissement de la demande intérieure dû à la chute rapide du prix des matières premières et du pétrole.

L'investissement en France, « cela viendra des Japonais » dit la chambre de commerce et d'industrie de la Seine-Maritime. Dans le même temps, Rhône-Poulenc fait venir Toshiba tandis qu'elle-même file en Autriche. De fait, notre pays est devenu le premier pays d'accueil en Europe des investissements japonais.

C'est Olivetti qui dirigera le premier groupe équipementier auto français, Valéo, avec l'aide de quelques P.-D.G. de Suez et de l'U.A.P.

Pourtant les moyens financiers des entreprises n'ont jamais été aussi importants. L'I.N.S.E.E. révèle ainsi une nette amélioration des résultats d'exploitation des entreprises au premier semestre 1986. Elle prévoit d'ailleurs la poursuite de cette tendance.

L'énumération des trésors de guerre des privatiseurs nous confirme dans cette appréciation, le record en la matière étant détenu par Elf, qui annonce des disponibilités de 22 milliards de francs.

En ce qui concerne l'agriculture, les investissements en machines agricoles ont diminué de 16 p. 100 depuis 1980. Quant aux ventes de tracteurs, elles ont diminué de 20 p. 100 l'an passé et celles d'engrais de 4 p. 100.

S'il en est ainsi, c'est parce que la capacité de modernisation est entravée par la baisse constante du revenu des exploitants. Alors que le revenu agricole avait chuté de 7 p. 100 en 1985, il a encore diminué de 4 p. 100 en moyenne en 1986.

Les agriculteurs qui ont pu investir sont gravement endettés. Depuis 1980, 200 000 exploitations agricoles ont disparu et 100 000 agriculteurs, soit 10 p. 100 du total, sont considérés dans un état de quasi-faillite.

Au lieu d'aider les agriculteurs à produire - c'est leur raison d'être - M. Guillaume préconise avec cynisme la jachère pour nos terres agricoles au moment où l'on apprend que, dans notre pays, 2 500 000 personnes sont sous-alimentées.

Ainsi, le Gouvernement applique à la lettre les orientations du Livre vert de la Commission européenne présidée par Jacques Delors. Celui-ci vise à liquider les deux tiers de nos exploitations agricoles et à mettre en place une agriculture fondée sur quelques productions « créneaux » axées sur l'exportation.

Cette énumération n'est absolument pas hors sujet, car on ne peut parler d'aménagement dans un pays qui s'effrite.

Quant à la réponse apportée à ce recul, c'est une véritable tarte à la crème qui a pour nom « tourisme ». A toutes ces destructions industrielles, agricoles et commerciales, votre gouvernement répond en effet « tourisme ». Ainsi, les Schtroumpfs en Lorraine ; ainsi Mickey, qui servira de sous-culture en région parisienne ; l'agriculture décimée deviendra donc zone de nature sauvage ou, pour faire plus présentable, couloir écologique. Il en ira ainsi de ma région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Certes - nous en prenons acte - il y aura quelques autoroutes supplémentaires, toutes d'ailleurs attendues depuis fort longtemps. Mais seront-elles le sang qui irrigue industries et agriculture ou serviront-elles simplement à la circulation touristique ?

S'attaquer, par des réductions d'activité ou des fermetures, à la construction navale, la sidérurgie, la production d'aluminium, les industries mécaniques, les charbonnages, les ports, détruire l'agriculture, et répondre à tout cela par « tourisme » !

Dans ma région, ce sont terrains de golf, marinas et autres formes d'aqualand ou centres dits de loisirs, de vacances et de séjours mis en valeur par les tours-opérateurs qui peuvent faire pousser des « cocorico » en nous mettant en concurrence avec l'Espagne, l'Italie, la Grèce, voire l'Afrique du Nord, d'autant que - c'est écrit noir sur blanc dans les propositions - lorsque l'on parle de tourisme, on ne parle que de tourisme de luxe. Mais il me semble que l'on oublie deux choses.

D'abord, toutes ces promesses sont faites en même temps en Languedoc-Roussillon, dans les Alpes, dans le Sud-Ouest, dans le Massif central, en Bretagne et dans quelques autres régions qui peuvent avoir des espérances touristiques.

Ensuite, on trompe tout le monde en privilégiant le « tout tourisme » comme réponse au recul économique du pays. En effet, il ne peut y avoir de tourisme dans un désert économique. Il n'y a pas de tourisme sans une agriculture prospère, meilleur moyen d'avoir une belle nature et, pour ma région, d'empêcher les forêts de flamber. Le tourisme n'a d'avenir que si l'on développe notre économie industrielle, agricole, sans oublier les pôles universitaires et technologiques.

En réalité, ce Gouvernement « déstructure » la France pour la remodeler en fonction des objectifs de quelques grands groupes financiers. Toute votre politique s'engouffre dans ce cadre : désindustrialisation ; désertification des campagnes ; destruction de l'emploi et du mode de vie ; remodelage de la société avec des emplois précaires, la flexibilité, les petits salaires, les petits boulots.

A Marseille, dans ma région, des affiches fleurissent - je ne sais si c'est le ministère de l'éducation qui les a fait plaquer - au centre de Luminy ; elles invitent les élèves professeurs d'éducation physique à devenir moniteurs de golf sous prétexte que la voie de l'éducation nationale est très étroite. Voilà une drôle de politique : moins de professeurs d'éducation sportive et physique et des petits boulots sans garantie aucune pour ces jeunes qui auront pourtant poursuivi leurs études jusqu'à bac plus 4. Nous ne sommes pas décidés à laisser faire.

Enfin, le rapport « Guichard », que vous avez demandé, propose entre autres choses le regroupement communal. Il souligne la nécessité du maillage des services de l'Etat - écoles, postes, recettes locales, perceptions, gendarmerie - et leur mise en rapport avec « les légitimes soucis d'économie et de resserrement du dispositif » face à « l'émiettement communal », qui constituerait, toujours selon lui, un « grave handicap de l'aménagement rural en France » et qui devrait appeler à un renforcement de l'échelon cantonal.

S'il ne s'agit pas pour le Gouvernement, l'expérience passée aidant, d'attaquer de front l'existence des 36 000 communes, ces considérations montrent qu'il entend néanmoins, me semble-t-il, sous couvert de capacité et de moyens, inciter fortement au regroupement des communes et à l'abandon de fait de leur autonomie.

J'évoquerai aussi les chartes intercommunales. Toutes ces orientations sont reprises dans les documents préparatoires à la conférence nationale de l'aménagement rural.

Au travers de cette initiative, dans la composition même du comité national de l'organisation et le déroulement prévu de la conférence, on voit l'un des thèmes de réflexion d'ores et déjà mis en avant : « Financement du développement économique et de l'aménagement rural ».

En dressant la liste des difficultés que rencontrent les communes pour conduire des politiques de développement et d'aménagement, on fait prévaloir des réponses : nouveaux circuits financiers, financement du développement local sur la base de projets incluant le partenariat privé et public et intégration supra-communale sous couvert de coopération intercommunale.

Dans ce cadre, la question se pose de savoir si l'attaque contre les communes rurales ne préfigure pas une attaque généralisée contre l'autonomie des 36 000 communes de France, voire contre leur existence même ? Sinon, comment comprendre l'idée du « Grand Paris » qui vient d'être lancée il y a quelques semaines ?

En réalité, trop de gens ne supportent pas les exemples de vie communale démocratique, faite de progrès culturels, sociaux, dont les communes dirigées par les maires communistes de la région parisienne ont été et sont les initiateurs. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

C'est au XIII^e siècle que la France commence à se structurer autour des communes. C'est d'ailleurs au cri de « Commune ! » que celles-ci s'affranchissent plus ou moins de l'arbitraire seigneurial. Les beffrois du nord du pays témoignent de ces mouvements historiques, toujours d'actualité.

C'est la Révolution de 1789 qui consacra l'idée de nation. Le « Vive la nation » du moulin de Valmy peut sans doute en être considéré comme l'acte fondateur. Notre Constitution précise d'ailleurs qu'elle est une et indivisible.

Or le rapport Guichard n'ouvre-t-il pas la porte à la transformation de la France en simple région de l'Europe supranationale, dominée par les multinationales ? Que signifie, en effet, cette phrase : « La France doit, plus qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, s'efforcer de réorienter profondément la politique communautaire en ce domaine, pour que l'Europe se fasse l'instrument d'un véritable aménagement de son territoire », à la page 89 du rapport de 1986 ?

Cette politique que vous menez est décrite de manière très claire dans le rapport Guichard : « Il y a des territoires en France qui, pour ne pas mourir devraient jouer l'atout du désert. » Que signifie cette phrase ? Si M. Guichard était présent, je lui demanderais de développer sa thèse pour tenter de comprendre. Certes, lui-même dans son rapport précise qu'il parle là de paradoxe.

En tout cas, le désert français se crée de toutes pièces sous nos yeux. Ne me répondez pas que cela a commencé avec les gouvernements socialistes, ce ne serait pas une excuse. M. le Président de la République lui-même a récemment expliqué la continuité de sa politique avec celle de M. Giscard d'Estaing que perpétue M. Chirac.

Voici les termes de son allocution à la télévision : « Il est vrai que, au cours d'une émission, j'ai dit, comme un reproche, à M. Giscard d'Estaing : « si vous continuez votre politique, en 1985, il y aura deux millions et demi de chômeurs, comme l'ont prévu les commissions du Plan... » Mon raisonnement avait quelque chose qui semblait dire que si nous faisons une autre politique, nous aurions beaucoup moins de chômeurs. Cela ne s'est pas produit. »

Ainsi, « vivre et travailler au pays » serait une vieille lune pour les acteurs du consensus. Ce n'est pas notre cas. Nous proposons une autre politique pour donner chair et vie à ce thème : « vivre et travailler au pays ».

Premièrement, nous défendons cette idée neuve de l'efficacité sociale, donnant la priorité au pouvoir d'achat des travailleurs, à la stabilité de l'emploi, à leur qualification et à leurs droits, à l'amélioration de leur condition de travail, à leur initiative créatrice d'emplois et de productions nouvelles pour produire français. Voilà une idée moderne qui prend en compte les défis nouveaux des avancées scientifiques et technologiques dont elle permet la maîtrise et la pleine efficacité. Elle n'est pas un supplément social à l'efficacité économique, mais une condition de cette compétitivité.

Deuxièmement, nous avançons, contre la politique de surexploitation et d'abaissement des travailleurs, la capacité des hommes et des femmes à assurer la modernisation des forces productives. Répondre à ces exigences suppose des

choix politiques et de gestion : s'attaquer aux gâchis des capitaux, dépenser plus pour les hommes, leur formation initiale et continue, leur épanouissement ; pour cela, il faut développer les coopérations : c'est une nouvelle croissance.

A cet égard, le problème du plein emploi est crucial ; en effet, pour assurer le droit au travail, d'ici à l'an 2000, six millions de créations d'emplois seraient nécessaires. Au rythme actuel de progression du chômage, au contraire, c'est plus de cinq millions de chômeurs que comptera notre pays à cette date.

Troisièmement, les communistes estiment que la société et les individus ont besoin, pour leur développement, d'une réévaluation complète de la nature, du rôle et de la place du travail, d'autant que la révolution technologique et les potentialités nationales permettent de commencer à envisager le dépassement de la division millénaire entre le travail manuel et intellectuel, entre le travail d'exécution et le travail de conception, entre le temps de travail et le temps libre.

Quatrièmement, cet enjeu est indissociable de la politique de l'Etat, du contenu de ses choix et décisions, de l'utilisation de ses moyens d'intervention, du rôle de la planification, de l'orientation du secteur public et nationalisé - et la privatisation actuelle menée par le Gouvernement conduit à un immense gaspillage - en un mot, l'ensemble des problèmes posés par l'aménagement du territoire.

Nous voulons que ces moyens soient utilisés pour la nouvelle croissance, pour produire plus et mieux, pour la reconquête du marché intérieur, pour répondre aux besoins nouveaux.

Cinquièmement, nous proposons, en bref, que la nouvelle efficacité économique et sociale, par sa portée qui englobe toutes les activités de la vie sociale, soit un objectif de grande portée nationale, visant à faire de la France un pays prospère, où les conquêtes sociales progressistes seront non pas remises en cause mais, au contraire, prolongées et épanouies.

Monsieur le ministre, selon nous la France n'a rien à voir avec le désert qu'on nous promet - le credo du rapport dont je parlais. La France devrait être un jardin où fleurissent les mille fleurs multicolores du bonheur.

Un sénateur de l'U.R.E.I. Mais pas les roses !

M. Louis Minetti. J'aime beaucoup l'image qu'en a donnée un jour à la radio un grand acteur français, qui fut le directeur d'un théâtre tout proche du Sénat, je veux parler de M. Jean-Louis Barrault : « L'esprit de la France n'est pas une pousse singulière, il est une torsade aux pousses multiples, différentes mais solidaires. » Vous, vous rabaissez la France au niveau d'Harpagon. C'est Jean-Louis Barrault que je préfère. (*Mme Danielle Bidard-Reydet applaudit. - Rires sur les travées de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. de Catuëlan.

M. Louis de Catuëlan. C'est bien entendu au ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que je m'adresse, sans oublier qu'il fut à une certaine époque ministre de l'agriculture. Dans ces conditions, je ne doute pas que nous nous comprenions.

Monsieur le ministre, par vos fonctions passées et actuelles, vous réunissez en votre personne l'ensemble cohérent d'une partie des sujets que je vais évoquer bien qu'il ne soit pas facile, en quelques mots, de traiter un si vaste problème qui ne sera pas résolu ce soir. Néanmoins, je tiens tout particulièrement à attirer l'attention sur l'aménagement rural, partie intégrante d'un tout, et peu traité dans le rapport dont j'ai eu connaissance.

Bien que le sujet ait déjà été évoqué par d'autres collègues, je l'aborderai d'une manière différente, probablement moins brillante et moins technique mais avec conviction et détermination.

En effet, trop de propos rapportés ou tenus par trop de monde ont reçu une grande publicité ces derniers temps pour ne pas être relevés. Ils perturbent trop nos populations agricoles pour ne pas n'entraîner de réaction. Parmi ceux-ci, tenant compte ou servant de prétexte aux excédents agricoles, le gel de dix millions d'hectares et l'éviction de 500 000 agriculteurs ont été avancés.

Aborder ainsi le problème des excédents, c'est aller vite en besogne, mais le fait d'évoquer ainsi de grandes quantités d'hectares devenus libres a bien trait à l'aménagement rural. C'est pourquoi je l'évoque.

Constater la diminution du poids de l'agriculture dans le monde rural est sans doute vrai dans de nombreuses régions mais pas dans toutes. Néanmoins, l'évoquer ainsi laisse entrevoir le désir d'aborder le dossier de l'aménagement du territoire en négligeant l'agriculture. Ce serait une grossière erreur, car les chiffres parlent d'eux-mêmes : surface de la France, 54 900 000 hectares, dont 17 907 000 hectares sont cultivés et 12 254 000 hectares en herbe ; ainsi 30 161 000 hectares de terres, soit 54,9 p. 100 du territoire, sont travaillés. Il faut y ajouter les 14 614 000 hectares de bois et forêts. En tout, 44 775 000 hectares, soit 81,5 p. 100 du territoire, si mes chiffres sont exacts, sont agricoles et forestiers, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes du territoire national. Même si la densité de population y est relativement peu élevée, ces chiffres sont très importants et méritent que l'on y prête attention. Ils montrent bien la nécessité d'englober dans la réflexion générale sur l'aménagement du territoire les problèmes agricoles, territoires et produits, y compris les excédents, car cela forme un tout.

Ces excédents, certes, existent, d'où l'inquiétude des producteurs et des décideurs, mais ils seraient moins cruciaux, j'ai le regret de le dire, si les règles du Marché commun étaient respectées, si la nécessité dite du troc était moins évidente, surtout s'ils étaient traités hors financement de l'agriculture. Alors, nous n'en serions pas là, loin s'en faut, et les responsabilités sont grandes.

Ces problèmes que je viens d'évoquer ont leur place dans le dossier que nous évoquons ce soir. Il est une de ses composantes. Trop de choses ont été dites, un peu trop légèrement, sur les craintes que l'on peut éprouver devant un avenir sombre mais non désespéré - il ne l'est jamais d'ailleurs et ce n'est pas la première crise, même si elle est sérieuse, que traverse l'agriculture.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, cet après-midi, de nouveaux équilibres de zones rurales. Il est évident qu'il appartient aux hommes de les réaliser, à charge d'expliquer un dossier difficile dans un monde qui se cherche et ne se comprend pas toujours bien tant il craint pour son avenir.

On ne peut abandonner nos zones rurales où tant de communes ont consenti de nombreux efforts pour leurs équipements, leur environnement. La civilisation urbaine, dans laquelle nous sommes entrés inéluctablement, a besoin de compensations d'exutoires. C'est la raison pour laquelle on parle si souvent de « racines » sans en donner toujours une définition exacte.

Nos communes rurales ont besoin d'être soutenues, fortifiées. A une époque où l'on fait le tour du monde en quelques heures, il est paradoxal qu'en région parisienne - dont on a parlé tout à l'heure - il faille deux heures et plus pour parcourir soixante kilomètres !

Les communes rurales ont fait d'énormes efforts et, tout au moins en Ile-de-France, ont accueilli une population nouvelle très importante. Les équipements agricoles et ruraux ont été souvent bien faits. Or, aujourd'hui, ils risquent de stagner, voire de régresser.

Et que dire de nos problèmes scolaires ?

Nos agriculteurs entretiennent naturellement les espaces, y vivent, y travaillent, mais de plus en plus difficilement, et en quelque région que ce soit, même dans les plus riches. Nous avons besoin d'eux. Peut-être est-on arrivé à un tournant où il faut trouver d'autres directions, d'autres débouchés tout en produisant.

Sait-on de quoi le monde souffrira demain ou dans quelques années ?

Notre monde est dangereux, monsieur le ministre. On ne peut plus rester sourds à certains propos. La réalité quotidienne est là pour le rappeler : Tchernobyl, le Rhin, la Manche, un camion accidenté devenant dangereux, et combien d'autres exemples encore ?

C'est donc vers de nouvelles orientations qu'il faut aller. Il n'existe pas de solution miracle en elle-même mais des solutions telles la qualité des produits et - pourquoi pas ? - mes loisirs même s'ils sont décriés, qui peuvent être prises en compte mais qui ne peuvent s'accommoder de la désertification de nos zones rurales, même si on y installe des terrains de golf.

L'apparition des friches est un signe des temps ; c'est la lampe rouge qu'il convient d'éteindre, mais il faut en avoir les moyens ; somme toute, ce serait moins onéreux qu'une chirurgie totale.

Tenu par le temps, je conclus. Il ne s'agissait pas pour moi d'évoquer l'ensemble des problèmes qui se posent au monde rural, mais d'esquisser des solutions. Je reste à votre disposition si ma contribution peut être utile. Ce faisant, je remplirai le rôle que nous nous sommes fixé selon nos spécialités et que nos concitoyens nous ont confié en nous permettant d'accéder à la Haute Assemblée. Ne les décevons pas, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Delelis.

M. André Delelis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à nouveau la situation des bassins miniers, notamment celui du Nord - Pas-de-Calais que j'évoquerai ici après les décisions particulièrement lourdes de conséquences prises par le Gouvernement.

Premièrement, vous le savez, monsieur le ministre, les crédits dont vous disposez en 1987 ne représentent que la moitié de ce qu'ils étaient l'année précédente pour notre bassin en ce qui concerne la restructuration et les différentes rénovations.

Deuxièmement, comme l'a rappelé tout à l'heure mon ami Roland Grimaldi, les crédits du fonds d'instrumentation du bassin minier - F.I.B.M. - et de la Finorpa - Financière du Nord et du Pas-de-Calais - n'ont pas été actualisés ; ils se trouvent donc en diminution.

Troisièmement, la subvention accordée aux houillères de bassin pour l'extraction charbonnière se trouve réduite d'une manière plus importante que les prévisions le laissaient envisager, d'où la fermeture anticipée de puits et de services.

Néanmoins, ce n'est pas cet aspect économique que je veux envisager ici devant vous ; je souhaite simplement évoquer les problèmes d'aménagement du territoire consécutifs à l'action volontariste menée par les différents gouvernements, quels qu'ils soient, à partir de 1971 : décision du Président de la République Georges Pompidou, confirmée à Auchel, en 1972, par Jacques Chaban-Delmas, par le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, en 1980, à Arras, par François Mitterrand, en 1983, et par celui qui est allé le plus loin dans les promesses et les engagements, à savoir l'actuel Premier ministre, en 1974, à Liévin.

La situation actuelle conduit les houillères de bassin à réduire à 1 500 le nombre de logements qui seront rénovés cette année au lieu des 3 000 prévus depuis un certain temps. Tel est le constat.

Quant aux prévisions, elles sont extrêmement pessimistes. Vous êtes en possession, je crois, d'un rapport de l'ingénieur général Lacaze, que vous avez désigné pour enquêter sur la situation minière ; cet ingénieur général a bien voulu nous recevoir sur notre demande, mais nous a entendus après vous avoir adressé son rapport, ce qui constitue un manque de courtoisie que les élus ont peu apprécié !

L'intéressé nous a informés que, désormais, les taux de subvention seraient réduits de 100 à 75 p. 100 pour certaines actions et de 75 à 50 p. 100 pour d'autres. Autrement dit, vous n'avez pas encore décidé, mais ce haut fonctionnaire, lui, a déjà traduit sur le terrain et il semble avoir tranché avant vous.

Ce qui est plus grave encore, c'est qu'il nous a annoncé, monsieur le ministre, que les démolitions de maisons seraient, elles, financées à 100 p. 100 par l'Etat.

C'est la première fois que nous entendons parler de démolitions dans le bassin minier. Et, tout aussitôt, les zélés serviteurs du Gouvernement que sont les dirigeants des houillères ont établi un reclassement des cités minières d'où il ressort - cela est tout à fait effarant - que 30 000 logements sont voués à la destruction alors que 14 000 autres sont placés dans une catégorie où règne une totale incertitude.

Finalement, on abandonnerait 44 000 logements sur les 91 000 que comporte le parc immobilier des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Etant donné que, dans certains secteurs, on est parvenu à peu près à la moitié de la rénovation, on pourrait décréter, du jour au lendemain, qu'il n'est plus nécessaire de continuer. En effet, à partir du moment où l'on détruit les maisons, il n'est plus utile de rénover les voiries, les réseaux divers ainsi que l'environnement.

Je souhaite ardemment, monsieur le ministre, que vous démentiez ces informations. En effet, tout est écrit et nous avons déjà reçu le livre volumineux qui a été établi par les houillères de bassin, lesquelles semblent avoir été confortées sur ce point par l'ingénieur général Lacaze. Vous pensez bien que le bassin minier ne va pas accepter ainsi de voir détruire 44 000 logements. Quel est le ministre, quel est le gouvernement qui prendrait une telle responsabilité dans la situation actuelle ? Qui pourrait décider que 44 000 familles devront évacuer les lieux ? Il n'y a guère qu'en Union soviétique que l'on ait assisté à de tels transferts de population, que certains ont qualifiés de « déportation ». Nous ne voulons pas, nous, être victimes d'une telle situation. Si l'on voulait vider notre pays de sa substance, on n'agirait pas autrement.

Sans doute serons-nous demain les malades et les blessés que le rapport d'Olivier Guichard semble envisager quand il précise que les zones en difficulté doivent être abandonnées au profit des pôles de croissance, mais aussi des « pôles d'excellence », terme nouveau que j'ai entendu tout à l'heure. Nous ne pouvons pas l'accepter. Il est vrai que nous ne sommes pas en pleine croissance, mais qu'avons-nous fait de mal ? Notre population a travaillé pour le pays ; elle a donné du charbon quand il le fallait. Si, aujourd'hui, on n'a plus besoin de cette population, ce n'est pas une raison pour la vouer définitivement à l'abandon, la condamner et ne donner à ses fils aucun espoir pour l'avenir.

Vous êtes, monsieur le ministre, d'une mouvance politique qui est représentée dans ma région. Des hommes ont passé toute leur vie à défendre la corporation minière : ils s'appelaient, ou s'appellent, Joseph Sauty, Louis Beugnietz, Jules Catoire. Les avez-vous connus ? Peu importe. En tout cas, ils vous condamneraient plus durement encore que je ne suis en train de le faire à cette tribune.

Cette situation n'est pas acceptable pour nous ; nous ne pouvons l'envisager un seul instant. D'autres avant nous, avant vous et avant moi qui ai eu l'honneur de siéger dans un gouvernement qui a triplé les crédits en faveur du bassin minier, ont porté leur estampille au bas de décisions concernant cette région. Elle mérite certainement mieux que le mépris dans lequel vous la tenez. Toutefois, vous êtes un homme de concertation et de dialogue et sans doute voudrez-vous nous rassurer tout à l'heure. Si vous vouliez aussi recevoir les élus du bassin minier pour qu'ils puissent apporter à leur population au moins des nouvelles plus rassurantes, c'est avec plaisir que nous vous rencontrerions.

En tout cas, le groupe socialiste m'a mandaté pour vous dire que nous n'accepterons pas une telle situation ; nous repoussons d'avance toute décision de ce genre. Vous ne pouvez pas autoriser les houillères de bassin à se conduire comme si elles avaient encore un avenir de cinquante années devant elles, compte tenu des circonstances économiques que traverse actuellement notre région. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est une expression qui a profondément marqué les années soixante, c'est bien celle de l'aménagement du territoire. En effet, de nombreux responsables politiques bien connus, des commissions spécialisées, des rapports importants ont traité et décrit l'aménagement du territoire. Pourtant, des précurseurs avaient tenté d'enrayer le cours d'une centralisation excessive, dès le milieu des années 1950 - Pierre Mendès-France surtout - ainsi que la création des régions de programme.

Depuis, le sujet n'a cessé d'être débattu, comme si l'on n'avait pas encore trouvé la formule de la potion magique : un aménagement du territoire qui ne sacrifierait pas les campagnes à la ville, les secteurs enclavés et défavorisés aux zones du littoral. Aussi, mes propos s'efforceront-ils de s'évader des formules générales, abri de tous les compromis, pour dégager quelques idées simples. Ces propos, mes chers collègues, porteront d'abord sur l'esprit de l'aménagement du territoire pour envisager ensuite les moyens à mettre en œuvre.

L'esprit tout d'abord.

La France, aujourd'hui, est profondément plongée dans l'exercice et la conduite de la décentralisation. Défendue par tous, elle ne fut revendiquée que par certains. Il a fallu la victoire de François Mitterrand pour que le temps des

réformes décentralisatrices soit initié. Certes, après coup, les voix furent nombreuses qui s'écrièrent : « Mais nous l'avions toujours souhaitée ! » Toujours est-il que les lois de décentralisation ont été votées grâce à l'obstination manifestée par Gaston Defferre.

Ces lois indiquent que la région est la collectivité territoriale-cadre qui reçoit la compétence d'envisager la politique d'aménagement du territoire. Ici réside le premier indice de l'esprit : l'aménagement du territoire ne peut, en grande partie, se concevoir sur des espaces restreints, voire jaloux, en tout cas inaptés à engager une véritable politique.

Malgré les imperfections liées à tout découpage issu de circonscriptions, la région est la référence de l'aménagement ; elle exprime la synthèse des diversités. Mais le cadre n'est pas tout ; il y faut aussi l'expression des volontés des autonomies départementales et cantonales.

A cet égard, l'examen des actions poursuivies par les chartes intercommunales prouve que l'aménagement peut aussi rassembler les communes au-delà des limites cantonales. Certes, on peut craindre que les chartes intercommunales n'expriment un échelon supplémentaire, certes on peut résister à la tentation de créer autour des chartes des organismes administratifs lourds et coûteux, mais l'esprit de l'aménagement du territoire plaide pour une appréciation nuancée du rôle des chartes intercommunales. Elles représentent, en tout cas, une ébauche de prévention de la tutelle de fait du département sur les communes rurales, démographiquement affaiblies et économiquement démunies.

L'esprit de l'aménagement, c'est enfin la reconnaissance du développement intégré. Aujourd'hui, tous les secteurs - économique, social et culturel - concourent à la réalité du développement : l'agriculture ne peut s'entendre sans l'important volet agro-alimentaire, la culture suscite des formes propres de développement de l'économie, le tourisme ne sert plus à montrer, il constitue une véritable industrie.

Ce développement intégré est particulièrement présent dans l'esprit des parlementaires languedociens ; à cet égard, je voudrais évoquer le projet d'aménagement des basses plaines de l'Aude. Voilà une volonté : celle d'associer sur les territoires héraultais et audois le développement du tourisme, l'encouragement et l'aide au secteur agro-alimentaire, la reconnaissance de la culture comme partie composante du monde de l'économie.

Au-delà des vicissitudes politiques ponctuelles qui pourraient entraver un instant le déroulement normal de l'avancement du projet d'aménagement des basses plaines de l'Aude, la réalité demeure : si les responsables politiques, économiques et culturels ne prennent pas la mesure de la nécessité du facteur intégration dans tout aménagement, une chance historique pour le développement du Languedoc sera gâchée.

Je l'indiquais en commençant cette intervention : l'esprit ne suffit pas, il faut les moyens. Certes, le temps est bien court pour examiner avec vous l'ensemble des moyens indispensables, mais il est possible de choisir : ce choix est symbolique. Il concerne - permettez-moi cette expression - la tête et la base de la pyramide de l'aménagement en France : d'une part, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - la D.A.T.A.R. - et, d'autre part, les sociétés d'économie mixte.

Parlons de la D.A.T.A.R., tout d'abord. La décentralisation survenue, la réaction fut presque instinctive : à quoi servira dorénavant la D.A.T.A.R. ? Supprimons-la.

Je ne suis pas persuadé que la question se pose en des termes aussi simplistes. La D.A.T.A.R. a été abusivement jugée comme un instrument privilégié du pouvoir centralisateur en matière d'aménagement du territoire. Que ceux qui sont les plus vaillants à fustiger la D.A.T.A.R. aient le courage de nous dire combien, dans certaines initiatives, son rôle, sur le plan financier, a permis précisément à des opérations de voir le jour, car elle a joué le rôle du dernier concours pour boucler le volet du financement.

La D.A.T.A.R. est à l'image de la vie, elle peut se révéler la pire ou la meilleure des choses. Pour qu'elle s'affirme la meilleure, la D.A.T.A.R. doit privilégier les espaces défavorisés, les communes de montagne confrontées à un coût d'aménagement sans cesse plus élevé, les bassins d'emplois à la situation dramatique, les zones de reconversion à envisager en priorité. C'est au prix de la lucidité de choix que la D.A.T.A.R. démontrera son efficacité.

A cet égard, la D.A.T.A.R. devra envisager non seulement des actions à court terme, mais aussi et surtout des actions à long terme. Elle devra faire connaître à tous les acteurs décentralisés de l'aménagement du territoire la façon dont évolue l'ensemble du territoire national.

Pour atteindre ces objectifs, il est urgent, me semble-t-il, d'approfondir les analyses économiques et financières, ce qui devrait nous conduire à réfléchir sur l'intérêt que pourrait présenter la mise en place d'un observatoire des régions et du territoire français. Analyses économiques et démographiques, coopération entre les régions, collaboration avec l'Etat, échanges d'expériences aux échelons régional, européen et mondial, prospective à long terme, information, telles pourraient être, entre autres, les missions essentielles dont seraient chargés éventuellement les responsables de cet organisme.

Un observatoire pour préparer la France de l'an 2000 dans l'Europe, pourquoi pas ? Il s'agit d'une suggestion que je me permets de formuler à l'occasion de ce débat fort intéressant.

Mais, si la D.A.T.A.R. peut être observée comme le sommet, la base ne doit pas être occultée. La base de l'aménagement du territoire ou, plus exactement, une grande partie de cet aménagement voit un acteur essentiel : les sociétés d'économie mixte, les S.E.M. Se multipliant à partir des années soixante, celles-ci élargissent leur champ d'intervention.

Cette variété, cette diversité dans leurs actions est d'ailleurs nécessaire : la baisse générale du secteur « investissement » des collectivités publiques conduit les S.E.M. à envisager des opérations nouvelles. Les équipements qu'elles conduisent, souvent dans la situation de la maîtrise d'ouvrages déléguée, concernent tant les cadres de l'urbanisme, de l'activité industrielle que les moyens d'actions culturelles. De plus, la loi de 1983 a heureusement mis en conformité les statuts juridiques des S.E.M. avec le cadre réglementaire issu de la décentralisation.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, mes chers collègues, que l'action des sociétés d'économie mixte doit être encouragée et reconnue. L'économie mixte est la chance de rallier dans toute opération d'aménagement du territoire la rigueur de la gestion et la certitude de satisfaire les intérêts publics. L'économie mixte est le milieu juste de la politique d'aménagement du territoire.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques idées simples. Elles sont, certes, le fruit de l'expérience, mais les idées sont aussi l'expression d'une ambition : celle d'offrir à l'aménagement du territoire les cadres les mieux assurés de son déploiement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Raincourt.

M. Henri de Raincourt. Merci, monsieur le ministre, d'être présent au Sénat, ce soir, pour participer à ce débat important. De même que de nombreux collègues qui m'ont précédé et ont utilisé des arguments proches les uns des autres, à la vérité, je ne manquerai pas de sacrifier à cette règle.

Je tiens aussi à remercier M. Jean François-Poncet de l'initiative qu'il a prise d'organiser ce débat à un moment tout à fait opportun.

Je situerai mes propos, comme d'autres l'ont fait avant moi, dans deux directions : le monde rural et la responsabilité des collectivités territoriales.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré lors du dernier congrès du conseil national des économies régionales et de la productivité, qui s'est tenu à Toulouse, au début du mois de mars, que l'aménagement du territoire était à la fois une nécessité et une utopie. Vous appuyant sur le rapport de la commission Guichard et sur les avis et les réflexions que vous avez recueillis à son sujet, vous avez indiqué les trois axes autour desquels s'articule la politique que vous défendez au nom du Gouvernement : désenclaver nos régions et ouvrir la France sur l'Europe, créer les conditions d'une localisation équilibrée des activités et des emplois, mettre en jeu la solidarité nationale au profit des régions affectées par des mutations industrielles ou agricoles.

Je souscris pleinement à ces objectifs d'infrastructure, de localisation et de conversion. Mais je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions sur l'un des aspects de l'aménagement du territoire qui répond à une très forte nécessité, mais qui, je le crains, relèvera encore longtemps de l'utopie.

Je veux parler de l'aménagement de l'espace rural, qui, en raison des mutations profondes et rudes qui affectent l'agriculture et les autres domaines de l'activité rurale, constitue pourtant l'un des problèmes majeurs que nous aurons à résoudre dans les années à venir.

Nous nous accordons à reconnaître avec vous, monsieur le ministre, la difficulté de traiter les problèmes actuels relatifs à l'agriculture et au monde rural ; cela a été largement évoqué tout au long de cet après-midi et ce soir.

Nous approuvons le caractère volontariste de l'action gouvernementale, notamment manifesté dans les décisions du récent comité interministériel de développement et d'aménagement rural concernant le développement local et dans le projet de loi de modernisation agricole, qui, d'après mes informations, devrait pour partie s'inspirer de l'excellent rapport de notre collègue M. Haenel, dont on peut simplement regretter qu'il n'ait pas fait l'objet d'une plus large diffusion, qu'il méritait.

Les questions sont complexes, mais les moteurs de cette action gouvernementale doivent être clairs.

En novembre dernier, le comité interministériel de développement et d'aménagement rural a dressé le constat d'une situation qui « risque d'entraîner dans les dix ans à venir la disparition de la moitié des exploitations agricoles et d'un tiers des chefs d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou hôtelières dans les zones rurales ; la situation économique et sociale va s'aggraver dans les secteurs les plus difficiles où la succession par les jeunes actifs n'est pas assurée. C'est ainsi près d'un tiers du territoire national qui risque de connaître un processus accéléré de désertification... »

Cette situation est fortement préoccupante. Elle exige assurément une politique, dont les grands axes seront définis dans le cadre de la conférence nationale de l'aménagement rural qui se tiendra au mois de juin à Besançon, comme l'a rappelé M. Jean François-Poncet. Je me réjouis de la tenue de cette importante conférence, qui permettra de réunir l'ensemble des partenaires et d'intégrer tous les thèmes qui touchent à la vie de nos collectivités, pour qui le développement et l'aménagement rural constituent une constante préoccupation et qui s'inquiètent, à juste titre, de l'incidence de ces mutations sur l'évolution de leurs ressources humaines et financières, c'est-à-dire sur leur avenir.

Je ne doute pas de l'efficacité des mesures qui seront sans doute mises en place. Mais, au-delà de la grande diversité de nos communes et des dispositifs particuliers qui seront retenus pour les plus fragiles et les plus défavorisées d'entre elles, il me semble qu'une bonne politique d'aménagement du territoire consisterait également à obtenir ou à favoriser l'application des dispositions existantes.

Je pense, en particulier, aux agriculteurs, qui sont les premiers aménageurs de l'espace rural et dont les difficultés - cela n'a pas été suffisamment rappelé - viennent en partie des manquements qu'ils constatent au respect des principes qui fondent la politique agricole commune. On l'oublie souvent.

Permettez-moi enfin d'évoquer, monsieur le ministre, le cas de certaines communes rurales - je pourrais citer des exemples dans mon département, mais je pense que ce ne sont pas les seuls - qui, sous prétexte de l'existence de logements vacants dans les villes, se voient refuser ou retarder l'attribution de quelques prêts locatifs aidés qu'elles attendent avec impatience pour réaliser les logements dont elles ont besoin pour maintenir leur population, sauver parfois l'école du village ou accompagner l'implantation d'une activité nouvelle.

A cet égard, monsieur le ministre, je suis obligé de vous dire que les positions qui sont prises par l'administration régionale de l'équipement ne peuvent pas rencontrer l'accord des élus sur le terrain.

L'aménagement rural - nous en sommes tous conscients - constitue un véritable enjeu de société.

Vous avez, par ailleurs, manifesté très largement l'intention de réserver aux infrastructures de communication la place qui leur revient dans une politique d'aménagement du territoire digne de ce nom.

Je rejoins votre analyse selon laquelle les axes de communication sont effectivement un élément de réponse à moyen et long terme pour le développement du monde rural.

Il s'agit donc, au moment de les organiser en un réseau de dimension européenne, de savoir au service de quelles fins, en particulier de quelles fins économiques, les mettre en place.

La lettre de la D.A.T.A.R. du mois de mars dernier a donné, dans un encart spécial, une carte des cantons ruraux les plus fragiles.

Les critères de leur définition recourent les problèmes que l'on constate dans les régions rurales les plus défavorisées : forte proportion d'actifs agricoles, faible densité de la population, grande dispersion des ménages, vieillissement de la population, mauvaise desserte locale.

Or, une partie de cette zone, en concentrant le plus grand nombre, est aussi la moins bien desservie en artères autoroutières et en voies d'accès.

Les collectivités locales ont, pour leur part, un rôle très important à jouer dans l'aménagement du territoire. Les régions ont reçu une attribution directe dans ce domaine. Les communes y contribuent traditionnellement par leur compétence en matière d'urbanisme. Je rejoindrai ce que disait M. Jean François-Poncet à propos de la décentralisation, qui a eu une fâcheuse tendance à accentuer les déséquilibres entre les collectivités territoriales.

Cela rend nécessaire - que dis-je ? - sans doute indispensable une réflexion sur les dotations de l'Etat, la fiscalité locale, notamment le foncier non bâti, et la péréquation.

Le Gouvernement - vous nous l'avez dit tout à l'heure - semble disposé à y procéder. Vous avez, pour votre part, insisté sur l'opportunité d'approfondir ces sujets au regard de l'aménagement du territoire.

Je me permettrai, monsieur le ministre, de faire trois suggestions très simples.

Premièrement, il serait souhaitable - je crois d'ailleurs que vous y êtes décidé - que le Gouvernement ne tarde pas trop à prendre en compte dans sa réflexion toute la mesure du rôle de la fiscalité dans l'aménagement du territoire.

Il conviendrait, en deuxième lieu, que le Parlement ne soit pas écarté de cette réflexion.

Troisièmement, il pourrait être envisagé de créer une instance consultative, travaillant en amont du comité interministériel pour l'aménagement du territoire, où seraient représentées les collectivités territoriales, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, le commissariat général au Plan, afin de participer de près à la préparation des décisions relatives à l'aménagement du territoire et d'en assurer la cohérence, vu la multiplicité des acteurs qui y interviennent désormais.

Voilà donc, monsieur le ministre, quelques points sur lesquels nous souhaiterions connaître un peu plus votre sentiment et avoir quelques précisions supplémentaires.

Je termine, monsieur le ministre, non sans vous avoir au préalable félicité et remercié d'avoir eu le courage et la volonté de remettre cet ouvrage, jamais achevé, qu'est l'aménagement du territoire, sur le métier. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Pintat.

M. Jean-François Pintat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malgré les rééquilibres qui se sont produits et qui permettent de parler du succès de la politique nationale d'aménagement du territoire, les grands problèmes structurels demeurent, notamment l'énorme décalage entre l'Ile-de-France et les autres régions. Par exemple, les deux tiers environ des chercheurs universitaires français sont encore concentrés dans les universités parisiennes, d'où l'importance du renforcement d'autres pôles de développement.

La réintroduction d'une lecture polarisée et hiérarchisée des problèmes du territoire français constitue l'apport fondamental du rapport d'Olivier Guichard. Elle « remet les pendules à l'heure » après le développement de types d'idées confuses sur les ressources propres du « local » et des pratiques plus ou moins fallacieuses comme les comités de bassin d'emploi.

Cependant, ce retour à des concepts des années soixante, qui ne sont nullement dépassés, mais qu'il convient de mieux adapter, compte tenu de la crise et des expériences acquises, appelle quelques compléments, notamment en ce qui

concerne les zones dépressives du Massif Central et de ses franges ou, plus généralement, ce que l'on peut appeler les zones de « demi-montagne », menacées de déshérence. En Aquitaine, notamment, des parts importantes de l'intérieur des départements de la Dordogne et de Lot-et-Garonne ainsi que certaines parties des vallées et du piémont pyrénéens sont menacées.

Deux infléchissements des politiques européennes semblent se confirmer, d'ailleurs, depuis que le rapport a été achevé.

La liquidation de fait du Feder et l'infléchissement de la politique agricole commune vont avoir des effets territoriaux parfois considérables que les programmes intégrés méditerranéens, en Aquitaine, région que je représente, ne suffiront certainement pas à compenser ; M. Jean François-Poncet l'a remarquablement démontré et je n'y reviendrai donc pas. Ma tâche est facilitée ; je limiterai mon propos, monsieur le ministre, à une intervention sectorielle qui intéresse au premier chef le quart Sud-Ouest de la France.

En regardant la liste des cantons et des campagnes en déclin, dont parlait tout à l'heure mon collègue, sur l'intéressante carte publiée par la D.A.T.A.R., j'ai eu le « froid au dos », comme l'a écrit un éditorialiste dans la presse spécialisée. Le Sud-Ouest est gravement menacé de désertification.

Il est temps pour nous de réagir, surtout avec l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun.

Nous avons un grand projet de revitalisation de l'Aquitaine par la zone industrialo-portuaire du Verdon. Il y a déjà là une base de containers, qui est l'avenir du port de Bordeaux et du développement du Sud-Ouest. Mais, malheureusement, cette zone, située sur la rive gauche de la Gironde, est coupée d'une grande partie de son hinterland par la brèche du fleuve. Il faut faire deux cents kilomètres pour passer par le pont de Bordeaux. Cela représente un handicap considérable pour la zone du Verdon. L'estuaire de la Gironde est le seul estuaire de France et d'Europe qui n'est pas traversé par un pont.

De plus, les stations touristiques du littoral aquitain se développent considérablement par suite des efforts de l'Etat par le canal de la mission d'aménagement de la côte aquitaine ; mais ces stations souffrent beaucoup de leur isolement et de leur manque de communication avec l'Europe. Or tout le monde connaît l'importance du tourisme pour équilibrer la balance des comptes du pays.

C'est au moment où le Gouvernement, fort justement, met en avant la route des estuaires et que l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun pose des problèmes nouveaux de communication qu'apparaît l'urgence du pont sur l'estuaire de la Gironde. Il y va de l'avenir du quart sud-ouest du territoire français.

Le 16 mars dernier, s'est tenue à Bordeaux, à l'initiative du président de la région Aquitaine, M. Chaban-Delmas, une réunion groupant autour de lui notamment le président de la région Poitou-Charentes, et les présidents des deux conseils régionaux des deux départements intéressés, la Gironde et la Charente-Maritime. Un communiqué commun a été rédigé, soulignant que les deux régions et les deux départements étaient d'accord sur la nécessité absolue de construire ce pont. Il existe donc là une volonté politique exprimée par les deux régions et par les deux départements.

Bien entendu, monsieur le ministre, nous connaissons les difficultés financières de l'Etat. Il n'est pas question de lui demander son aide financière pour cette construction. Toutefois, pour lutter contre le chômage et pour relancer l'économie du pays, nous avons besoin - et nous l'approuvons, monsieur le ministre - d'une politique de grands travaux, génératrice d'emplois, et non d'inflation, comme certains l'ont dit par erreur.

La Fédération nationale des travaux publics vient de publier une étude sur les grands travaux réalisables immédiatement en France grâce aux initiatives privées. Le pont du Verdon est l'un de ceux-là. Il s'agit d'un ouvrage qui peut paraître coûteux : un milliard de francs. Toutefois, il représente à peine deux kilomètres d'autoroute dans la banlieue parisienne, ce qui le ramène à sa véritable échelle. Par ailleurs, les études en cours montrent qu'un bon montage financier doit permettre une bonne exploitation.

Monsieur le ministre, les deux régions comptent beaucoup sur cet ouvrage pour lutter contre la désertification qui menace une partie du pays et pour conforter une action économique commune.

Nous vous faisons confiance pour accorder, après les études nécessaires en cours et les consultations indispensables qui sont prévues, la concession et l'autorisation de construire le pont sur l'estuaire, élément important pour réactiver le quart sud-ouest de la France. Solution certes très partielle aux problèmes évoqués ici ce soir, mais apport non négligeable aux préoccupations exprimées ici même.

Vous avez justement dit tout à l'heure, monsieur le ministre, en reprenant le propos d'un de nos collègues au colloque très intéressant organisé au Sénat : « Le développement de la communication est pour 70 p. 100 dans le développement économique d'une région. » (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Minetti.

M. Louis Minetti. Monsieur le président, Mme Luc ayant été appelée d'urgence, je me permettrai de développer, sans doute moins bien qu'elle, quelques idées qu'elle aurait aimé défendre au sujet de l'autoroute A 86.

Monsieur le ministre, mon intervention portera donc sur le problème des crédits pour cette autoroute sur le tronçon carrefour Pompadour-Fresnes-Antony dans le département du Val-de-Marne.

Si cela n'englobe pas l'ensemble du problème des autoroutes, je voudrais vous dire l'importance que cela revêt.

Il y a maintenant vingt ans que le marché d'intérêt national de Rungis a été mis en service. A l'époque, les maires de Choisy-le-Roi et d'Orly avaient fait des démarches afin qu'une rocade qui préfigurerait la A 86 soit construite, qui aurait relié le marché de Rungis au centre régional commercial de Créteil en passant par le centre commercial de Belle-Epine. Malheureusement, les pouvoirs publics n'ont pas pris en compte cette proposition.

Depuis lors, cette partie de la route nationale 186 relie l'autoroute A 4 à l'autoroute A 6, ce qui augmente fortement le trafic qui est de 70 000 voitures par jour. D'année en année, la situation devient de plus en plus insupportable, invivable même pour les riverains et les usagers de cette route nationale, notamment dans la traversée de Choisy et de Fresnes.

Il a fallu mener de longues batailles pour exiger les protections phoniques maximum ; les maires de ces communes, de Choisy notamment, veillent d'ailleurs à ce qu'elles se réalisent.

La première date prévue pour la mise en service de l'autoroute remonte à trois ans. D'année en année, cette date est reculée, ce qui est, vous en conviendrez, inacceptable et inadmissible.

Les riverains n'en peuvent plus et la vie des habitants et des commerçants est très perturbée dans ces deux villes qui constituent, selon les statistiques, le « point noir » le plus important de la région parisienne.

La partie carrefour Pompadour-Choisy est maintenant pratiquement terminée. Du retard a été pris à Thiais ; cette partie ne sera achevée qu'à la fin de 1991. Par conséquent, il est décisif, pour que cette autoroute soit terminée jusqu'à Antony en passant par Fresnes, qu'une autre allure de croisière soit prise et que des crédits très importants lui soient affectés.

Avec les crédits nouveaux qui viennent d'être prévus pour les autoroutes, il semble que l'objectif soit de terminer la A 86 en dix ans au lieu de vingt, mais ce délai est encore beaucoup trop long selon l'opinion des maires concernés.

Monsieur le ministre, ces maires vous demandent quelles mesures vont être prises afin que cette autoroute soit maintenant terminée dans des délais très courts.

Les habitants de ces villes sont exaspérés par les nuisances phoniques et atmosphériques ; ce doit être une priorité de terminer les autoroutes commencées, surtout quand elles traversent des zones très urbanisées comme le Val-de-Marne. Nous vous demandons d'y affecter les crédits nécessaires de toute urgence. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi les avis, les quelques critiques aussi, permettez que je vienne glisser une appréciation positive, voire des remerciements pour une des décisions prises lors du comité interministériel de l'aménagement du territoire du 13 avril.

Enfin ! Oui, enfin, la France va se doter d'une première grande transversale : Genève-Bordeaux par Lyon et Clermont. Il va ainsi être mis fin à des disparités structurelles qui provoquaient des enclavements stérilisants pour des régions complètes, je pense en particulier au centre de la France.

Deux voies vous étaient possibles. Vous avez choisi celle de Lyon-Nord, par Balbigny et Clermont. En procédant de cette façon-là, vous parvenez enfin au désenclavement d'une région importante tout entière, la région roannaise. Ce que d'autres avant vous n'ont pas réalisé - ils auraient pu l'imaginer - vous l'avez décidé et vous avez réussi à le faire !

De plus, c'est une politique cohérente. En effet, en ayant choisi Lyon-Nord, vous permettez que toute une « tombée » - si j'ose m'exprimer ainsi - du Nord et de l'Est de la circulation automobile non seulement n'engorge pas davantage cette malheureuse agglomération lyonnaise, mais encore parte directement du nord de Lyon - puisque la voie est droite - sur Balbigny et Clermont. C'est une excellente opération et une politique cohérente.

Je vous apprendrai, monsieur le ministre, qu'ainsi vous retrouverez les traces antiques de la voie romaine de l'Aquitaine. Comme quoi l'Histoire est souvent un recommencement ! Mais aussi, c'est très indicatif, l'Histoire montre que les civilisations se sont installées en suivant les grandes voies de pénétration. Toute cette partie un peu déshéritée que va traverser cette voie se trouvera enfin irriguée.

Il reste à accélérer la suppression du bouchon de Saint-Chamond que vous connaissez bien. C'est une opération qui devient vraiment urgente puisqu'en 1989, outre la liaison Paris-Clermont-Lyon, les premiers travaux vont commencer de Bordeaux à Clermont, de Béziers à Clermont. Dans ces conditions, le bouchon de Saint-Chamond sera ressenti comme absolument inadmissible. C'est la raison pour laquelle les opérations en cours pour accélérer les opérations, grâce à une intervention du F.E.D.E.R. et des collectivités locales dont la participation va passer de 40 à 53 p. 100, doivent nous permettre de réaliser en temps utile - là aussi, c'est une politique cohérente - les raccordements nécessaires au moment des grands flux de circulation.

Monsieur le ministre, la politique d'aménagement du territoire est un acte de foi et une manifestation d'intelligence. Un dogmatisme en appelant un autre, par réaction à ceux qui opposent un néolibéralisme à l'aménagement du territoire, je paraphraserai le propos du général de Gaulle en 1964-1965 sur l'Europe : « Le libéralisme, le libéralisme, le libéralisme... Cela ne se fait pas en sautant comme un cabri sur sa chaise. »

Il ne s'agit pas de crier : libéralisme ! L'important, c'est de créer les structures qui confortent les libertés. Or il n'y a pas de libertés sans une conception commune de la cité, de son organisation et de ses communications.

Telle est la mission essentielle de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement, par ses bonnes décisions du 13 avril, vient de prouver qu'il l'avait bien compris. En effet, une majorité doit avoir un projet, de la même façon qu'un pays doit avoir un dessein. ☉

Désormais, monsieur le ministre, il faut aller plus loin : il faut prendre en compte les déséquilibres structurels dus aux grandes mutations économiques ; il faut aussi prendre en charge sérieusement les zones de conversion qui ont été supprimées mais qui n'ont pas été remplacées, ce qui reste à faire en particulier dans le département que j'ai l'honneur de représenter depuis un certain nombre d'années.

Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous comprenez ces problèmes et que la politique de l'aménagement du territoire va devenir de plus en plus présente dans notre département. C'est le vœu commun de tous les élus locaux et des populations qu'ils représentent.

Voyez-vous, j'ai confiance. J'ai confiance parce que vous êtes vous-même mon collègue comme président de conseil général. En tant que tel, vous viendrait-il à l'idée d'abandonner votre mission d'aménageur départemental ? Non, n'est-ce pas ?

Vous savez combien l'aménagement du territoire tout entier s'impose pour des raisons qui sont la solidarité nationale, l'ambition nationale et aussi la certitude que la réussite de l'Europe passe par celle de la France.

Continuez ! Vous avez pris une bonne voie le 13 avril. C'est cette voie qu'il faut conforter. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert.

M. Geoffroy de Montalembert. Monsieur le ministre, après avoir écouté - avec quel intérêt ! - votre remarquable intervention cet après-midi, le rapporteur spécial de la commission des finances que je suis s'interroge et vous questionne : comment présenterai-je désormais mon rapport lors de la discussion de la prochaine loi de finances ?

En effet, évoquant les grandes orientations de la politique du Gouvernement et votre conception de l'aménagement du territoire, vous avez mentionné le renforcement des infrastructures de communication, la localisation des activités économiques, la recherche d'un nouvel équilibre des zones rurales, les investissements culturels et ceux qui relèvent de l'éducation nationale, ainsi que les crédits correspondant à ces actions.

Voici donc ma question : ces crédits seront-ils inscrits dans les différents « bleus » des ministères concernés, sur lesquels vous exercez votre tutelle de décideur - pour employer un terme que vous aimez bien - ou envisagez-vous, au contraire, de nouvelles structures financières destinées à faire apparaître une masse globale de crédits, ce qui permettrait de faire des comparaisons plus fines entre nos efforts et ceux de nos voisins dans le domaine de l'aménagement du territoire, comme M. le président de la commission des affaires économiques semblait le réclamer dans sa pertinente intervention de cet après-midi ?

Devrais-je, pour renseigner exactement notre assemblée et afin que le contrôle parlementaire s'exerce dans la clarté, feuilleter les fascicules budgétaires de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme - et m'y perdre très probablement - ou au contraire me sera-t-il permis, grâce à une documentation rassemblée, de présenter au Sénat une vue d'ensemble des crédits dont disposera désormais l'aménagement du territoire, rénové grâce à vos initiatives ? Il est temps, me semble-t-il, de mettre ce dossier au point ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est avec plaisir que je poursuis le débat que nous avons entamé cet après-midi.

Je ne reviendrai pas sur la nécessité de mener une politique d'aménagement du territoire, si ce n'est pour constater avec beaucoup de plaisir l'intérêt qu'a pris ce débat dans cette assemblée - j'en félicite en particulier le président François-Poncet - ainsi que la très large majorité que j'ai cru percevoir sur toutes les travées s'agissant de la nécessité de donner un nouvel élan à la politique d'aménagement du territoire de la France de 1987.

Je ne reviendrai pas non plus sur les phases successives de cette politique, ni sur ce que je considère comme les trois piliers de cette politique, que je tiens à rappeler ici.

Tout d'abord, la nécessité de développer les infrastructures de transport et les réseaux de communication pour ouvrir les régions sur l'Europe. Cet après-midi, je n'avais pas à ma disposition les deux cartes que voici. (*M. le ministre montre les dites cartes.*)

La première est très instructive car elle illustre la situation actuelle en montrant la densité des flux autoroutiers à travers la République fédérale d'Allemagne, le Benelux et l'Italie. Elle montre notamment la menace que fait peser la concentration des relations Nord-Sud, à l'intérieur de l'Europe mais en dehors de la France. Si nous en sommes le centre géographique, nous n'avons pas la certitude d'être le centre économique de l'activité européenne, compte tenu de cette insuffisance assez criante dans le développement et la valorisation de nos structures autoroutières.

Une seconde carte (*M. le ministre s'empare dudit document.*) modifie cependant notre vision de la politique d'aménagement du territoire : à la vision d'axes qui convergeaient tous sur Paris - Paris entonnoir - doit correspondre demain celle de régions beaucoup plus tournées vers l'Europe.

Je ne rappellerai pas ici l'importance des axes de l'Est, particulièrement en Alsace, où une intervention rapide sera entreprise. Je citerai plutôt les axes nouveaux qui constituent des éléments supplémentaires. Il en est ainsi de l'axe Genève-Lyon-Clermont-Ferrand-Bordeaux, dont M. Neuwirth a rappelé l'importance, ainsi que de la création jusqu'à Périgueux d'une infrastructure autoroutière supplémentaire, ou encore des liaisons réalisées à partir de la façade Atlantique. Je pense notamment au nouvel axe Rennes-Lyon par l'addition d'un double réseau entre Angers-Tours et Tours-Vierzon, qui permet une liaison directe du Grand Ouest et de la façade Atlantique avec la Suisse et l'Italie.

Citons également la liaison de nos ports avec l'Est et le Nord de la France et les deux liaisons qui relient, en évitant la région parisienne, le Nord et le Sud de l'Europe.

Bien entendu, je ne rappelle pas ici, puisqu'il avait été déjà décidé dans le plan Transmanche, l'axe Calais-Dijon-Lyon.

L'ensemble de cet effort portera, sur dix ans, à 2 700 kilomètres l'étendue des axes autoroutiers et permettra, je le crois, de donner à la France une meilleure ossature, de réaliser un meilleur désenclavement, ainsi que - j'y reviendrai tout à l'heure en réponse à M. Salvi - de réaliser les conditions d'une meilleure respiration dans la région parisienne.

Le deuxième objectif de notre politique vise à répondre à la nécessité de parvenir à une meilleure localisation des activités et des emplois. L'attention du Gouvernement et les efforts des pouvoirs publics porteront sur les réseaux de moyens d'éducation et de formation, ainsi que sur les centres de recherche et sur la répartition des services bancaires et financiers, qui sont des éléments vitaux de la politique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, une attention nouvelle sera portée aux conditions de localisation d'investissements internationalement mobiles. Nos régions sont, en effet, en compétition directe avec l'ensemble des régions européennes pour accueillir ces investissements.

Pour mener une action dynamique de prospection à l'étranger sans brider les initiatives des collectivités locales, le Gouvernement s'attachera à proposer à ces dernières un cadre de collaboration pour qu'elles ne soient pas trop nombreuses à prospecter ensemble sur le Japon ou sur la République fédérale d'Allemagne, ce qui ne donnerait pas nécessairement une excellente image de notre cohésion ou de notre efficacité.

Tout à l'heure, M. Jean François-Poncet a évoqué la société Compac, qui s'est tournée vers d'autres pays que le nôtre, du moins dans une première phase. J'ai assisté à tous les débats, à toute la négociation, et je ne pense pas que ce soient des éléments financiers - même si nous ne sommes pas en situation de force - qui aient déterminé le choix de cette société, mais beaucoup plus des raisons culturelles, notamment l'image de la France et ses perspectives à dix ou quinze ans, ou encore certaines de ses faiblesses, certains complexes qui peuvent exister chez nous. Je suis cependant optimiste, compte tenu de notre avantage démographique, de la qualité de notre cadre de vie, de l'extraordinaire qualité des salariés français.

Le dernier rapport du M.I.T.I., élaboré à la suite du déplacement de responsables d'entreprise japonais, a démontré - c'était à la page 8, je m'en souviens encore ! - que c'était souvent en France que les ratios - et donc la qualité et la productivité des salariés français - étaient les meilleurs.

Tels sont les trois éléments clés d'une politique d'aménagement du territoire : infrastructures de transport, nécessaire localisation des activités et nécessité d'une politique volontariste de redistribution, effort de solidarité vis-à-vis des régions de conversion industrielle et des régions rurales.

Sur ce dernier point, j'ai été frappé par l'extraordinaire attention qu'ont portée de très nombreux sénateurs à l'évolution démographique et à celle de la politique agricole. J'ai rappelé qu'un débat aurait lieu en Franche-Comté. Personnellement, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, j'apporte à cette politique de rééquilibrage des zones rurales trois perspectives.

Tout d'abord, un meilleur désenclavement routier. C'est aujourd'hui une réalité avec les dispositifs financiers prévus.

Ensuite, la réalisation d'une étude fiscale tant sur l'évolution de la D.G.F. que sur celle des moyens du foncier non bâti. La commission Aycardi réfléchit actuellement sur le

second des ces dossiers et M. de Raincourt a fait des suggestions dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, votre commission des affaires économiques et du Plan est bien placée pour présenter des propositions au Gouvernement sur cette question de la fiscalité de la politique d'aménagement du territoire.

Enfin - et, sur ce point, je me séparerai totalement de M. Minetti - il est nécessaire, si l'on veut placer les zones rurales dans les meilleures conditions d'efficacité possibles, de mettre en place une coopération intercommunale. Nous pourrions peut-être redéployer avec plus d'efficacité les crédits du F.I.D.A.R. en facilitant les contrats entre pays ou entre zones rurales dès lors qu'existe une solidarité intercommunale, car je ne suis pas sûr que, isolées, les communes rurales pourront assurer les conditions de leur développement.

M. Geoffroy de Montalembert. C'est certain !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. A M. Jean Faure je dirai que la politique de la montagne en France est active depuis vingt ans. Celle-ci concerne 20 p. 100 de notre territoire et elle s'applique à un patrimoine qu'il nous faut valoriser. C'est un atout et un gisement d'emplois qui est loin aujourd'hui d'avoir été totalement mis en valeur.

De ses suggestions je retiens la mise en application de la loi « montagne ». Le conseil national de la montagne et les sept comités de pays sont maintenant installés. Ils doivent élaborer les propositions qui permettront d'ouvrir de nouvelles voies pour le développement de la montagne.

Dans les massifs comme les Alpes du Nord, où le secteur touristique a un poids spécifique exceptionnel, il est indispensable que se forge localement une doctrine prenant en compte les enjeux de développement et de protection.

Pour les massifs qui connaissent des problèmes de développement, la procédure des U.T.N. - unités touristiques nouvelles - doit être l'occasion d'une assistance réelle et efficace aux collectivités qui prennent des initiatives.

Pour l'avenir, je voudrais dire que trois réflexions m'apparaissent nécessaires au sein du conseil national de la montagne : celle de l'installation des jeunes et de la succession des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, celle de la pluriactivité et celle du développement de l'économie des loisirs de montagne.

Quant aux problèmes techniques qu'il a posés, j'y répondrai par écrit, car ils sont résolus.

Je partage avec M. Haenel sa perception de la nécessité de l'identité de la France, de moins d'Etat mais de mieux d'Etat, particulièrement dans le domaine de sa responsabilité première, les infrastructures. Comme il l'a dit lui-même, coopération intercommunale et dotation globale de fonctionnement sont deux points sur lesquels il est possible d'agir pour assurer une meilleure vitalité des zones rurales.

Je tiens à dire à MM. Salvi et à Minetti que l'aménagement du territoire n'a pas oublié la région d'Ile-de-France ; cette dernière n'a vraiment pas intérêt à agresser la politique d'aménagement du territoire ; en effet, les deux se soutiennent réciproquement : si la région d'Ile-de-France doit jouer la qualité dans l'intérêt du pays, elle doit éviter les risques de l'asphyxie ; or, actuellement, tous les indicateurs en ma possession montrent que nous sommes en face d'une nouvelle phase de concentration urbaine et que les problèmes de transport et de logement risquent de se détériorer si nous n'y prenons garde.

Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé hier un programme de grande ampleur, puisque le plan routier pour l'Ile-de-France permettra dans les cinq ans à venir, à la fois par l'emprunt et la voie budgétaire, un quasi-doublement du rythme des travaux, pour parvenir à la construction de la rocade des villes nouvelles dans un délai non pas de dix à douze ans tel qu'il était prévu, mais de cinq ans. En effet, au rythme actuel, les encombrements croissent au point que nous risquons l'engorgement et toutes ses difficultés.

Ce plan routier permettra donc l'achèvement, à l'exception de deux petites sections, de la rocade des villes nouvelles, la réalisation des opérations essentielles de l'autoroute A 86, l'accueil des autoroutes radiales A 5 et A 14, la construction de l'A 14, la réalisation d'opérations prioritaires comme l'élargissement de l'A 15 à Cergy-Pontoise, le viaduc de Gennevilliers et l'accueil de Eurodisneyland.

Par conséquent, les ressources proviennent à la fois du budget de l'Etat et de la région, de ce qui était prévu au cours des cinq prochaines années pour 6,4 milliards de francs, du redéploiement des crédits de l'Etat pour 700 millions de francs, du fait que l'Etat n'aura plus à apporter aux sociétés d'autoroutes les avances qu'il consentait traditionnellement, d'un emprunt supplémentaire des sociétés d'économie mixte d'autoroutes pour 1,5 milliard de francs, de l'emprunt qui proviendra de la redevance sur les bureaux neufs pour un milliard de francs, redevance qui passe de 400 à 900 francs dans l'Ouest parisien - il s'agit d'une petite participation d'un douzième du coût des transports - de la concession de l'A 14 pour 2 milliards de francs et de la concession de deux petites sections pour 400 millions de francs.

L'ensemble représente 12 milliards de francs au lieu des 6 milliards de francs qui étaient prévus pour les cinq prochaines années. Cela devrait, me semble-t-il, changer l'image et les perspectives de la région d'Ile-de-France et faciliter, sans entrer sur le périphérique, la circulation de région à région.

Monsieur Grimaldi, la plupart des observations que vous avez formulées confortent, me semble-t-il, les décisions que nous avons prises en matière de politique d'aménagement du territoire.

Vous m'avez demandé si les contrats de plan seront poursuivis. Ma réponse est oui, avec deux inflexions. D'abord, nous voulons que ces contrats de plan portent sur les quelques priorités des régions pour éviter que trente partenaires ne signent ensemble un contrat qui porterait sur des broutilles, ce que tous les présidents de conseil régional et le comité économique et social ont eux-mêmes demandé.

Ensuite, nous voulons que ces contrats de plan puissent être engagés dès maintenant. En effet, comme l'a dit tout à l'heure M. Braconnier, il est nécessaire d'avoir devant soi dix-huit mois pour engager cette politique, dont les avantages sont supérieurs aux inconvénients, et de loin, à condition que ces contrats soient souples et concentrés sur l'essentiel.

Pour moi, l'essentiel - les 250 communications écrites reçues sur la politique d'aménagement du territoire le démontrent - ce sont les deux grandes priorités qui figureront dans le 10^e Plan : les infrastructures de communication et les problèmes de formation.

Sur les quartiers généraux internationaux, la D.A.T.A.R. a été à la pointe de l'offensive pour renforcer la compétitivité de Paris par rapport à Londres, à Bruxelles ou à Francfort. Je remercie MM. Salvi et Braconnier de l'avoir noté. La D.A.T.A.R. a eu un rôle très important. Je tiens à souligner l'hommage qui a été rendu à la D.A.T.A.R.

Je partage les propos tenus par M. Braconnier sur les pôles de croissance. Dans le rapport Guichard, deux points ont soulevé quelques inquiétudes.

Tout d'abord, la fameuse phrase sur le désert a été probablement un peu malheureuse, si on ne la relit pas dans son contexte. Aucun élu local n'a l'ambition de transformer sa région en désert. Du moins n'ai-je pas encore reçu de propositions en ce sens.

Ensuite, les pôles de croissance ne doivent pas être, en effet, des pôles qui concentrent l'activité de façon boulimique, mais des locomotives pour leur région. Je rappelle que ce n'est ni la D.A.T.A.R., ni le Gouvernement qui décideront des pôles de croissance. Simplement, nous savons qu'il est de l'intérêt du pays de renforcer deux, trois, quatre pôles qui peuvent avoir un renom international et européen et qui peuvent diffuser le développement dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de leur centre.

M. de Catuëlan aborda avec passion le problème de l'agriculture et du monde rural. Comme lui, je suis parfaitement conscient de la nécessité, mais aussi de la difficulté de créer de nouveaux emplois et d'établir de nouveaux équilibres dans les zones rurales. Voilà le sens dans lequel la réflexion doit se continuer dans les trois mois à venir.

Monsieur Delelis, je suis prêt à recevoir en délégation, la semaine prochaine, les responsables des zones des cités minières. La démolition n'est pas propre aux seules cités minières, mais elle répond à la demande qui m'a été faite par de nombreux organismes H.L.M. d'être moins rigoureux quant aux conditions qui peuvent exister pour rénover des ensembles urbains.

Enfin, j'en viens au dernier point que M. le Premier ministre aura l'occasion de préciser lors de son voyage en Lorraine la semaine prochaine. Je sais qu'une visite en Lorraine provoque tout de suite de la part de la région Nord - Pas-de-Calais, je ne dirais pas une inquiétude, mais un examen lucide et une critique de ce qui sera dit.

Je reconnais que les crédits pour les cités minières relevant du Girzom - groupe interministériel pour la restructuration des zones minières - étaient limités. Il m'avait été demandé, dans cette assemblée, de faire un effort supplémentaire sur mon budget pour alimenter les moyens financiers du Girzom pour 1987 au titre de la rénovation des cités minières, ce que je suis décidé à faire.

Monsieur Pintat, les travaux au Verdon deviennent en effet possibles. Nous avons encore besoin d'études, mais, dans la situation actuelle, nous sommes prêts à travailler avec les élus locaux pour approfondir la perspective de cette concession privée.

Je remercie M. Neuwirth de ses propos. Je partage son analyse sur la nécessité d'une politique d'aménagement du territoire.

Monsieur de Montalembert, je vous remercie de votre suggestion. Je souhaite que le Sénat la fasse. Je la transmettrai au Premier ministre. Pour ma part, je souhaite que le budget de l'aménagement du territoire retrace non pas simplement les crédits budgétaires, mais tous les moyens qui servent cette politique. Il peut parfaitement y avoir non pas un budget annexe, mais un document annexe permettant ce regroupement.

Enfin, en 1987, il serait très judicieux pour le contrôle du Parlement que nous revenions à ce qui a été supprimé en 1982, c'est-à-dire le constat de la régionalisation des crédits et des investissements publics.

MM. Jean-François Pintat et Lucien Neuwirth. Tout à fait !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Nous constaterions alors que certaines régions ont concentré - je pense particulièrement aux secteurs éducation, recherche et culture - une part peut-être importante, au cours de ces dernières années, de ces investissements publics qui n'allaient pas nécessairement dans le sens de la politique d'aménagement du territoire souhaitable et nécessaire.

M. Lucien Neuwirth. Tout à fait !

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je voudrais conclure en disant simplement à M. de Raincourt, qui a posé une question annexe sur les prêts locatifs aidés, qu'il existe un vrai problème dans l'Yonne. Les autres départements de la Bourgogne estiment qu'étant donné le nombre de logements neufs et anciens, libres dans le département de l'Yonne, il vaut mieux utiliser ces P.L.A. dans le département de la Côte-d'Or, qui est très demandeur et qui n'a pas de logements libres. Il faut vous retourner vers les autres départements afin que la répartition la plus efficace possible des crédits déconcentrés des logements locatifs H.L.M. soit faite.

Mesdames, messieurs les sénateurs, au terme de ce débat, nous pouvons dire que la politique d'aménagement du territoire répond à une triple exigence.

Elle répond, d'une part, à une exigence d'efficacité et de compétitivité de l'ensemble des régions françaises, car c'est la première ambition des années à venir.

Elle répond, d'autre part, à une exigence d'ouverture sur l'Europe. Dans le choix des infrastructures, l'une des dominantes principales a été l'ouverture des régions pour revaloriser notre place centrale.

Elle répond, enfin, à une exigence d'unité sociale.

Je retiens du débat de ce soir la « nécessité », tant pour les zones de conversion industrielle que plus encore pour les zones rurales et leur devenir qui peut provoquer des inquiétudes, de le prendre en compte par une série d'actions et de propositions qui devront être définies dans les trois mois à venir de façon que l'ensemble des régions françaises ait le sentiment qu'il existe une solidarité nationale et par là même une unité sociale. (*Applaudissements sur les travées de l'union centrée, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Conformément à l'article 83 du règlement, je constate que le débat est clos.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Daniel Hoeffel une proposition de loi tendant à modifier les conditions d'attribution d'une majoration pour tierce personne aux grands invalides assurés sociaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 175, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Pierre-Christian Taittinger une proposition de loi tendant à accorder un abattement sur le revenu net global pour les naissances rapprochées ou les naissances multiples simultanées.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 176, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mercredi 15 avril 1987, à quinze heures et le soir :

1. Scrutins pour l'élection d'un juge titulaire et de six juges suppléants de la Haute cour de justice.

Ces scrutins auront lieu successivement, pendant la séance publique, dans la salle des conférences, conformément à l'article 61 du règlement. Ils seront ouverts pendant une heure.

La prestation de serment des juges précédemment ou nouvellement élus aura lieu aussitôt après la proclamation du résultat des scrutins.

2. Scrutin pour l'élection d'un membre suppléant représentant la France à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Ce scrutin aura lieu pendant la séance publique dans la salle des conférences, conformément à l'article 61 du règlement. Il sera ouvert pendant une heure.

3. Nomination d'un membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

4. Déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public à la tribune lors du vote sur l'approbation de cette déclaration.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, troisième alinéa, du règlement, aucune inscription de parole dans ce débat n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (urgence déclarée) (n° 80, 1986-1987) est fixé au vendredi 17 avril, à quinze heures.

**Délai limite pour les inscriptions de parole
dans un débat**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'alinéa 3 de l'article 29 bis du règlement, les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (urgence déclarée) (n° 80, 1986-1987), devront être faites au service de la séance avant aujourd'hui, mercredi 15 avril, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 15 avril 1987, à zéro heure quarante-cinq.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	107	851	
33	Questions 1 an	107	563	
83	Table compte rendu	51	85	
93	Table questions	51	94	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	98	534	
35	Questions 1 an	98	348	
85	Table compte rendu	51	80	
95	Table questions	31	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 566	
27	Série budgétaire 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	664	1 530	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : (1) 45-76-82-31 Administration : (1) 45-78-81-39 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F